

# **ANNEXE**

## **LE BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006**

# SOMMAIRE

1 - Bilan et évolution de la situation dans les quartiers

2 - Bilan thématique

3 - Bilan du grand projet de renouvellement urbain

4 - Bilan par quartier

5 - Bilan du pilotage et de l'ingénierie

6 - Bilan financier

## 1 – Le bilan et l'évolution de la situation dans les quartiers

La Ville de Paris a mis en place en 2005, un système d'observations plus fin de l'évolution des quartiers, qu'ils soient classés ou non en zone urbaine sensible, à partir d'un certain nombre d'indicateurs clés dans le domaine de la démographie, de la précarité, de l'éducation, de la santé, du développement économique, du logement et de l'habitat, de l'emploi et du cadre de vie. Cela permet une mesure plus précise et actualisée des transformations urbaines et sociales des quartiers et autorise des comparaisons plus pertinentes avec l'évolution des autres quartiers de la Ville de Paris et des autres villes. L'état des lieux est sommairement le suivant :

Dans ces quartiers, les ménages sont majoritairement jeunes et familiaux, 27% sont des familles avec enfants de moins de 25 ans contre 22% à Paris et les familles de plus de 2 enfants sont fortement représentées, 21% contre 17% à Paris. Le poids des familles monoparentales est lui aussi supérieur à la moyenne parisienne -30% contre 26%- bien que la moyenne parisienne soit elle-même déjà élevée. Sur le plan de la composition sociale et professionnelle, les quartiers se signalent par une concentration des classes les plus modestes. D'après le recensement de 1999, les ouvriers et employés forment 40% de la population active, au lieu de 29% sur l'ensemble du territoire parisien. A l'autre extrémité, 19% seulement des actifs appartiennent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, contre 33% à Paris.

Les indicateurs de précarité confirment la présence dans ces quartiers d'une population très modeste. C'est en premier lieu le haut niveau de chômage qui est au cœur des dysfonctionnements. Selon les quartiers, le taux de chômage variait en 1999 de 12% à 23% (en moyenne 17%) alors que la moyenne parisienne était de 12%. Les chiffres récents, au niveau local, font défaut pour apprécier les dernières évolutions sur l'ensemble des quartiers. Pour les seules zones urbaines sensibles, les données de 2003 éditées par l'observatoire national des zones urbaines sensibles, montraient une évolution nettement défavorable. Le revenu moyen des ménages est de 33% inférieur dans les quartiers à celui de l'ensemble des contribuables parisiens. Et les sites prioritaires comptent 38 % de ménages dispensés de paiement de l'impôt en raison de leurs revenus modestes contre 27% à Paris.

La concentration de ménages tributaires de transferts sociaux va de pair avec les observations précédentes. En 2004, dans les quartiers prioritaires, 9% des ménages perçoivent le revenu minimum d'insertion (5,4% à Paris), 9 % des familles monoparentales touchent l'allocation parent isolé (7% à Paris) et 2,5% des habitants reçoivent l'allocation adulte handicapé (1,5% à Paris). Les évolutions 2001-2004 montrent que la pauvreté continue de progresser avec une augmentation du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (+30% en 4 ans contre 28% à Paris) et de la population à bas revenus (+11% en 4 ans contre 8% à Paris).

Les enfants de ces quartiers connaissent des difficultés scolaires : alors qu'à Paris, 13% des élèves ont une année de retard en fin de primaire, ils sont 19% dans les quartiers prioritaires, soit près d'un élève sur cinq ; et le taux de réussite au brevet des collèges est de 58% en 2004 contre plus de 70% sur Paris, un taux très proche de celui des zones urbaines sensibles de la Seine Saint Denis. Dans les quartiers de la périphérie nord et dans celui de la Goutte d'Or, le taux de redoublement est deux fois supérieur à la moyenne parisienne. Ces difficultés sont à relier en partie au problème de l'évitement scolaire. La santé scolaire est enfin un autre symptôme : en CP, les bilans bucco-dentaires permettent de diagnostiquer 37% d'élèves atteints d'au moins une carie dentaire non soignée (26% en moyenne Paris).

## 2 - Le bilan thématique

Le contrat 2000-2006 donnait la priorité à cinq thèmes pour les engagements partagés des partenaires ainsi qu'à des priorités transversales. Les cinq thèmes sont :

- Placer l'emploi au cœur de la démarche d'insertion
- La prévention sociale et la santé pour un accompagnement adapté
- La sécurité, la justice et la prévention de la délinquance: les conditions du succès
- Urbanisme et logement : l'amélioration du cadre de vie
- L'éducation, la culture, les loisirs et le sport, facteurs d'insertion

Les priorités transversales sont :

- La participation des habitants
- L'accès aux services publics
- L'intégration des populations immigrées
- La lutte contre les discriminations à l'égard des femmes

### 2.1 Placer l'emploi au cœur de la démarche d'insertion

Rappel des axes d'intervention du Contrat de Ville 2000-2006

- Le développement économique local
- L'insertion par l'économique
- L'accompagnement vers l'emploi
- La formation

#### 2.11 Eléments généraux

##### La situation des quartiers parisiens au regard de l'emploi

Peu de sources sont disponibles pour caractériser la situation des quartiers inscrits dans la politique de la ville et leur évolution :

- recensement de la population 1999
- données de l'Observatoire des quartiers inscrits dans la politique de la ville (délégation à la politique de la ville et à l'intégration, atelier parisien d'urbanisme))
- Observatoire national des zones urbaines sensibles qui donne l'évolution du nombre de chômeurs de 1998 à 2004 (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1), sachant que les ZUS ne représentent à Paris que 133 000 habitants sur 350 000 au total pour les quartiers inscrits dans la politique de la ville.

Le haut niveau de chômage est au cœur de nombreux dysfonctionnements, avec toutefois, des situations très contrastées (à analyser finement) entre les quartiers Nord et ceux du Sud Ouest. En moyenne, dans les quartiers inscrits dans la politique de la ville, l'indicateur «taux de chômage » prenant en compte les chômeurs de longue durée, les jeunes, les personnes proches de la retraite et allocataires du revenu minimum d'insertion, demeure près de deux supérieur à celui de Paris, alors que le Contrat de Ville 2000/2006 avait pour objectif de rapprocher les quartiers inscrits dans la politique de la ville de la moyenne parisienne.

##### Les réalisations

C'est dans ces secteurs, ou à proximité, qu'en tenant compte des caractéristiques évoquées ci-dessus, la plupart des équipements en faveur de l'emploi ont été implantés ces dernières années :

- 5 Maisons du développement économique et de l'emploi (direction du développement économique et de l'emploi) : environ 60 000 accueils/an
- 5 missions locales + une antenne à Saint Blaise : 17 925 jeunes accueillis en 2005 dont 4 647 jeunes des quartiers inscrits dans la politique de la ville
- 3 Cyber emploi très proches des quartiers accueillent de nombreux jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi et qui, à 80%, n'ont pas d'accès Internet à leur domicile.
- Espaces publics numériques
- 8 Espaces Insertion : accueil et gestion parcours RMI proches Emploi
- 3 CAPI : accueil et prise en charge RMI les plus démunis et nouveaux entrants
- 5 Equipes Emploi Insertion
- 2 Espaces Commerce Artisanat : accueil info commerçants artisans et TPE
- 54 Structures d'insertion par l'activité économique dont 7 Régies de quartiers
- 38 agences locales pour l'emploi dont 8 dans les quartiers inscrits dans la Politique de la Ville

### Les réflexions

Malgré ce maillage territorial par des structures relevant soit de la collectivité, soit du Service public de l'Emploi soit de l'initiative privée... la précarité résiste. Elle est imputable à divers facteurs tels que le manque de qualification, les difficultés linguistiques, les discriminations sur le marché du travail, la durée du chômage, les problèmes de santé, de logement, de gardes d'enfants, les temps partiels contraints, les ruptures dans les parcours...

A tous ces facteurs s'ajoutent les modifications intervenues dans les règles d'indemnisation du chômage et de l'intermittence du spectacle avec bascule dans le RMI de nombreux chômeurs, la fin des Emplois Jeunes, des stages d'insertion et de formation pour l'emploi (SIFE), le recentrage des formations linguistiques du fonds d'actions sociales pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) vers le Contrat d'accueil et d'intégration.

Mais ces phénomènes de précarisation doivent aussi interroger les modes d'intervention et l'organisation des acteurs, aux différentes échelles :

- « prise » insuffisante des acteurs de la Politique de la Ville sur l'emploi et le développement économique
- difficultés de coordination entre les professionnels
- expertise collective insuffisante sur le chômage et le fonctionnement du marché du travail
- accessibilité de l'offre de formation à améliorer

### La territorialisation

Ces constats ont conduit la Ville à renforcer son approche territorialisée des politiques d'emploi en mettant en place, à partir de 2004 :

- Equipes emploi Insertion : la Ville (direction du développement économique et de l'emploi et direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé) a pris le relais pour gérer la transition, l'Etat souhaitant reconfigurer le dispositif dans le cadre de la Maison de l'Emploi

- Une plus grande implication des 5 maisons du développement économique et de l'emploi en particulier dans le cadre de la Maison de l'emploi et de ses centres de ressources.
- Des objectifs avec les Missions locales ciblant l'accueil des jeunes des quartiers inscrits dans la politique de la ville
- le premier plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) parisien sur les 18 et 19<sup>ème</sup> arrondissements
- une organisation territoriale des plans locaux d'insertion, dans le cadre du plan départemental d'insertion 2005 (le premier, du fait de la décentralisation du revenu minimum d'insertion, à être placé sous la responsabilité de la collectivité)
- le groupement d'intérêt public « Maison de l'Emploi de Paris »,
- Une mission dédiée à l'Emploi et au Développement économique au sein de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration de la Ville.

Il faut citer aussi d'autres dispositifs comme les espaces commerce et artisanat, les espaces publics numériques, l'offre nouvelle en matière d'immobilier d'entreprises, la valorisation des rez-de-chaussée commerciaux, les régies de quartiers.

### Le Plan Emploi Quartiers

Début 2006, un Plan Emploi Quartiers a été élaboré par la délégation à la politique de la ville et à l'intégration et la direction du développement économique et de l'emploi, en lien avec la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé et l'Observatoire de l'Egalité Femmes Hommes. Ce plan constitue une étape importante; il a vocation à traduire, sur un mode très opérationnel la stratégie « Emploi Développement économique » de la Ville en direction des quartiers les plus fragiles, dans le cadre, notamment, du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les premières réflexions sur le ciblage des quartiers inscrits dans la politique de la ville dans les mesures du Plan de cohésion sociale sont engagées avec l'Etat.

## **2.12 Le bilan des priorités du contrat**

Les objectifs du Contrat de Ville 2000-2006, en matière d'emploi et de développement économique sont principalement mis en œuvre, à travers les outils et mesures de droit commun, dont certains s'inscrivent dans des partenariats avec l'Etat et/ou la Région. Mais il est impossible de mesurer l'impact réel de ces politiques d'emploi sur les populations des quartiers qui n'étaient, jusqu'alors, que rarement identifiées dans les dispositifs. L'absence d'instruments statistiques et d'indicateurs fiables sur le chômage, à l'échelle des quartiers, n'a pas permis de construire des réponses qui tiennent compte des évolutions et dont les résultats puissent être objectivés.

- Le développement économique local

La plupart des quartiers ont un tissu économique peu développé: ils n'accueillent globalement que 10% des établissements et 9% des emplois parisiens. Le taux d'emploi de ces quartiers est de 0,7 par actif résidant au lieu de 1,4 à Paris. La densité commerciale y est également plus faible et le tissu commercial fragile mais des évolutions favorables se dessinent.

#### a) création d'entreprise

Une politique de soutien au développement économique local a été initiée par la Ville à travers différents outils pour favoriser l'émergence, accompagner et financer la création, permettre un accès facilité aux locaux d'activités mais le lien avec les besoins et potentialités des quartiers politique de la ville doit encore être amélioré.

Les créations dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire, très soutenu par la Ville, sont en progression : convention avec l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP), la Boutique de Gestion, les CIGALES, soutien aux projets collectifs de PIE, coopératives d'activités et d'emploi, ASTROLABE et COOPANAME. Il reste toutefois difficile de mesurer précisément l'impact de ces créations sur les quartiers.

Les équipements et outils mis en place ont permis de créer une véritable offre de service « tous publics » qui passe, notamment, par les 5 Maisons du développement économique et de l'Emploi (MDEE), qui organisent les interventions de nombreux prestataires tels que l'ADIE, la Boutique de gestion, EGEE, PIE en complément de l'offre des chambres consulaires, et de l'ANPE. Mais ces approches gagneraient à être mieux territorialisées (en fonction, par exemple des opportunités de locaux, des projets de territoires, des projets d'aménagement et de renouvellement urbain...). Il est essentiel à cet égard que les équipes de développement local se rapprochent des MDEE et des opérateurs de la création pour favoriser les projets dans les QPV.

L'objectif d'intégration économique des populations immigrées par le biais de la création d'entreprises est très difficile à évaluer mais il n'est, à priori que partiellement atteint, alors que les besoins sont bien identifiés (espaces commerce artisanat, maisons du développement économique et de l'emploi).

Quelques rares opérateurs (IRFED, 3CI, ADIE ...) travaillent sur la prise en compte des leviers culturels, du rôle des femmes et de leurs besoins spécifiques dans le montage des projets et leur gestion. Des offres de service ciblées sur la législation sociale et fiscale, les normes d'hygiène et de sécurité, l'accès aux dispositifs de caution et de garantie, la médiation bancaire, les traductions... devraient être développées, de même que le suivi post création et les aides aux recrutements.

Toutefois, le résultat d'une observation empirique (consultations des listes nominatives de créateurs ayant bénéficié, en 2004 et 2005, des prêts d'honneur et d'accords de garanties de PIE) montre que les publics issus de l'immigration accèdent progressivement à ces dispositifs, grâce à des réseaux de prescription de plus en plus efficaces (à vérifier avec des études qualitatives)

Il serait également important de mieux prendre en compte, en particulier dans le domaine du commerce et de l'artisanat, le potentiel d'entrepreneurs et d'investisseurs qui existent dans les différentes diasporas présentes à Paris.

De manière générale, les bilans des différents organismes dédiés à la création d'entreprises ne permettent pas de mesurer leur impact dans les quartiers, ni d'identifier clairement les freins et obstacles spécifiques, autres que le coût des locaux, la complexité des démarches et l'atomisation des dispositifs de soutien.

#### b) locaux d'activité

Le Contrat de Ville prévoyait d'améliorer les conditions d'accès aux hôtels d'activités situés à proximité des quartiers politique de la ville.

5 nouveaux hôtels d'activités ont été créés depuis avec, pour certains, des axes de spécialisation (Santé, TIC, meubles déco...): Paris Biopark (SAGI 13è), Vauvenargues (SAGI Bd Ney 18è), Losserand (SAGI 14è), Rue de l'Est (RIVP 20è), Brûlon-Citeaux (SAGI 12è).

L'OPAC a lancé, fin 2004, un programme de rénovation de ses hôtels industriels. Ces hôtels ont un fort taux de remplissage et le renouvellement (à maîtriser) est contraint par le mode de gestion (baux 3-6-9).

c) activités commerciales

*RDC d'immeubles :*

Hors du cadre de opération programmée d'amélioration de l'habitat, le contrat de Ville prévoyait aussi la possibilité, dans les quartiers en difficulté présentant un ensemble cohérent de locaux en pied d'immeubles vides, d'une aide à la réalisation de travaux de second œuvre et des vitrines des locaux en pied d'immeubles.

Deux sites ont pu profiter de ces aides :

- rue de la Musique (18<sup>e</sup>), dans le cadre du contrat entre la Ville et la Région
- Porte de Montmartre, pour des locaux occupés, dans le cadre d'un dispositif rénovation et de sécurisation, relevant du droit commun, et qui a fait l'objet d'un montage avec les aides de la Ville et de la Région (« sécurisation des locaux »). Un des intérêts de ce projet tient à la participation des bailleurs et des commerçants.

*Animation commerciale dans les quartiers :*

Une ligne budgétaire est consacrée au soutien à l'animation du tissu économique local et aux associations de commerçants. En ce qui concerne la réflexion à engager sur la création d'un marché des produits exotiques sur Paris et sa région, des études ont été menées mais qui n'ont pas encore abouti sur un réel projet.

*Aides du fonds interministériel de soutien au commerce et à l'artisanat :*

Les aides du fonds interministériel de soutien au commerce et à l'artisanat (FISAC) pourraient être utiles sur certains sites du grand projet de renouvellement urbain (Porte de Montmartre, Saint Blaise) mais des réticences sont pointées : dossiers lourds à monter, projets lourds à porter (financement sur remboursement de l'Etat...). De fait, aucun financement FISAC n'a été mis en place à Paris.

*Intervention de l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux,*

Récemment encore, la Ville a pris contact avec l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) pour le projet de Saint Blaise, mais le profil des quartiers parisiens n'est pas considéré comme prioritaire par l'établissement public. Cependant, on retrouve sensiblement les aides fournies par l'EPARECA dans le dispositif ANRU.

? Projets bien avancés : Porte de Montmartre, revalorisation de la rue Saint Blaise

? Projets de commercialisation dans la programmation du grand projet de renouvellement urbain (dans le cadre d'une réflexion plus large sur le développement économique) : phase de réalisation d'études et mise en place de groupes de travail, en partenariat avec les bailleurs. Bonne connaissance du tissu.

? Réflexion engagée : Porte de Clignancourt, Porte de Vincennes, Olympiades, Porte des Poissonniers, Bédier, Porte de Montreuil, Porte des Lilas, Paris Nord Est, Porte Pouchet.

? Livraison à venir : Porte de Vanves : reconversion d'un site EDF en hôtels d'activités ; livraison 2007.

- Insertion par l'économique

a) Soutien aux secteurs de l'insertion par l'activité économique

La Ville apporte, depuis 2001, un soutien très important et en constante augmentation au secteur de l'insertion par l'activité économique, en finançant, notamment, un programme ambitieux de développement de régies de quartiers dans les quartiers.

Ce soutien se traduit par des conventions avec les têtes de réseaux et par des aides directes aux structures, avec des objectifs d'insertion qui ciblent prioritairement les allocataires du RMI et les jeunes en difficultés. Pour développer l'offre d'insertion et diversifier les secteurs d'activités, une couveuse d'entreprises d'insertion a été mise place au sein de la Boutique de gestion, en ciblant particulièrement les cadres seniors créateurs d'entreprises.

Le partenariat avec l'Union régionale des entreprises d'insertion porte sur le développement et la consolidation des structures d'insertion par l'activité économique à travers le repérage et la mobilisation d'entrepreneurs locaux, l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets de structures d'insertion, la promotion de l'insertion par l'activité économique auprès des branches professionnelles et entreprises partenaires de la Ville, l'appui méthodologique aux structures d'insertion par l'activité économique dans l'accès à la commande publique, la professionnalisation des dirigeants.

Les besoins en structures d'insertion par l'activité économique sont très importants, notamment dans les secteurs du BTP, de l'environnement et des services à la personne. Une attention particulière devant être portée aux secteurs pourvoyeurs d'emplois pour les femmes.

Une fonction de veille sur les initiatives est assurée ainsi que le conseil auprès des opérateurs et l'interface avec, les organismes conseils, les financeurs, les directions de la Ville et les acteurs de terrain comme par exemple : Tourisme urbain, 104, Petit Bain, DEDALE, Maison de couture d'insertion, rue de la Solidarité...

Toutefois les inquiétudes qui pèsent sur le secteur de l'insertion par l'activité économique (baisse des crédits du fonds social européen, des financements de l'Etat pour les postes d'insertion, coût résiduel élevé à la charge des employeurs pour certains contrats aidés...), ajoutées au coût et à la rareté des locaux, sont peu propices au développement des projets.

Le partenariat avec le Comité national de liaison des régies de quartier se traduit par un appui technique et méthodologique aux équipes locales pour mobiliser les acteurs, identifier les marchés, créer les associations de préfiguration, recruter les directeurs et préparer la labellisation des régies de quartier.

Les chefs de projet et les équipes de développement local jouent un rôle déterminant dans les études d'opportunité, l'instauration des dynamiques locales avec les directions de la Ville, les bailleurs, les associations de quartier et les habitants et assurent aussi un suivi continu de l'activité des Régies, des négociations de marchés, des recrutements...

- 6 Régies sont labellisées : Amandines, 19<sup>e</sup> Nord, la Chapelle, TELA 13, Saint-Blaise Charonne, Fontaine au Roi
- 2 Régies sont en création : 17<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Porte de Vanves

Toutes les Régies sont conventionnées « Entreprises d'Insertion » et perçoivent des aides de l'Etat à ce titre.

Dans le cadre du dispositif mis en place pour la mise en œuvre des clauses d'insertion, les services de la Ville travaillent avec l'Union régionale des entreprises d'insertion et le Comité national de liaison des régies de quartier pour préparer très en amont l'intervention des opérateurs existants et susciter la création de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique en réponse aux nombreux besoins identifiés.

#### b) Clauses d'insertion

La Ville a adopté, dès 2002, le principe des clauses d'insertion dans les marchés publics et a fortement encouragé les directions et bailleurs à les mettre en œuvre en prenant appui sur les services de la Ville (la maison du développement économique et de l'emploi du 19<sup>e</sup>, notamment, a développé une expertise importante en conduisant des opérations d'envergure : Parc du Millénaire, Porte des Lilas...). Depuis fin 2005, des évolutions au plan législatif ont eu lieu conduisant la Ville à élaborer un Plan parisien plus ambitieux, à la faveur, notamment, de l'obligation qui est faite aux collectivités d'appliquer la charte d'insertion de l'agence nationale pour la rénovation urbaine sur les territoires qui en relèvent.

La Ville, à partir du bilan de ses expériences antérieures, a souhaité étendre le principe de l'application des clauses d'insertion à l'ensemble des opérations d'aménagement et de construction prévues dans les arrondissements des quartiers Politique de la Ville.

Pour ce faire, un dispositif local opérationnel a été construit au sein du PLIE, plan local d'insertion et d'emploi 18/19e, pour les premières opérations qui vont concerner les quartiers Goutte d'Or, Pouchet, Montmartre - Clignancourt : un poste d' « assistant à la mise en œuvre des clauses » est créé dans le cadre d'un Emploi Tremplin financé par la Région, ainsi qu'une cellule ingénierie de chantiers.

Un premier test grandeur réelle pour la Goutte d'Or démarre avec un potentiel estimé à 50 parcours d'insertion.

Dans le même temps, une réflexion est engagée avec la Maison de l'Emploi de Paris, dans le cadre de son plan d'actions BTP, dont la charte de l'agence nationale pour la rénovation urbaine pourrait constituer un des axes opérationnels.

- L'accompagnement vers l'emploi

La Ville de Paris a une politique très volontariste pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion, en ciblant tout particulièrement (moyens très importants dédiés au volet insertion du plan départemental d'insertion) les allocataires du revenu minimum d'insertion, dont l'insertion relève des compétences de la collectivité.

Les principaux outils et moyens mobilisés sont :

- les maisons du développement économique et de l'emploi, qui organisent les interventions de très nombreux opérateurs (parrainage, ateliers de recherche d'emploi, placement direct en entreprises, opérations de recrutements...);
- les missions Locales ;
- les conseillers ANPE des espaces Insertion (financés par la Ville) ;
- les Forums de recrutement (Paris pour l'Emploi, les forums d'arrondissements, le forum de l'alternance, les forums spécialisés ...);
- les contrats aidés : protocole avec l'Etat pour la mise œuvre des contrats du plan de cohésion sociale avec un dispositif parisien qui améliore significativement les conditions initiales (formation, tutorat, temps de travail...);

- le programme départemental d'accès à l'emploi (PDAE) qui supplée, notamment, les nombreux manques en matière de formation linguistique professionnalisante rémunérée.

Le contrat de ville ciblait particulièrement les jeunes, les femmes issues de l'immigration et les allocataires du revenu minimum d'insertion des quartiers politique de la ville.

En ce qui concerne les jeunes, de nombreux équipements, dispositifs et mesures ont été créés par la Ville, la Région et l'Etat, en faveur de leur insertion professionnelle mais il est difficile d'en mesurer précisément l'impact sur les jeunes des quartiers politique de la ville. Les équipes de développement local, dans le cadre de groupes de travail sur l'insertion des jeunes mis en place dans la plupart des territoires, apportent des éclairages très intéressants et sollicitent l'expertise des acteurs locaux pour élaborer des réponses (découvertes de métiers, visites d'entreprises artisanales, BAFA spécialisés...).

La Ville a également instauré une politique de recrutement et d'insertion de jeunes au sein de ses services : Emplois Jeunes avec formation et plate forme de reclassement, contrats d'apprentissage, contrats aidés avec préparation aux concours.

Dans le cadre des conventions d'objectifs avec les 5 Missions locales, la Ville a souhaité identifier l'accueil des jeunes des quartiers qui sont aussi ciblés prioritairement par le plan local d'insertion et d'emploi 18e - 19e. Un travail important est également réalisé par les Clubs de prévention, souvent en lien avec les équipes de développement local, en direction des jeunes non suivis, non inscrits dans les Missions locales. Les Missions locales ont effectué un effort important en direction des jeunes les plus en difficultés (+ 16% sur la période 2003-2005), en organisant, à l'échelle de chaque territoire, des partenariats avec l'ensemble des réseaux d'accueil et d'orientation des jeunes (Antennes jeunes, espaces jeunes...).

Le nouveau logiciel, Parcours 3, mis en place au niveau national en 2005, permet d'améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des parcours individuels des jeunes.

Les outils mobilisables pour construire des parcours sont nombreux et censés traiter les problèmes spécifiques des jeunes en parcours d'insertion professionnelle: Bourses attachées aux formations du programme départemental d'accès à l'emploi, Fond d'aide au Jeunes, Allocation Paris Jeunes Solidarité, parrainage, préparation à l'apprentissage, formations linguistiques professionnalisantes, forums de recrutement, contrats aidés, chantiers d'insertion...

Mais les difficultés sociales (logement, santé, addictions...), l'absence de réponses coordonnées en matière de formation, les discriminations, le poids des activités informelles, les freins et pressions d'ordre familial, la variabilité des dispositifs, le manque de visibilité et d'anticipation sur les phénomènes massifs de décrochage scolaire et d'échec dans les études supérieures sont autant de facteurs de découragement pour les acteurs et de désinvestissement pour les jeunes.

Tous les acteurs s'accordent sur le fait que de nombreux jeunes ayant des profils, des itinéraires et des niveaux très diversifiés ne sont pas ou plus suivis par le Service public de l'emploi, dont les moyens en direction des jeunes sont pourtant conséquents : les effectifs des Missions locales ont considérablement augmenté du fait des recrutements de référents de parcours du plan local d'insertion et d'emploi et du programme des contrats d'insertion dans la vie sociale.

Enfin, les jeunes femmes en situation monoparentales, majoritairement domiciliées dans les quartiers « basculent » le plus souvent de l'aide parent isolé vers le revenu minimum

d'insertion, faute de prise en charge adapté et d'anticipation. Des expériences comme celle menée par le Centre social Danube ( Parcours d'Elles) sont à cet égard très positives.

Côté Etat, ces mêmes constats avaient motivé la création des Equipes Emploi Insertion, puis, successivement, du dispositif contrat d'insertion dans la vie sociale (avec ciblage des jeunes des quartiers demandé par l'Etat) , des contrats aidés « jeunes » du plan de cohésion sociale, du plan pour l'Emploi des jeunes des zones urbaines sensibles mis en œuvre par l'ANPE, du plan d'actions « Jeunes diplômés victimes de discriminations » de la Maison de l'Emploi, du programme parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat (PACTE).

La loi de cohésion sociale a également créé de nouveaux outils, gérés par les missions locales, pour l'aide financière jeunes en parcours d'insertion : FIPJ, allocation interstitielle pour les signataires de contrats d'insertion dans la vie sociale, qui viennent compléter le fonds d'aide aux jeunes ou l'allocation Paris jeunes Solidarité.

- La formation

La suppression des stages d'insertion et de formation à l'emploi et les baisses de volumes d'heures des nouveaux marchés du fonds d'action sociale, d'intégration et de lutte contre les discriminations, centrés principalement sur le contrat d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants , ont posé de gros problèmes.

Ces restrictions du fonds d'action sociale, d'intégration et de lutte contre les discriminations sont consécutives à une analyse de la réalisation des marchés 2005, qui montrait que seuls 25% des heures prévues pour le contrat d'accueil et d'intégration étaient suivies. Les organismes de formation jusqu'en 2005, redéployaient les moyens du contrat d'accueil et d'intégration vers les autres publics, mais cette souplesse a disparu.

S'agissant des dispositifs de la Région (120 places en 2005 avec illettrisme et alphabétisation Français langue étrangère) il semblerait que le niveau requis pour entrer en formation soit souvent trop élevé pour de nombreux jeunes, qui ne peuvent intégrer aucun dispositif.

S'ajoutent à cela les jeunes primo arrivants qui, au-delà de 17 ans, ne sont plus pris en charge par l'Education nationale et sa Mission Générale d'Insertion, et qui n'ont aucune solution (cf. situation des mineurs isolés analysée dans « Chinois d'Europe/Equal »).

Il ressort que la Ville compense à la mesure de ses possibilités les nombreux désengagements et besoins non couverts. Elle a de plus mis en place un dispositif de formation alpha FLE à destination des agents municipaux qui ne maîtrisent pas la langue. Plusieurs directions de la Ville prennent en compte les besoins en formation linguistique. Des interventions multiples, prenant en compte les questions linguistiques, existent également à l'échelle des territoires. Cet inventaire devra être complété par l'offre proposée dans les Foyers de travailleurs migrants : commission locale d'insertion du 18è, maisons du développement économique et de l'emploi, Centres sociaux, plan local d'insertion et d'emploi.

## **2.2 La prévention sociale et la santé pour un accompagnement adapté**

Ce thème du contrat est certainement celui où la dynamique engagée a permis des évolutions des pratiques des acteurs locaux tant associatifs qu'institutionnels.

- La coopération avec le travail social

Le travail engagé sur les quartiers a permis d'enrichir un partenariat privilégié avec les travailleurs sociaux de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (assistants des services sociaux polyvalents de secteur, service social médico-scolaire et de protection maternelle infantile), de la Caisse d'allocations familiales, du Centre d'action sociale de la ville de Paris, les référents sociaux des différents bailleurs, et, selon les quartiers, les services médico-scolaires de l'Education nationale.

Dans le cadre de l'accompagnement social des interventions urbaines certaines initiatives sont particulièrement emblématiques. En ce qui concerne les opérations de démolitions envisagées par la Ville en liaison avec les bailleurs, le travail partenarial engagé (Caisse d'allocations familiales, Centre d'action sociale de la ville de Paris, OPAC) à la Porte Pouchet (17<sup>ème</sup>) pour la démolition de la tour Pouchet et la réhabilitation de la Tour Bois le Prêtre doit être particulièrement signalé. De même la mise en place dans le quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>) d'une commission sociale (direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, Caisse d'allocations familiales, OPAC) chargée de la coordination des actions à mettre en place autour du logement des familles a permis un examen des situations individuelles et de faire des propositions aux familles tant sur le plan de l'aide sociale que de l'insertion ou de l'emploi. Enfin la mise en œuvre d'un projet social de territoire dans les quartiers du sud du 13<sup>ème</sup> a permis un rapprochement entre les travailleurs sociaux, les structures de santé, les acteurs associatifs et les professionnels de la politique. Des actions concrètes ont aussi été engagées sur les quartiers Bédier et Chevaleret (13<sup>ème</sup>).

Des pratiques d'interventions sociales collectives ont été également initiées dans certains quartiers autour des thématiques : soutien à la parentalité, inter-culturalité, maintien à domicile des personnes âgées, insertion des femmes, accès aux loisirs et aux vacances (Forum vacances du 11<sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre du contrat de sécurité d'arrondissement).

Ainsi, des ateliers d'informations collectives ont été animés en collaboration étroite avec les services sociaux et les bailleurs sur le thème de la gestion du budget, des économies d'énergie, l'accès aux droits, le logement et l'amélioration de l'habitat par exemple dans le 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>).

Des projets innovants autour de l'accès aux loisirs et aux vacances ont fédéré des partenariats exemplaires entre les services sociaux de la Ville, de la Caisse d'allocations familiales, la direction des Affaires scolaires et les associations (exemple : Forum Vacances du 11<sup>ème</sup> dans le cadre du contrat de sécurité d'arrondissement).

Les Chefs de projet et les Equipes de développement local ont accueilli de nombreux stagiaires en stage de formation pratique d'assistant de service social, permettant ainsi une sensibilisation des futurs professionnels du travail social à la dynamique de développement social local et de travail partenarial collectif.

- Les centres sociaux : amplification et émergence

Le rôle des Centres Sociaux est important pour l'implication des habitants. Cofinancées par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de Paris (Direction de l'Action Sociale, l'Enfance et de la Santé), ces structures sont créées et gérées par des habitants et ont notamment pour mission l'animation globale des quartiers dans lesquels elles sont implantées. Une collaboration fructueuse a été mise en place depuis plusieurs années entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction de l'Action Sociale, l'Enfance et de la Santé, la Fédération des Centres Sociaux Parisiens et la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration pour non seulement soutenir les centres existants, mais aussi aider à

l'émergence de centres nouveaux. Huit centres nouveaux ont ainsi été créés sur la durée du contrat de ville : 10<sup>ème</sup> (1), 13<sup>ème</sup> (1), 14<sup>ème</sup> (1), 19<sup>ème</sup> (2) et 20<sup>ème</sup> (3). De plus, le soutien renforcé aux centres existants a permis de quasiment quadrupler le financement des centres sociaux sur cette période.

De plus, de nombreuses associations sont financées au titre des actions de formations linguistiques, de redynamisation pour des personnes en difficultés, d'accès aux droits et de médiation ainsi que des épiceries sociales.

- Les adultes relais

Afin de favoriser le lien social par des actions de médiation ou d'intégration sociale, l'Etat avait décidé de lancer un programme ambitieux de création de postes d'adulte relais pour pérenniser ces activités. La Ville co-finance à hauteur de 20% ces postes sur les quartiers inscrits dans la politique de la Ville. Fin 2005, 49 adultes relais étaient cofinancés.

Il est important de mentionner que de nombreuses associations s'étaient inscrites sur le dispositif Emplois Jeunes et que la fin de cette mesure a fragilisé ces structures.

## **2.3 La sécurité, la justice, la prévention de la délinquance et l'accès au droit : les conditions du succès**

Le contrat de ville 2000-2006 avait inscrit comme objectif de mettre en œuvre dans les quartiers politique de la ville selon les problématiques spécifiques qui y sont rencontrés, les priorités définies dans le cadre du Contrat Parisien de Sécurité et de développer une politique judiciaire tournée vers les publics les plus vulnérables.

Les contrats de sécurité d'arrondissement, déclinaisons du contrat parisien de sécurité, ont défini un certain nombre de fiches actions au titre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires.

Le Département de Paris a considérablement accru les moyens attribués aux clubs et équipes de prévention spécialisée (+ 46% de 2000 à 2006), principalement sur les quartiers de la politique de la ville, pour des actions socio-éducatives d'insertion des jeunes en grande difficulté. Ces actions qui proposent à ces jeunes des repères et des appuis pour une insertion sociale participent de ce fait à la prévention de la délinquance (violences, trafics, incivilités...) sans que l'on puisse les y réduire.

Par ailleurs le programme Ville Vie Vacances destiné aux jeunes les plus en difficulté et issus en priorité des quartiers inscrits en Politique de la Ville a été amplifié et une meilleure coordination des acteurs a été mise en place. Sont visés en particulier les jeunes qui ne partent pas en vacances et ne peuvent ou ne veulent s'inscrire dans les structures et activités ouvertes à tous publics. Ce programme se doit donc, en proposant des activités adaptées, de repérer et d'attirer les jeunes en voie de marginalisation qui échappent aux dispositifs habituels. Par ailleurs il faut reconnaître l'intérêt de projets financés dans ce programme qui ont permis de mobiliser des habitants et des parents sur le territoire de vie des jeunes.

La Ville de Paris assure, par le biais d'agents locaux de médiation sociale (ALMS), la surveillance de 232 points d'écoles répartis dans 17 arrondissements. 500 ALMS ont été embauchés à partir de 2001 sur le dispositif «emplois jeunes » financés à 80% par l'Etat. Ce dispositif étant appelé à disparaître (le dernier contrat prendra fin à l'été 2007) les « emplois jeunes » sont progressivement remplacés par des agents vacataires rémunérés par la Ville.

Des équipes de correspondants de nuit ont été mises en place dans plusieurs arrondissements parisiens : en 2004 dans le XIX<sup>ème</sup> arrondissement (quartier du Bas Belleville), en 2005 dans le XVIII<sup>ème</sup> arrondissement (quartier Château Rouge/Goutte d'Or), en 2006 dans le XIII<sup>ème</sup> arrondissement (quartier des Olympiades/Baudricourt/Souham). La mission de ces médiateurs est de faire en sorte que la rue redevienne un lieu d'échanges et de tranquillité. Par leur présence quotidienne sur le terrain, en soirée et la nuit, ils sont à même de répondre aux besoins concrets des habitants, parfois aux prises avec un environnement difficile ou des troubles nuisant à la vie collective. Ils assurent un contact permanent entre la municipalité et les parisiens, et joignent leurs efforts à ceux des autres services publics, des bailleurs sociaux et des associations locales

La surveillance des ensembles immobiliers sociaux les plus sensibles est effectuée par un groupement d'intérêt économique dénommé Groupement Parisien Inter bailleurs de Surveillance (GPIS) et constitué de 9 bailleurs sociaux parisiens. Ce groupement d'intérêt économique fonctionne sur la base d'un gardiennage mobile de nuit et surveille plus de 61 000 logements en 2006, situés prioritairement en secteur Politique de la Ville ou GPRU. La Ville verse à chacun des bailleurs membre du groupement d'intérêt économique une subvention annuelle. Elle contribue ainsi largement au coût d'adhésion des ces bailleurs au GIE et prend indirectement en charge plus de la moitié du coût de fonctionnement annuel du GPIS.

Par ailleurs, pour répondre à une préoccupation de la municipalité, le GPIS a mis en place, en 2006, un dispositif spécifique de surveillance de certains parkings situés dans les ensembles immobiliers sensibles, service qui devrait se développer dans les années qui viennent, en fonction des demandes et des besoins des bailleurs membres.

En matière d'accès au droit la Ville participe aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des 3 Maisons de Justice et du Droit de Paris ainsi que des 5 Points d'accès au droit (PAD). Les Maisons de Justice et du Droit Paris Nord Est et Paris Nord Ouest créées en 2001 sont situées dans des quartiers Politique de la Ville. Il en est de même pour les 5 points d'accès au droit de la ville de Paris mis en place entre 2003 et 2006 dans le 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> ou projetés en 2007 dans le 13<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> en limite du quartier des Périchaux.

La ville de Paris finance par ailleurs l'essentiel des dépenses de fonctionnement du dispositif des relais d'accès au droit (RAD) comportant des permanences d'information juridique et de suivi par des consultants dans près de 70 structures (coût estimé 2006-2009 de 3,7 M€).

Conformément aux objectifs fixés par le contrat parisien de sécurité, la Ville s'engage également dans la lutte contre la récidive, en organisant des réunions d'information auprès des services municipaux et des associations pour les sensibiliser sur la possibilité d'accueillir des personnes devant effectuer une peine de travail d'intérêt général ou une mesure de réparation pénale. Des réunions ont été organisées en s'appuyant sur le réseau associatif constitué autour des équipes de développement local sur les quartiers en politique de la ville.

## **2.4 Urbanisme et logement : l'amélioration du cadre de vie**

Les objectifs du Contrat de Ville 2000/2006 devraient permettre de prendre en compte la spécificité parisienne : un habitat privé dégradé, la concentration de populations fragiles dans les secteurs sensibles, d'améliorer le cadre de vie, dans une perspective de requalification et de mixité urbaine.

Des mesures et des actions importantes ont ainsi été engagées en faveur de :

? La réhabilitation du parc privé (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et la résorption de l'habitat insalubre (opération d'amélioration de l'habitat dégradé et convention publique d'aménagement) :

- développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans les quartiers politique de la ville ;
- accompagnement social des populations concernées par l'opération programmée d'amélioration de l'habitat : cet accompagnement des familles concernées par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, convention publique d'aménagement ou convention d'amélioration de l'habitat dégradé, reste un problème : difficultés de médiation sociale, de conventionnement d'associations missionnées pour l'accompagnement social, de renforcement des actions visant l'accès aux droits, de surcharge de travail des travailleurs sociaux très impliqués dans ces problématiques, et des difficultés d'intervention avec les populations en situations irrégulières ;
- développement des procédures de résorption de l'habitat insalubre pour renforcement des dispositifs et actualisation des immeubles présentant des éléments d'insalubrité est en cours. Une convention publique d'aménagement a été confiée à la SIEMP et à la SEMAVIP et une opération d'amélioration de l'habitat dégradé au Pacte de Paris et à URBANIS soit près de 1000 immeubles bénéficient d'une intervention adaptée, 80% de ces immeubles sont en quartiers politique de la Ville.
- lutte contre le saturnisme : mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale saturnisme (SIEMP) ; action poussée de la section saturnisme de la préfecture de Paris, se matérialisant par la notification de travaux aux propriétaires et la réalisation, d'office si nécessaire. Les prestations d'accompagnement social des familles et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont également financées par l'Etat. La coordination de ces actions avec les aides indirectes de l'ANAH est en place.
- une étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une opération programmée d'amélioration des hôtels meublés a été réalisée et le principe d'une OPAHM a été agréé par le conseil de Paris de novembre 2006.
- recherche de formules de logements adaptés pour favoriser l'insertion: résidences sociales :
- création d'un observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé confié à l'atelier parisien d'urbanisme.

? La requalification du patrimoine social

- Les opérations de réhabilitation et de requalification ont été réalisés par les bailleurs sociaux, en concertation avec les habitants (Michelet, Bédier, Porte Pouchet, Raymond Losserand ...) et en veillant particulièrement à la sécurisation.
- 15 opérations de résidentialisation ont été financées par la Ville entre 2002 et 2004, la totalité de ces opérations sont situées dans les quartiers politique de la ville

? Les relations avec les bailleurs sociaux

La signature d'une convention en novembre 2002 a facilité le partenariat avec l'OPAC de Paris et les bailleurs impliqués dans les quartiers.

Le bilan réalisé en Mars 2005 fait apparaître une prise en compte des problématiques de tranquillité publique (Groupement Parisien Inter bailleurs de Surveillance, correspondants de nuits, contrat locaux de sécurité), de concertation locative (Plan de concertation locative, soutien aux associations locales, outils de communication...), de gestion de proximité (décentralisation de gestion locative, création d'antennes locales et participation aux groupes de travail / Cellules de veille de la gestion urbaine de proximité) et de valorisation des pieds

d'immeuble notamment par la mise à disposition de locaux aux associations en appliquant un tarif préférentiels.

L'axe de l'insertion par l'économie a été initié notamment par l'OPAC, les 3F, la SEMAVIP mais il doit être développé et renforcé avec le soutien opérationnel de la DDEE.

? Les foyers de travailleurs migrants

Plus de la moitié des foyers de travailleurs migrants sont situés en périmètre Politique de la Ville. L'objectif de requalification des foyers et de leur transformation en résidence sociale, au vu d'une meilleure insertion dans le tissu urbain est une priorité. 24 foyers sont concernés.

Initié en 1998, un premier plan quinquennal, piloté par l'Etat, a été prorogé jusqu'en 2006. A l'occasion de la délégation de compétences, la Ville de Paris a repris en charge le pilotage du traitement des foyers avec pour volonté d'amplifier l'action par la mise en place de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Un diagnostic très complet a été réalisé par l'atelier parisien d'urbanisme avec le soutien de la direction du logement et de l'habitat et de la délégation à la politique de la ville et à l'intégration.

? La mixité sociale

Afin de renforcer la mixité sociale, une politique de diversification des programmes de logements est recherchée avec notamment des programmes d'accession à la propriété, et de logements étudiants. Les problématiques de logement social : attribution de logement, logement des jeunes, des grandes familles, définition du programme et financement de construction sont traitées.

? L'amélioration des services proposés aux habitants :

En accompagnement des opérations de requalification et dans le cadre de l'amélioration des services offerts aux habitants des quartiers de la Politique de la Ville, une attention est portée à la réalisation d'équipements correspondants aux premiers besoins du quartier : centres sociaux, halle de sport 20<sup>ème</sup>, Gymnase Orillon 11<sup>ème</sup>, Antennes Jeunes, Antenne de Police, bureaux de Poste (18<sup>ème</sup> Bichat Porte Montmartre, 11<sup>ème</sup> Belleville, 19<sup>ème</sup> CCAK, 17<sup>ème</sup> Epinettes). Ces équipements ont été complétés dans certains quartiers par des équipements spécifiques tels que les Maisons de Justice et du Droit, les Points d'Accès aux droits ou les plate-forme de services publics. Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, les équipements publics (écoles, collèges, espaces verts, crèches...) sont rénovés ou reconstruits en fonction des projets.

? L'esthétique urbaine dans le grand projet de renouvellement urbain :

- mise en valeur du patrimoine bâti de qualité – doit rester une priorité dans le prochain contrat ;
- espace public trop souvent "parasité" par des enseignes anarchiques à réaménager :
- politique de commande publique d'œuvres d'art engagée pour accompagner la réalisation du tramway.

? Renforcement des transports publics et circulations douces :

Objectif d'un meilleur partage de l'espace urbain, automobile et autres modes de déplacements (traversées piétonnes...). Nombreux aménagements réalisés par la direction de la voirie et des déplacements : Tramway (Rocade Sud travaux en cours 13<sup>ème</sup>, en voie

d'achèvement 14<sup>ème</sup>) et concertation sur l'Est, «Mobilien » (11<sup>ème</sup>/20<sup>ème</sup> en cours). Cette thématique a été fortement initiée et se poursuivra.

? Gestion urbaine de proximité :

La gestion urbaine de proximité initiée sur le secteur St Blaise dans le 20<sup>ème</sup> dès 2003 a été étendue aux sites du grand projet de renouvellement urbain. Les contrats locaux de propreté ont été signés par la plupart des mairies d'arrondissement. Un bilan a été réalisé en décembre 2005. Un bilan annuel est prévu.

3 axes :

- la coordination des actions et des moyens
- la coproduction de sécurité et tranquillité publique
- l'accès aux services et équipements

La coordination des actions est mise en œuvre dans le cadre des cellules de veille de la gestion urbaine de proximité. Réunissant les directions techniques de la ville, les services de Police et les bailleurs, les partenariats sont positifs ; de bons exemples de coopération témoignent de la réussite de la méthode : campagnes et opérations de propreté (déjection canines, épaves, traitement des graffitis, tri sélectif...), entretien et petits aménagements des espaces publics et privés, transfert de foncier, communication ..La mise en place d'antennes de gestion de proximité des bailleurs a été effective notamment dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'OPAC, et d'une politique de proximité initiée par la SAGI, la SAGECO et Logement Français. Cette coordination et cette volonté d'agir en proximité ont favorisé la mobilisation des régies de quartier en nette évolution en 2006.

La coproduction de sécurité et de tranquillité : la cellule de veille de la gestion urbaine de proximité permet d'aborder le thème de la tranquillité, et de mettre en œuvre des actions concertées (Police, Ville, bailleurs, associations, habitants...) de différents types, dans les domaines :

- de l'urbanisme (éclairage, traitement des espaces délaissés, aménagement sécurité routière...);
- de la prévention et de l'animation sociale (Point Ecoles, Correspondants de nuits, opérations ville vie vacances...);
- de la sécurité en lien avec les partenaires des contrats de sécurité d'arrondissement.
- De la lutte contre les incivilités (désignation d'un référent technique d'arrondissement pour la direction de la prévention et de la protection de la ville de Paris, chargé de coordonner les agents verbalisateurs de la ville et de faire la coordination des moyens avec les commissariats d'arrondissement).

Il s'agit de favoriser toutes les actions qui – selon la spécificité de chaque quartier – contribuent à réduire le sentiment d'insécurité. La GUP intervient plus en amont et en veille qu'en traitement de la sécurité et des problématiques de la délinquance (traitées dans des instances spécifiques ad hoc).

Dispositifs prévus et effectifs :

- mise en place d'un dispositif de surveillance des ensembles immobiliers sociaux par 9 bailleurs et soutenu financièrement par la ville de Paris : le GPIS (2004).
- surveillance des points école par les agents de la ville de Paris (DPP) Les agents locaux de médiation sociale chargés de faire traverser les rues dangereuses aux enfants à proximité des écoles sont remplacés depuis 2005 progressivement par des agents vacataires.;
- extension du dispositif de correspondants de nuit ;

- dispositif d'accompagnement des personnes âgées intitulé « Tranquillité Séniors » de la DPP.

L'accès aux services et équipements

2 axes ont été privilégiés dans le contrat de ville : la revalorisation des équipements collectifs existants (modernisation, entretien, rénovation... Ex : Ecoles, équipements sportifs, équipements culturels, crèches, espaces publics numériques) et l'ouverture plus large des équipements aux habitants du quartier.

## **2.5 L'éducation, la culture, les loisirs et le sport facteurs d'insertion**

### **2.5.1 L'éducation**

Les difficultés scolaires touchent particulièrement les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs des quartiers de la politique de la ville. Alors qu'à Paris 13% des élèves ont une année de retard en fin de primaire, ils sont 19% dans les quartiers prioritaires, soit près d'un élève sur cinq. Dans les quartiers de la périphérie et dans celui de la Goutte d'Or, le taux de redoublement est deux fois supérieur à la moyenne parisienne. L'échec aux examens est un autre symptôme. Les résultats en 2004 au brevet des collèges montrent que 58% seulement des collégiens des quartiers prioritaires obtiennent leur diplôme, contre 78% à Paris.

Ces difficultés sont à relier au problème de l'évitement scolaire. Les populations les plus aisées des quartiers ont tendance à contourner la sectorisation scolaire en scolarisant leurs enfants, surtout au niveau du collège, dans des secteurs plus favorisés. A Paris, un millier de dérogation (7%) s'apparentent ainsi à de l'évitement, auquel s'ajoute l'évitement vers le privé qui concerne aussi des centaines d'élèves. Deux zones géographiques sont à l'origine des principales demandes de dérogation : le Nord Est parisien et les environs du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour tenter de corriger cette situation, plusieurs dispositifs ont vu le jour pendant la durée du contrat. On peut remarquer que ces différents dispositifs se sont succédé sans réelle évaluation et sans cohérence ; ceci n'a pas facilité la tâche des équipes au niveau local.

Les actions engagées ont visé non seulement à prévenir et réduire les difficultés des enfants mais aussi à favoriser et dédramatiser les relations de leurs parents avec les établissements scolaires.

- Le Contrat Educatif Local (CEL)

Signé en octobre 1999 pour une durée de trois ans, il n'a pas fait l'objet d'une évaluation par les services de l'Etat, au terme de cette durée. Le dispositif a cessé d'exister en 2003. Néanmoins l'élaboration des contrats éducatifs locaux sur les quartiers autour de la prise en compte de l'enfant dans ses temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, a permis la mise en place d'un travail partenarial entre la politique de la ville et les réseaux d'éducation prioritaire qui s'est poursuivi au delà de la disparition du dispositif lui-même.

- La lutte contre l'échec scolaire et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Le département contribue à la lutte contre l'échec scolaire par un programme de soutien associatif. La collectivité parisienne a fait progresser de 40 % le nombre d'associations éligibles dans ce cadre en renforçant simultanément le suivi de ce programme (adhésion à la charte nationale, évaluation,...) mené en coordination avec le dispositif CLAS décrit ci après.

Piloté par la Préfecture et essentiellement financé par la Caisse d'Allocations Familiales et de Paris et le Fonds d'action sociale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, le CLAS est destiné en priorité aux quartiers politiques de la ville. A partir de l'appel à projet, il se décline dans chaque quartier par des actions construites au plus près des besoins en partenariat avec les acteurs locaux.

Depuis 2004, des formations en direction des responsables et des coordonnateurs a été montée par le rectorat de Paris avec la préfecture, le FASILD et la ville de Paris.

- Le contrat de réussite

Initié en 2004 par la Préfecture et le centre académique de ressource de l'éducation prioritaire du Rectorat, le volet politique de la ville du contrat de réussite a fait l'objet d'un travail de concertation sur chaque quartier tout au long de l'année. Ces collaborations seront reconduites dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique de l'éducation prioritaire (Réseau Ambition réussite et réseau de réussite scolaire).

- La veille éducative

La Ville a mis en place avec l'Etat un dispositif de veille éducative comprenant deux cellules, 13<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> dédié à l'ensemble de ces arrondissements et pas uniquement aux quartiers prioritaires. A partir de 2006, la veille éducative doit s'intégrer dans le dispositif de réussite éducative.

- Le projet éducatif parisien

En parallèle de ces dispositifs, la Ville a développé à partir de 2001 un projet éducatif destiné à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants, à contribuer à la formation des futurs citoyens tout en s'attachant à réduire les inégalités sociales et territoriales. Axé sur la qualité du service public et la justice sociale, il s'articule autour de 4 orientations majeures :

- Moderniser et rénover le patrimoine scolaire

Afin que les élèves puissent travailler dans les meilleures conditions, la Ville a entrepris un important effort pour améliorer le cadre de vie scolaire.

Durant cette mandature, 28 écoles neuves auront été livrées soit une moyenne de 4 écoles par an et 6 nouveaux collèges auront été ouverts ou programmés.

D'ici 2007, 40 extensions ou restructurations d'écoles, 28 rénovations de locaux de restauration scolaire et une restructuration de la moitié des collèges auront été réalisées.

Pour améliorer la sécurité et le confort des établissements, 1600 travaux d'entretien sont réalisés en moyenne chaque année, soit une dépense annuelle par école de 34 561€

Ces opérations bénéficient en priorité aux établissements scolaires situés dans les quartiers REP/ZEP et politique de la ville qui étaient fortement dégradés.

- Améliorer la qualité de vie scolaire

Afin de limiter la charge financière supportée par les familles, l'allocation pour les fournitures scolaires a été augmentée de 30% en priorité au profit des élèves de ZEP/REP et politique de la ville. Le forfait pour un écolier élémentaire de ZEP s'élève à 46,8 € et à 34,8 € pour un écolier d'élémentaire hors ZEP.

La prise en charge des fournitures d'arts plastiques dans les écoles élémentaires en ZEP/REP a également été améliorée (dotation de 5,20€ par élève, contre 1,55€ initialement, comme hors ZEP/REP).

Par ailleurs, la Ville soutient les initiatives des établissements scolaires en subventionnant les projets, les sorties et les voyages pédagogiques, avec un effort particulier pour les ZEP/REP.

Des subventions complémentaires sont accordées à des associations intervenant dans les domaines sociaux et culturels sur les quartiers prioritaires, pour des projets faisant le lien entre les temps scolaire, péri et extra-scolaire.

Enfin, la Ville a conclu une convention avec France 5 offrant, moyennant un abonnement, un accès des écoles en ZEP/REP à un site éducatif proposant un large choix de reportages vidéos venant en appui des programmes scolaires. Cette opération est conduite en partenariat avec les mairies d'arrondissements et l'Education nationale.

- Soutenir la réussite scolaire des élèves en difficulté

Un dispositif innovant d'accompagnement individualisé à la scolarité, intitulé «coup-de-pouce» et «ALEM», a été mis en place dans 90 écoles en REP/ZEP, en partenariat avec l'Education nationale et la CAF de Paris. Il concerne les élèves de CP et CM2 présentant des difficultés dans les apprentissages de la lecture, du français et des mathématiques. Environ 1500 élèves participent à ces clubs gratuits, organisés quatre fois par semaine de 16h30 à 18h.

La Ville a également pérennisé l'« Action collégiens », qui est une aide à l'intégration dans la communauté scolaire destinée aux collégiens les plus en difficulté. Sa spécificité réside dans un suivi en continu du comportement du jeune, dans les murs du collège comme en dehors, qui permet de leur inculquer des repères cohérents, d'une structure sociale à l'autre (collège, quartier, monde de l'entreprise). Elle est implantée dans 33 collèges situés en REP/ZEP ou en politique de la ville dont la population est particulièrement défavorisée ; ses actions concernent plus de 17 000 jeunes âgés de 11 à 16 ans.

Pour sensibiliser les tout petits à la découverte des mots et des images, des «espaces premiers livres» sont progressivement créés dans les écoles maternelles, au rythme de 30 à 60 par an, prioritairement en REP/ZEP et politique de la ville. Il en existe actuellement 161.

L'ouverture en 2005 d'un centre de ressources «langue française» dans le 11<sup>e</sup>, dans le prolongement du centre Paris-lecture du 13<sup>e</sup>, a permis de renforcer les actions en faveur de la lecture en temps scolaire comme périscolaire pour les enfants des quartiers nord-est de Paris.

En outre, pour familiariser les enfants à l'achat de livres, un chèque-lecture d'une valeur de 15€ est distribué chaque année à tous les élèves de CE1 et des classes spécialisées des établissements situés en REP/ZEP et politique de la ville, ainsi qu'à l'Action collégiens.

- Consolider le service public des loisirs éducatifs

Pour la restauration scolaire, une réforme du mode d'attribution des subventions aux caisses des écoles a permis de rendre plus juste et transparente la participation financière de la Ville, qui a augmenté de 30%. Désormais fondée sur des critères, notamment sociaux, elle assure mieux l'égalité de traitement entre tous les arrondissements.

Un plan pour améliorer la qualité des animations éducatives périscolaires proposées aux enfants par la Ville a été mis en place en 2001/2002, dont les principales mesures concernant particulièrement les quartiers en ZEP/REP et politique de la ville sont les suivantes :

- Un encadrement renforcé : grâce au recrutement de 800 animateurs supplémentaires, le nombre d'animateurs permanents a été doublé, passant de 900 à 1700 et deux référents familles ont été désignés par école. Cet effort de stabilisation des emplois d'animation sera poursuivi avec la création de 200 nouveaux emplois en 2007.
- De nouveaux tarifs pour les activités périscolaires (mercredis, soirs et vacances), plus progressifs et socialement plus justes, avec un calcul du quotient familial identique à celui de la CAF ont été mis en place.

- Les samedis matin sans classe, soit un samedi sur deux, des ateliers artistiques, culturels et sportifs sont organisés pour les enfants de 6 à 12 ans dans 55 écoles, essentiellement situées en REP/ZEP et politique de la ville. Ces ateliers gratuits fonctionnent de 8h45 à 11h45 et sont encadrés par des animateurs de la Ville. Ce dispositif a été mis en place afin de proposer une meilleure articulation avec les temps de l'école et contribuer ainsi au développement de tous les petits parisiens, en particulier ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir accéder facilement à de telles activités. Chaque samedi matin sans classe, ce sont 1000 à 1500 enfants qui sont accueillis dans le cadre de ce nouveau service municipal.
- Une réforme des tarifs et des modalités d'inscription des séjours de vacances arc-en-ciel, avec notamment 1500 places réservées aux services sociaux, a permis de démocratiser l'accès à ces séjours. En 2006, les familles relevant des 2 tarifs les plus bas ont représenté 40% des 7500 inscrits, contre ¼ précédemment.
- Un centre de ressources « citoyenneté » a ouvert rue des Amandiers dans le 20<sup>e</sup>. Il propose aux enfants des centres de loisirs et des écoles des ateliers ludo-éducatifs (jeux, théâtre...) autour des droits de l'homme, des droits de l'enfant, de l'égalité filles-garçons... Ce centre organise également des formations pour les animateurs

- La réussite éducative

Le projet de réussite éducative pour Paris a été élaboré et s'est mis en œuvre à partir de 2006. Outre le financement de projets locaux, il vient prolonger et renforcer de nombreuses actions mises en place par la Ville, comme les dispositifs d'accompagnement à la scolarité « coup-de-pouce » et « ALEM », leur extension en 6<sup>e</sup> (AFM6) dans 23 collèges en 2006 puis 30 en 2007, l'expérimentation d'ateliers artistiques et d'études dirigées au collège...

Par ailleurs en dehors des différents contrats, des actions se sont mises en place au bénéfice des associations et des habitants des quartiers prioritaires. On peut citer :

- la formation des responsables et coordonnateurs des associations qui interviennent dans le champ de l'accompagnement à la scolarité.
- l'organisation de sorties culturelles dans les musées nationaux pour des enfants, des jeunes et des groupes familiaux en partenariat avec le réseau des antennes jeunes, la fédération des centres sociaux et les structures sociales de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.
- l'accompagnement de jeunes vers une formation BAFA, action qui se développe dans les quartiers en partenariat avec des associations d'éducation populaire.

A la charnière des politiques d'éducation et d'animation en direction des jeunes, la Ville a développé et amplifié le dispositif des Antennes Jeunes. Ces structures destinées à l'information, à l'animation sont principalement implantées dans les quartiers politiques de la ville. Le partenariat entre services de la ville a permis de travailler en cohérence l'implantation et les activités de ces antennes.

## **2.5.2 La culture**

Trois axes principaux ont été développés :

- L'accès de tous à l'offre culturelle.

Si Paris est doté de nombreuses institutions culturelles relevant de la Ville ou de l'Etat, les relations entre les quartiers périphériques et l'offre culturelle de ces institutions restent à construire, à organiser et à mettre en cohérence à partir des actions partenariales déjà engagées.

### *Partenariat Institutions Culturelles – Centres Sociaux – Antennes Jeunes*

La délégation à la politique de la ville et à l'intégration a favorisé la mise en place d'un dispositif de coopération culturelle partagée entre certaines institutions culturelles parisiennes (Centre Georges Pompidou, Musée de l'Homme, Musée du Louvre, Cité des Sciences et de l'Industrie) et le réseau parisien des Centres Sociaux et des Antennes Jeunes.

Le but recherché est d'impulser des habitudes de collaboration entre des structures relais sur les quartiers en politique de la ville et le réseau des institutions culturelles parisiennes en sollicitant ces dernières sur leurs missions premières de soutien à la diffusion des œuvres, à la valorisation des éléments de patrimoine historique et contemporain : accompagnement et montage de projets pédagogiques spécifiques, médiation et accueil de groupes, séances de sensibilisation et d'échanges, outils et ressources pédagogiques, tarification adaptée pour le public et les relais du champ social...

Cette initiative a donné lieu à trois projets spécifiques de partenariat :

- > « Africa Remix » avec le Centre Georges Pompidou, la fédération des Centres Sociaux, la CAF de Paris et le réseau des Antennes Jeunes,
- > Naissances avec les Musées du Louvre et de l'Homme, la fédération des Centres Sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et le réseau des Antennes Jeunes,
- > « Curial sur Sciences » avec la Cité des Sciences, le Centre d'animation Curial, la mairie du 19<sup>ème</sup> et l'équipe de développement local du 19<sup>ème</sup> qui a débouché sur une convention de coopération entre Espace 19 et la Cité des Sciences.

Dans le but de renforcer la notion de service public et de travailler à un maillage pertinent du territoire, il paraît important donner plus de responsabilités dans le champ de la médiation culturelle aux structures relais qui interviennent sur le hors temps scolaire.

Parallèlement, la délégation à la politique de la ville et à l'intégration, au côté de quelques institutions culturelles nationales (Cité des Sciences, Centre Beaubourg, Musée du Louvre...) a participé à une réflexion sur la mise en place d'un outil de communication spécifique à destination des structures relais des quartiers Politique de la ville et sur une politique tarifaire adaptée : lettre électronique présentant l'offre culturelle des institutions, harmonisation des critères de gratuité entre les différentes institutions, mise en place d'un calendrier « portes ouvertes » pour les relais du champ social.

### *Institutions culturelles têtes de réseau :*

Sur le modèle du travail partenarial engagé sur le 17<sup>ème</sup> avec l'Odéon, le Théâtre de la Cité International joue un rôle de tête de réseau auprès de différents acteurs socioculturels du 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> en inscrivant sur la durée les modalités d'une collaboration qui vise à coproduire différentes formes théâtrales avec les habitants.

Les bénéficiaires : présence artistique soutenue, la mutualisation des moyens, notion de parcours, mobilité des publics.

### *Maison du Geste et de l'Image : centre de ressources médiation culturelle*

A plusieurs reprises, la Maison du Geste et de l'Image a favorisé la mise en œuvre de projets sur certains quartiers politique de la ville par l'accueil en résidence de collectifs d'artistes (Mu Edith@paname). Dans le cadre de cette collaboration, la Maison du Geste et de l'Image a engagée une réflexion sur le rôle qu'elle pourrait jouer à partir de son expertise en matière de médiation culturelle (20 ans d'expérience en milieu scolaire).

Cette orientation va dans le sens de l'étude cofinancée par la Mission Ville et la Ville sur la création d'une régie culturelle à Paris. Parmi les préconisations du cabinet mandaté il faut noter : la création d'une plateforme collaborative et d'un centre de ressources permettant

d'organiser l'offre culturelle et de proposer des outils pédagogiques en ligne (publics visés : les institutions culturelles, les acteurs locaux, les acteurs du champ social).

- Le soutien aux pratiques artistiques et culturelles de proximité.

Favoriser l'accès de tous à l'offre culturelle peut se satisfaire d'une politique volontariste de développement culturel engageant les institutions culturelles de premier rang, mais elle peut aussi s'appuyer sur une présence soutenue de projets visant à inscrire localement la présence de l'art dans les quartiers par un programme de commandes publiques, à développer une culture de la ville, à travailler sur la valorisation des mémoires des espaces et des habitants.

#### *Esthétique urbaine*

La Ville dans le cadre d'une réflexion sur le positionnement des Antennes Jeunes a initié un projet avec la Fondation de France (programme des nouveaux commanditaires) concernant la requalification de l'Antenne Jeune Olympiades (intervention de Claude Rutault).

Un projet d'envergure est actuellement en phase de validation dans le cadre de l'Art dans la Ville (direction des affaires culturelles): interventions d'équipes de conception pluridisciplinaires (artistes, architectes, paysagistes, designers, graphistes) sur les quartiers du grand projet de renouvellement urbain de la Porte de Montreuil et du quartier Saint-Blaise.

#### *Culture de la ville*

En partenariat avec le Centre Georges Pompidou, la Ville a monté, depuis trois ans, un programme de promenades urbaines permettant aux habitants des quartiers politique de la ville d'avoir une lecture de l'histoire de leur cadre de vie, des dynamiques de changement et d'évolution tant à l'échelle locale qu'à l'échelle métropolitaine.

De nouvelles formes d'innovations culturelles à l'intersection du développement local, de la veille territoriale, de la valorisation des compétences des habitants ont été soutenues par la Ville : l'Atelier d'Architecture Autogérée, Mu Edith@paname, le Parti Poétique...

Par une approche artistique, scientifique et sociologique, ces initiatives innovantes changent les modalités d'intervention sur les quartiers sensibles tout en fabriquant de fortes logiques d'interaction sociale et des procédures d'apprentissage. Le plus souvent, elles se construisent dans la mise en œuvre de partenariats associant laboratoires de recherche, universitaires et chercheurs et constituent de micro observatoires sur la réalité des quartiers. Un travail d'évaluation partagée a été engagé avec la direction régionale des affaires culturelles de l'Île de France pour accompagner ces nouvelles formes d'intervention sur les territoires prioritaires et devrait aboutir à un accompagnement plus soutenu pour favoriser leur développement (création d'un Centre d'interprétation architecture et patrimoine à partir du travail mené par l'Atelier d'Architecture Autogérée).

La Politique de la Ville a développé également un travail avec les écoles supérieures d'architecture (Ecole d'architecture de Versailles, ENSCI, Ecole de Belleville, Ecole Paris Malaquais) : mise en place d'ateliers en contexte avec les étudiants auprès des services de la Ville de Paris et des équipes de développement local. Associée à ce projet, la direction régionale des affaires culturelles de l'Île de France vient d'en formaliser le cadre par une convention qui permettra de dégager des moyens pour valoriser le travail produit par les écoles sur les quartiers Politique de la Ville.

Objectif : développer une culture de l'architecture auprès des habitants mais aussi auprès des décideurs et des techniciens, proposer des approches prospectives pouvant enrichir les projets en cours.

Certains projets soutenus par la Politique de la ville croisent également cette thématique. Il s'agit d'initiatives qui travaillent autour du tourisme urbain participatif et qui par un accompagnement adapté (développement économique) pourrait être un levier de développement local et de valorisation de l'identité des quartiers en Politique de la ville.

#### *Mémoires des espaces et des habitants*

De nombreux projets mémoriels sans donner à cette thématique les conditions de production d'un espace commun porteur de nouvelles identités sociales et urbaines ont été soutenus.

- Le développement des cultures émergentes et la convivialité.

Durant l'été, période sensible sur les quartiers politiques de la ville, on recense une diversité d'offres qui pourraient être fédérées : Fête de la Goutte d'Or, Paris Quartiers d'Été, les Architectures Vives, Sous la Plage, Paris Plage, Ciné Cinéville, les fêtes du Bassin de la Villette...

Durant ce présent Contrat de ville, des collaborations ont été initiées avec certains de ces festivals et opérateurs, notamment Paris Quartier d'Été et Ciné CinéVille. Intégrant une dimension participative dans leur préparation, ces partenariats ont suscité auprès des habitants une forte adhésion et ont permis d'agir positivement sur certains quartiers enclavés (cité Charles l'Hermitte, Nord-Est de la Chapelle, Porte de Montreuil...).

### **2.5.3 La jeunesse**

Depuis 2003, les antennes jeunes ont pour objectif de proposer aux jeunes une information plus dense et mieux ciblée, de mieux les orienter et de les accompagner vers davantage d'autonomie.

Elles ont bénéficié de locaux et d'équipements adaptés, d'équipes renforcées plus professionnelles, de services et d'animations moins consuméristes et enfin d'un réseau dynamique de partenaires.

Les missions des antennes jeunes ont été recentrées sur l'information et l'orientation avec les projets de labellisation Points Information Jeunesse, sur la redéfinition de l'accompagnement scolaire et sur l'animation hors temps scolaire.

La DRJS a examiné en 2004 la candidature de 9 antennes jeunes (Orillon, Fontaine à Mulard, Didot, Bouchor, Loucheur, Brisson, Solidarité, Python) qui ont intégré le réseau information jeunesse d'Ile de France et obtenu le label PIJ. Dans le cadre des conventions conclues avec les antennes jeunes concernées, la mairie de Paris veille à l'harmonisation de la documentation présentée et de l'information diffusée autour des thèmes communs. En 2005, trois nouvelles antennes jeunes ont reçu le label PIJ : Olympiades, Quatre Frères Peignot et Panoyaux.

Par ailleurs les antennes jeunes tiennent un rôle de tout premier plan dans l'animation des quartiers inscrits dans le contrat de ville. Ainsi en 2006, plusieurs antennes jeunes ( Olympiades, Loucheur) et le centre d'animation Louis Lumière (XX ème arrondissement) ont participé à la mise en place de rallyes citoyens au bénéfice des jeunes.

En 2006, 16 procédures de renouvellement des délégations de service public relatives à la gestion de 31 centres d'animation ont été effectuées. Ce renouvellement a été l'occasion d'enrichir fortement les missions des centres d'animation afin de dépasser le cadre de la simple offre de loisirs, tout en préservant leur mode traditionnel d'organisation et de fonctionnement, centré sur l'offre, sous forme de cours hebdomadaires, d'activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou technique.

Parallèlement, une double réforme a été adoptée par le Conseil de Paris en mai 2006: l'harmonisation des tarifs des différents centres d'animation et la mise en œuvre d'un système tarifaire modulé en fonction du quotient familial.

Outre le renforcement de l'accompagnement à la scolarité, la Ville a développé une nouvelle offre de loisirs éducatifs pour les collégiens, hors temps scolaire, au sein des établissements. Dans les quartiers prioritaires, un accueil spécialisé pour les pré-adolescents a été mis en place dans les centres de loisirs, adapté à leurs besoins spécifiques. Des « séjours aventure » spécifiques ont été notamment créés pour ce public. En janvier 2007, le premier centre de loisirs en collège a ouvert ses portes au collège J.B.Clément et permettra d'accueillir les jeunes de deux collèges du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Un appel à projets a été lancé en 2006 en direction des collèges : pour 2006/2007, 58 ateliers culturels, artistiques, ou de soutien ont été financés par le département dans 35 collèges prioritairement en ZEP/REP et politique de la ville. Ces actions concernent 2700 collégiens.

#### **2.5.4 Le sport**

La création de la nouvelle filière d'action sportive, lancée en 2003 avec l'élaboration du statut des personnels concernés et poursuivie en 2004 avec l'élaboration des concours, s'est traduite en 2005 par le recrutement des opérateurs des activités physiques et sportives (OAPS) et des éducateurs des activités physiques et sportives (EAPS).

La filière d'action sportive est un véritable service public municipal contribuant, par la présence de professionnels qualifiés et en complémentarité avec le mouvement sportif, à l'égal accès de tous à la pratique sportive. Un des objectifs assignés à la filière est d'organiser l'accueil des usagers notamment dans les centres sportifs des quartiers en difficulté et principalement sur la ceinture des maréchaux. Les OAPS proposent des activités à l'intention des jeunes souhaitant accéder aux équipements sportifs en dehors du cadre associatif, complétant ainsi les dispositifs d'animation traditionnels tels que Centres d'Initiation Sportive (CIS) et les Centres Sport Découverte (CSD).

Cette action d'animation et de médiation s'exerce tout au long de l'année à des horaires spécifiques, le soir et le week-end, afin de permettre une cohabitation harmonieuse de tous les utilisateurs des équipements sportifs parisiens.

Au plus près des préoccupations des quartiers, les opérateurs sont au contact permanent des Parisiens, et notamment des jeunes qui aspirent à pratiquer un sport dans un équipement municipal sans toutefois intégrer une association sportive. Les missions principales des opérateurs sont donc d'accueillir ces jeunes dits « inorganisés » dans les équipements, de structurer les espaces de pratiques et de faire de la médiation sportive en proposant le cas échéant des activités physiques et sportives différentes sur les sites de plein air ou dans les gymnases (le football et le basket-ball étant trop souvent les seuls sports pratiqués). Ce positionnement répond à la volonté de mixité sociale et culturelle dans le domaine sportif parisien à travers notamment le développement de la pratique féminine et du handisport et la diversification des activités sportives.

Les éducateurs ont pour objectif principal d'encadrer les opérateurs et de permettre un fonctionnement optimisé des équipements sportifs parisiens. Ils coordonnent les dispositifs mis en place par la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de répondre aux attentes des publics différents fréquentant les centres sportifs, en concertation avec les Mairies d'arrondissement. Ils sont amenés à devenir une source de conseil et d'expertise, au niveau de chaque arrondissement afin d'assurer une coordination harmonieuse des pratiques sportives sur l'ensemble des arrondissements parisiens, d'améliorer l'utilisation des équipements sportifs et de renforcer le tissu sportif local notamment en devenant des interlocuteurs privilégiés des associations et des mouvement sportifs. Ils assurent également

le partenariat de la Ville en matière d'organisation d'événements sportifs comme par exemple l'opération «Sport pour toutes », menée le 8 mars dans le cadre de la journée internationale de la femme.

Enfin, les conseillers sont chargés, outre l'encadrement de la filière, de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique sportive, selon les choix et orientations de la Municipalité. Ils interviennent tant sur le sport de proximité et les actions concrètes d'animations sportives dans les arrondissements que sur les aspects liés au sport de compétition. Les activités extra et péri-scolaires, la prévention par le sport, le conseil aux associations sportives, sont quelques-unes de leurs missions qui contribuent à faire de la Ville de Paris un véritable acteur institutionnel du sport.

Cette nouvelle filière se place donc au centre de la politique de prévention par le sport et amènera à terme une gestion globale des différents dispositifs de terrain. En découle une meilleure utilisation des moyens matériels et humains et, partant, une réponse mieux adaptée aux besoins de structuration et de gestion des activités sportives, notamment en accès libre.

En 2006, 5 conseillers, 13 éducateurs et 52 opérateurs constituent la filière d'action sportive. Les conseillers ont été répartis de la façon suivante :

- trois au service du sport de proximité dont le chef du bureau de la filière d'action sportive de proximité, le chef du bureau de l'animation sportive et le conseiller du chef de service,
- un au service du sport de haut niveau
- un au sport événementiel dans la Capitale.

Les éducateurs de proximité dans les arrondissements qui sont au nombre de 10 et 3 ont été affectés à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La filière sportive est répartie sur 13 sites à raison de 3 ou 4 opérateurs par site. Selon les nécessités de service, les OAPS peuvent être amenés à travailler sur tout équipement de leur secteur d'affectation, ou d'un autre secteur de façon ponctuelle, pour renforcer l'équipe existante en cas d'événements exceptionnels ou d'urgence opérationnelle liée aux circonstances.

Le choix des sites a tenu compte des situations des quartiers sensibles afin de permettre la mise en place d'une politique adaptée ayant pour objectifs principaux la prévention et l'acceptation des règles de vie en société qu'induisent le partage des espaces sportifs et les pratiques sportives.

La répartition géographique répondant à ces critères est la suivante :

Circonscription	Arrondissement	Sites d'affectation
EST	11	Gymnase Berlemont
EST	12	C.S. Paul Valéry
EST	20	C.S. Louis Lumière
EST	20	C.S. Maryse Hilsz
EST	20	C.S. Porte de Bagnolet
OUEST	17	C.S. Max Rousié
NORD	18	C.S. des Poissonniers
NORD	18	C.S. Bertrand Dauvin

NORD	18	C.S. des Fillettes
NORD	19	C.S. Jules Ladoumègue
SUD	13	C.S. Charles Moureu
SUD	13	C.S. Georges Carpentier
SUD	14	C.S. Jules Noël

S'agissant plus particulièrement des Centres Sports Découvertes, il convient de souligner qu'ils proposent des activités multisports gratuites sur des équipements sportifs. Ces animations sont menées :

- Soit en gestion directe (animateurs sportifs vacataires de la Ville),
- Soit sous forme de prestations de services publiques en partenariat avec des associations.

Les CSD s'adressent à un large public et s'adaptent au contexte d'un quartier donné, tout en faisant en sorte d'ouvrir les usagers à d'autres pratiques sportives, et au delà du sport, à d'autres façons de vivre la collectivité et la citoyenneté :

- Découvrir d'autres activités sportives : lors de stages découvertes mis en place par des clubs financés aussi par la D.J.S. dans le cadre de conventions d'objectifs,
- Découvrir d'autres quartiers de Paris, d'autres jeunes : lors de déplacements sur des tournois ou sorties à thème telles que «Cheval à Paris », « Paris Plage » ou « les patinoires »,
- Se découvrir soi-même, au détour de rencontres avec des professionnels du sport qui pourront faire prendre conscience à un jeune de ses qualités dans une discipline donnée. Libre par la suite pour ce jeune de choisir d'en rester à une simple pratique de loisirs ou de persévérer en rejoignant un club (démarche pour laquelle il pourra d'ailleurs se faire aider).

Les CSD fonctionnent en période scolaire, les mercredis, samedis et dimanches et aux beaux jours en soirée. Pendant les vacances scolaires, les actions sont la plupart du temps prévues tout au long de la semaine.

### **3 - Bilan du grand projet de renouvellement urbain**

#### **3.1 - Caractéristique et originalité du Grand Projet de Renouvellement Urbain – Une approche différente de l'aménagement et de la politique de la ville.**

Avec le Grand Projet de Renouvellement Urbain, la Ville de Paris a initié une politique de remise à niveau de onze quartiers populaires situés à la périphérie, pour la plupart entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique. Près de 100 000 habitants sont concernés par ce programme.

Les objectifs de ce Grand Projet sont ambitieux, il place au cœur de ses préoccupations les habitants et l'amélioration de leur vie quotidienne.

Cette préoccupation se traduit par une approche différentes des projets, en rupture avec les méthodes habituellement mises en œuvre dans les opérations d'aménagement, notamment :

##### ?une approche globale du territoire

Il s'agit d'une des spécificités du Grand Projet de Renouvellement Urbain de prendre en compte l'ensemble des aspects constitutifs du territoire, en agissant aussi bien dans le champ social, urbain, économique et environnemental. Cette spécificité se traduit dans le pilotage du projet ; pilotage politique assumé conjointement par l'adjointe à la politique de la ville et celui à l'urbanisme, en lien avec l'ensemble des autres adjoints concernés et notamment celui du logement ; pilotage technique, assuré par un tandem constitué par un chef de projet urbain et un chef de projet politique de la ville, en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et sous la coordination du Secrétariat Général.

Plus qu'un travail sur chacune des thématiques, il s'agit de mettre en synergie les volets urbains, sociaux, économiques et environnementaux afin de définir une véritable stratégie d'action pour la réalisation des objectifs sur chacun des sites du Grand Projet de Renouvellement Urbain. Cette stratégie, ainsi que les actions de court terme qui en découlent sont formalisés et validés politiquement dans des projets de territoire approuvés en Conseil de Paris.

Cette démarche se rapproche de celle du développement durable et c'est assez naturellement que la Ville a souhaité expérimenter la démarche de haute qualité environnementale des opérations d'aménagement sur les sites du Grand Projet de Renouvellement Urbain.

##### ?une articulation des temporalités.

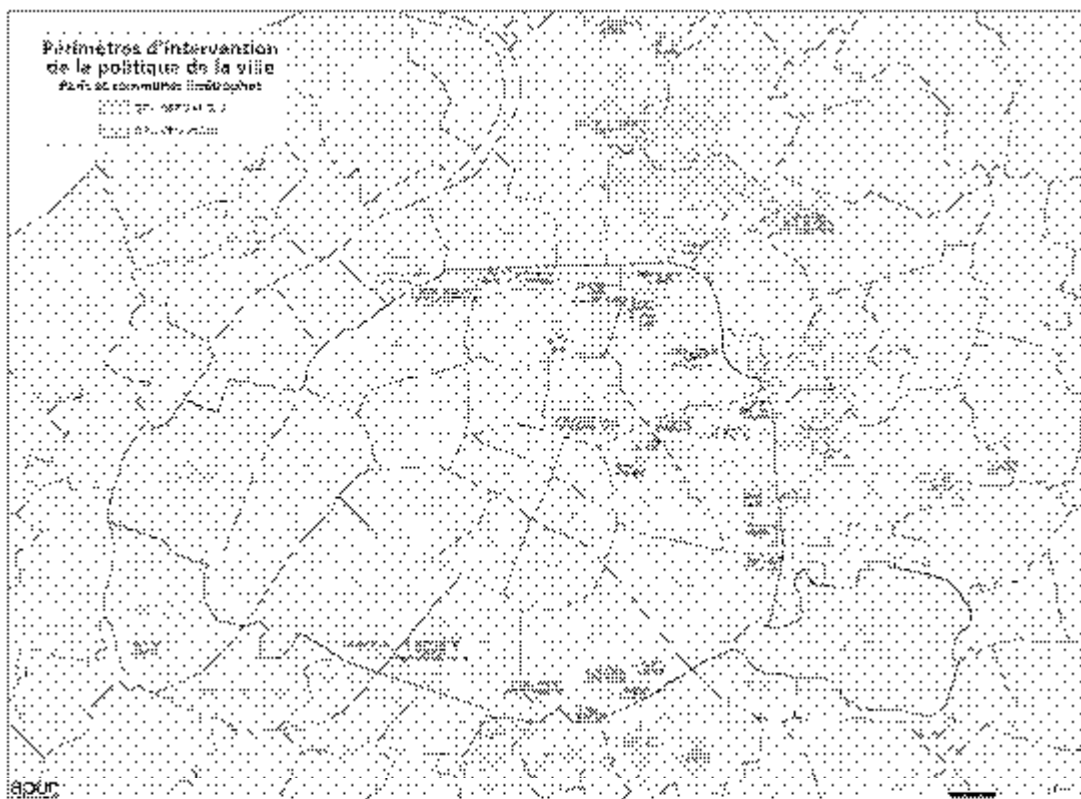
Même dans les secteurs où d'importantes transformations urbaines sont programmées, des actions de court terme destinées à améliorer le cadre de vie des habitants sont mises en œuvre, anticipant les résultats des études urbaines.

Par exemple, dans le secteur de la Porte de Clignancourt, les espaces publics sont requalifiés avant que soit défini le projet urbain, et connu le devenir des tours de logements ou les projets de développement économique. A la Porte Pouchet, des jeux d'enfants sont installés dans le square Borel avant même que soit décidé son devenir (il sera finalement considéré comme trop enclavé pour être pérennisé, mais les aires de jeu dureront tout de même une dizaine d'années).

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est une préoccupation constante dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain - propreté, état du mobilier urbain ou éclairage public... - et les projets urbains prennent appui sur la gestion urbaine pour éviter des aménagements difficilement gérables ou créateurs d'insécurité. Il en est de même pour la réalisation de petits équipements associatifs et la mise en œuvre des actions en direction des populations les plus défavorisées (actions d'insertion sociales et économiques, accompagnement scolaire, santé...)

?une approche locale sur chaque site, qui n'oublie pas les enjeux d'échelle parisienne et métropolitaine.

L'élaboration des projets se fait au plus près des populations pour que soient mieux prises en compte leurs préoccupations. Les mairies d'arrondissement jouent un rôle particulièrement important en matière de pilotage local pour la détermination des objectifs opérationnels et pour la concertation ; l'équipe de développement local installée sur chaque site participe avec les mairies d'arrondissement à la mise en œuvre des actions de proximité notamment en matière sociale ou de gestion urbaine de proximité.



Les réponses apportées au plus près du terrain n'empêchent pas que soient pris en compte les enjeux de niveau communal ou intercommunal. Ces sites, situés en périphérie à l'échelle du territoire parisien, sont en effet tout à fait centraux au niveau de l'agglomération francilienne. Ils portent des enjeux de développement économique et social majeurs dans la mesure où la plupart des quartiers GPRU de la couronne parisienne se trouvent en vis-à-vis avec d'autres quartiers en renouvellement urbain, situés de l'autre côté de la limite communale. Ces quartiers sont aussi parfois inscrits dans des périmètres de la Politique de la Ville. La création de liens intercommunaux dans entre ces quartiers constitue donc un

levier d'action important, en faveur d'une mise en cohérence des projets et d'un développement partagé et solidaire.

La reconstitution d'un front urbain sur l'avenue d'Ivry, la reconstitution d'une continuité urbaine à la porte de Montreuil, le développement de locaux d'activités et de bureaux sur l'ensemble des sites participent de cette articulation des échelles de territoire. La valorisation paysagère de la ceinture verte et son ouverture au public devraient participer de la mise en cohérence de l'ensemble de ces territoires.

#### ?une politique de partenariat, de concertation et de consultation des habitants

La politique partenariale institutionnelle était inscrite dans la création même du Grand Projet de Renouveau Urbain, avec les participations de l'Etat, de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'ensemble des travaux. De plus, l'approche transversale propre au Grand Projet de Renouveau Urbain implique une association de l'ensemble des adjoints et des directions de la Ville, et un portage commun entre les services centraux et les mairies d'arrondissement.

L'utilisation sur plusieurs sites des marchés de définition pour définir les projets urbains a permis aux différents acteurs concernés d'échanger sur les orientations à donner aux projets ; les conseils de quartiers ou les représentants des communes voisines se sont notamment beaucoup impliqués dans ces débats.

Ce partenariat a pris des aspects originaux sur le secteur des Olympiades où la politique de réhabilitation de la dalle – entièrement privée – est menée en partenariat complet avec la copropriété, celle-ci assurant la maîtrise d'ouvrage des actions, et la Ville intervenant à la fois en définissant ou validant les orientations et en subventionnant les actions par un jeu de plusieurs conventions.

La concertation avec la population a été systématiquement menée sur l'ensemble des sites. L'idée était qu'on ne pouvait mener une politique en faveur de la population sans l'informer et la consulter sur les options et les actions à réaliser. L'organisation de cette politique de concertation a été confiée aux mairies d'arrondissement. Partout, de très nombreuses réunions ont eu lieu, et les lettres du Grand Projet de Renouveau Urbain ont permis d'avoir une lisibilité des informations. Des expériences originales ont été menées, ateliers d'urbanisme à la porte de Vanves, groupe de travail thématiques à la porte de Clignancourt, marches exploratoires avec les habitants dans de nombreux sites. Des permanences ont été tenues par les chefs de projets sur les sites ou dans les locaux des équipes de développement local.

#### ?une prise en compte des demandes de sécurité des habitants avec les conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA).

Conformément à l'arrêté conjoint du Maire de Paris et du Préfet de police de Paris daté du 11 avril 2003, pris en application du décret du 17 juillet 2002, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, les mairies d'arrondissement, ont mis en place des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement. Ces instances de concertation permettent aux représentants des conseils de quartier, et notamment aux habitants en site GPRU, d'exprimer leurs attentes en matière de prévention et de sécurité (12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>).

#### ?Une simplification des actions en matière de logement et d'aménagement dans le cadre des interventions de l'agence nationale pour la rénovation urbaine.

Le projet de quartier « La Goutte d'Or » a fait l'objet d'une validation en conseil d'administration de l'ANRU le 20 juillet 2006 et le quartier Pte Pouchet, Pte Montmartre, Pte de Clignancourt a franchi le même jour l'étape du comité national d'engagement de l'agence.

Enfin, les quartiers Bédier Boutroux et Michelet seront également concernés par une convention avec l'Agence.

## **3.2 – Bilan et perspectives**

### **3.2.1. Les sites**

Sur les onze secteurs du Grand Projet de Renouvellement Urbain, trois sites ont eu des modes de fonctionnement spécifiques :

**La Porte des Lilas :** Il s'agit d'une ZAC tout à fait classique, une opération d'aménagement qui n'intègre pas de secteur habité. Aucun volet social n'a été élaboré, ni aucun projet de territoire. La Porte des Lilas, si elle réunit certaines caractéristiques des GPRU (situation, objectifs de liens avec les communes riveraines...) n'a jamais fonctionné comme un site Grand Projet de Renouvellement Urbain.

**La Porte de Vincennes :** la caractéristique de la Porte de Vincennes est qu'il n'y a pas de chef de projet politique de la Ville, que des études sociales ont été réalisées dans le cadre du mandat SEMAEST et que actions de court terme ont été gérées conjointement entre la direction de l'urbanisme et la délégation à la politique de la ville et à l'intégration. Un marché subséquent devrait être passé à la suite des marchés de définition simultanés avant la fin 2006.

**Paris Nord Est :** la situation est beaucoup plus complexe, puisqu'il s'agit à la fois d'une grande opération de développement urbain, et que son classement en Grand Projet de Renouvellement Urbain est pleinement justifié par la présence d'isolat d'habitat où les problèmes sociaux sont importants. La problématique est ici plutôt de permettre que le développement général du secteur profite aux quartiers existants et à leurs habitants. La création d'un chef de projet adjoint "politique de la ville" permet de positionner le volet "politique de la ville" dans le dispositif.

**Les 8 autres sites :** les huit sites fonctionnent tous à peu près de la même façon, que ce soit en terme de pilotage et ou d'objectifs poursuivis.

Tous ont fait l'objet d'un projet de territoire rédigé conjointement par les chefs de projets urbain et politique de la ville. Ils ont tous été approuvés par le Conseil de Paris et servent de cadre à la mise en œuvre des projets. Les projets de renouvellement urbain sont rentrés en phase opérationnelle sur les sites de :

- Porte de Vanves, qui se réalise sous la forme d'un plan de référence urbain sous la coordination des chefs de projets ;
- Porte Pouchet, où une zone d'aménagement concerté a été créée avec la SEMAVIP comme aménageur ;
- Porte Montmartre porte de Clignancourt avec des phases d'avancement différentes selon les portes : procédures opérationnelles sur la porte Montmartre (concession d'aménagement Binet avec l'OPAC), et études en cours sur les portes de Clignancourt et des Poissonniers ;
- Bédier où une zone d'aménagement concerté est créée avec la SEMAPA comme aménageur ;
- Olympiades, avec une convention publique d'aménagement avec la SEMAPA sur le secteur du stadium élargi, la construction d'équipements publics (crèches), et un partenariat avec la copropriété pour assurer des travaux sur la Dalle (accès).
- Pour le quartier Bédier, une zone d'aménagement concertée a été créée avec la SEMAPA. Par ailleurs il convient de citer au plan des transformations urbaines la réalisation du tramway des Maréchaux et l'extension de la crèche.
- Pour la Cité Michelet, il convient de signaler les importants problèmes de pollution qui retardent la mise en œuvre du projet et de la transformation urbaine.

## 4 - Le bilan par quartiers

**10<sup>ème</sup> arrondissement : quartier Porte Saint Denis, Saint martin, Buisson Saint Louis Sainte Marthe, Grange aux Belles**

### **I- Caractéristiques du quartier**

Le site Politique de la Ville du 10<sup>ème</sup> arrondissement couvre toute la partie méridionale du 10<sup>ème</sup> arrondissement. Il est le plus vaste quartier de la Politique de la Ville à Paris. L'inscription de ce territoire dans les dispositifs Politique de la Ville s'est réalisée en deux temps.

La convention Ville/Etat de 1995 puis le décret de 1996 fixant la liste des zones urbaines sensibles identifient le territoire de la Porte Saint-Denis/Porte Saint-Martin parmi les 9 quartiers à inscrire en Politique de la Ville au titre d'une ZUS. La signature du Contrat 2000-2006 prenant en compte une notion de « quartier Politique de la Ville » différente de celle définissant les ZUS, a permis une extension du dispositif politique de la ville sur les quartiers Buisson Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange-aux-Belles.

Depuis Octobre 2005, une démarche d'évaluation du Contrat de Ville est engagée qui permettra la rédaction d'un projet de territoire.

Quartier de 146 ha, sur lequel résident 59 917 habitants, ce territoire correspond au 2/3 de l'arrondissement. Le périmètre du territoire est délimité :

- A l'Ouest, par la rue du Faubourg Poissonnière ;
- A l'Est, par le boulevard de la Villette ;
- Au Sud, par les boulevards Bonne Nouvelle, Saint Denis et Saint Martin, la rue du Faubourg du Temple, du métro République au métro Belleville ;
- Au Nord, par la rue des Messageries, la rue des Récollets, le quai de Valmy;
- Au Nord-ouest, par la rue Louis Blanc, jusqu'à la place du Colonel Fabien ;

Comme tout territoire en Politique de la Ville, celui du 10<sup>ème</sup> arrondissement cumule des difficultés liées aux conditions de vie, aux trajectoires biographiques, aux ruptures sociales avec impact sur la santé, la réussite scolaire et l'emploi.,

#### ***Caractéristiques socio économiques du territoire***

Quelques chiffres : RMI 7,9%, familles monoparentales 23%, retard scolaire 18%, pauvreté 14,2%, immigrés 25,7%, sans diplôme 16,9%.

#### ***Un territoire en fort déficit pour l'accès au logement des plus démunis***

Le poids du logement social est surtout significatif à la Grange-aux-Belles et Buisson Saint-Louis, alors que la pression foncière est particulièrement significative sur la totalité du territoire en Politique de la Ville (rapport entre les charges du logement et les revenus du foyer). Le pourcentage de logements sans confort est encore très significatif malgré deux OPAH. OPAH sur les Quartiers des Portes terminée en 2004, relayée par une augmentation des adresses en OAH et une OPAH sur MOINON Sainte-Marthe qui a débuté en janvier 2005.

#### ***Le paradoxe d'un territoire riche en emplois dont les résidents ne profitent pas suffisamment***

L'accès à la qualification et à un emploi non précaire, est difficile pour une part importante des résidents des quartiers politique de la ville du 10<sup>ème</sup>, en particulier pour le Bas-Belleville et le bas du Faubourg Saint-Denis, plus de 18 %.

#### ***Un arrondissement à très forte immigration***

Plus de 25 % des résidents seront issus de l'immigration. La richesse de cette diversité structure fortement l'identité de l'arrondissement et induit des axes d'intervention à consolider et à développer: Accès aux droits et à la langue française, besoins de qualification et d'insertion professionnelle, besoins en accompagnement éducatif et culturel, niveaux de revenus bas et forte dépendance financière aux revenus de la solidarité.

### ***Des retards scolaires importants***

Significative sur le Bas-Belleville et la Porte Saint-Denis, ces handicaps scolaires sont prioritairement l'expression de difficultés multiples liées au logement, à l'emploi et aux revenus (Retard en primaire 28 à 35%, Retard en 3ème plus de 19%, Retard en 6ème plus de 10%, Retard en 3ème plus de 19%, Sans diplôme 19,52%)

### ***Un accès aux soins paradoxal pour un arrondissement très médicalisé***

Deux hôpitaux et plusieurs dispensaires mais un accès à la santé insuffisant où se cumulent de nombreux facteurs.

## **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

### **Deux OPAH :**

- Une première OPAH sur le quartier des Portes dont l'opérateur fut le PACTE de PARIS Cette OPAH qui devait prendre fin au 31/12/2002 a été prolongée jusqu'en Décembre 2004. Son périmètre correspondait sensiblement au périmètre de la ZUS.
- Une seconde OPAH-RU : MOINON Sainte-MARTHE a débuté en Janvier 2005 assortie d'un plan de sauvegarde, l'opérateur en est la société URBANIS. Elle concerne 52 immeubles, 675 logements, 1200 habitants. Son périmètre comprend les rues Jean Moinon et Sainte-Marthe, les n°216 et 218 rue Saint-Maur, les n°34 à 38 rue Sambre et Meuse, le 24 rue Claude Vellefaux. Au 31/12/2005, le montant des travaux subventionnés était de 1 967 647€.

### ***L'Espace Saint Lazare :***

Située en lisière nord du périmètre, l'emprise de l'ancien hôpital St Lazare a constitué un enjeu d'aménagement fort pour créer notamment des équipements publics (une école maternelle, une médiathèque et un centre social) dans le cadre d'une réhabilitation globale du site respectant la valeur historique et patrimoniale des bâtiments.

## **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000-2006 et des actions entreprises**

### **Emploi :**

Domaine où l'intervention reste peu significative. L'équipe emploi insertion était jusqu'alors le seul dispositif de proximité, la Maison du développement économique et de l'emploi (MDEE), l'Espace Insertion et la Mission locale étant tous situés hors de l'arrondissement.

En terme de parcours et du fait de l'importance des difficultés d'insertion que subissent les femmes, un dispositif «Parcours de Femmes ; un pas vers l'égalité » existe depuis trois ans avec des indicateurs forts allant dans le sens d'une réelle pérennisation.

### **Animation**

Les actions d'animations de quartiers, de participation des habitants et de soutien à la vie associative se sont poursuivies ; elles devront être mieux coordonnées avec les activités des Conseils de quartier et de la Maison des Associations.

### **Prévention et intervention sur les points sensibles du territoire :**

- une troisième équipe de prévention attribuée à l'AJAM ;
- consolidation du projet «Place du Buisson Saint Louis » : partenariat associatif et institutionnel adéquat avec le dispositif VVV ;
- Forum Familles/Vacances/loisirs/Temps Libre en Mairie d'arrondissement (3<sup>ème</sup> édition).

### **Education :**

- Diagnostic de l'accompagnement à la scolarité ;
- Accompagnement et coordination des acteurs locaux du dispositif CLAS, mise en cohérence des projets avec la Charte du CLAS ;
- Familles/école/territoire. Développement du dialogue avec l'Education Nationale, actions et soutien concertés aux acteurs locaux intervenant dans le champ de la prévention socio éducationnelle ;

- Développement et pérennisation de la Maison des Sciences au sein de l'école élémentaire Parmentier ;
- Mise en œuvre de l'équipe de réussite éducative.

Prévention sociale- Parentalité :

- Le Centre social « le Paris des Faubourgs ». L'association « le Paris des Faubourgs » a été créée en juin 2000. Elle a pour objet la création et la gestion d'un centre social sur le site de l'emprise Saint Lazare. Ce projet a été réfléchi, construit et porté avec l'ensemble des partenaires concernés, dans le cadre d'un comité de pilotage institutionnel et de groupes de travail mis en place sur le terrain avec l'appui de la Fédération des Centres Sociaux et de l'équipe de développement local. Le Centre Social s'est installé en avril 2006 dans de nouveaux locaux sur le site, toujours à titre provisoire pour 2 ans. Le projet se poursuit et s'adapte confirmant le diagnostic initial de la nécessité d'une structure forte fédérant les ressources du quartier.
- Extension du Club Tournesol qui occupe maintenant deux adresses les 13 et 15 rue du Terrage
- Soutien au développement d'actions de parentalité
- Redéploiement du Centre Social AIRES 10: de nouveaux locaux sont prévus à l'horizon 2007, passage du Buisson Saint-Louis.

Précarité et accompagnement des publics en grandes difficultés :

Nécessité d'un accompagnement au projet développé par l'association CAMRES, structure d'accueil de jour.

Santé :

Un partenariat essentiel est engagé avec l'association AREMEDIA qui intervient de façon efficace et professionnelle auprès des jeunes dans les domaines de la prévention des conduites à risques, du rapport au corps, de l'alimentation et du recours aux médicaments... des conduites addictives et en direction des adultes sur les questions de prostitution, de violences ...

### **I - Caractéristiques du quartier**

Dans le cadre de la convention relative à la Politique de la ville signée par la Ville et l'Etat en mars 1995, le quartier Fontaine-au-Roi est classé en secteur de Développement Social Urbain (DSU). Il a été labellisé Zone Urbaine Sensible (ZUS) par décret n°96-1156 du 26 décembre 1996. Les périmètres Politique de la Ville et ZUS coïncident.

Le site Fontaine-au-Roi, étendu sur une surface totale de 53,2 hectares, se situe au nord-est du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il est délimité par les rues du Faubourg du Temple et des Nanettes, les boulevards de Belleville et Ménilmontant, les avenues de la République et Parmentier.

#### **a) Caractéristiques démographiques**

Le secteur Fontaine-au-Roi réunissait 25 545 habitants lors du recensement de 1999

La densité moyenne est très élevée. Elle se situe autour de 490 habitants/km<sup>2</sup>

Une part relativement faible de jeunes de moins de 19 ans

Une part élevée de jeunes actifs

La faiblesse des tranches d'âge les plus élevées

La présence encore importante des familles de grande taille

Un nombre de familles monoparentales en hausse

Une forte augmentation des ménages composés d'une personne

Une présence importante d'habitants de nationalité étrangère

#### **b) Caractéristiques socio-économiques**

Un quartier paradoxal, de part la faiblesse de ses revenus et la part importante de catégories socioprofessionnelles supérieures

Une augmentation du nombre de chômeurs et de la durée d'inscription

Deux réalités : des jeunes de plus en plus diplômés et des jeunes en difficultés croissantes

Une forte proportion de personnes isolées et de ménages vivant de minima sociaux

Situation de l'emploi et contexte socio-économique des quartiers :

18,6% de personnes à bas revenus, 20,2% de d'habitant sans diplôme, 18,7% de chômeurs (chiffre 1999), 11,3% de bénéficiaires du RMI et 27,6% de famille monoparentale. Tous ces chiffres sont supérieurs à la moyenne parisienne.

En 2005, un projet de quartier a été réalisé sur le secteur.

L'élaboration de ce projet a eu pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux dans une dynamique collective en partant des dysfonctionnements repérés sur le quartier.

Cette démarche partenariale et participative visait donc à :

- identifier les problématiques abordant les caractéristiques sociodémographiques, économiques, le cadre de vie et urbain, ...
- dégager une vision partagée des enjeux et orientations prioritaires à mener jusqu'à la fin du contrat de ville actuel,
- définir des opérations et des actions jusqu'à la fin du contrat de ville actuel.

Il a été validé par les différents partenaires en Groupe de Pilotage Local en juillet 2005.

### **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

#### **Actions sur le logement et l'habitat.**

Le site Fontaine au Roi est caractérisé par un habitat ancien. Sur un nombre total de logements de 16240 (RP 99), 69,4% datent d'avant 1948 (dont 57,2% d'avant 1915) et les logements sociaux sont peu nombreux. Malgré une amélioration sensible du parc entre 1990 et 1999, les problématiques de l'habitat privé insalubre ou dégradé restent une préoccupation majeure. La présence d'hôtels meublés, malgré une diminution, reste également une problématique du secteur.

-La première OPAH du 11<sup>ème</sup> a concerné le quartier Saint-Maur/Fontaine au Roi de 1994 à 1997. Une nouvelle OPAH a donc pris le relais entre 1998 et 2000 et s'est prolongée en 2001 sur le secteur Orillon/Oberkampf, menée par le PACTE de PARIS, sur 28 hectares, comprenant 8612 logements dont 70,2% dataient d'avant 1949. Les travaux ont concerné 26 copropriétés (754 logements) pour les parties communes et 24 logements privatifs (propriétaires occupants ou locataires) Cette opération a eu un certain succès, malgré le retard pris par le démarrage de l'action.

-Dispositif renforcé par rapport aux OPAH, l'OAH est une intervention à l'adresse et non plus dans le cadre d'un périmètre géographique défini. Il s'applique à tout Paris et est coordonné par la SIEMP. Il a démarré en 2004, devrait s'étendre sur une période de 4 ans et porter sur 350 immeubles. Sur le secteur, une première tranche de 21 immeubles a été retenue. L'opérateur est le PACTE de Paris. Ce dispositif permet un résultat plus important que l'OAH en terme de réalisation de travaux. Une seconde tranche incluant d'autres immeubles du secteur est n cours.

-La Convention Publique D'Aménagement signée avec la Siemp va permettre le traitement de 10 immeubles. Certaines opérations (92 rue Fgd du temple ou le 7 rue Desargues) sont déjà achevées.

-A ces différentes opérations s'ajoute les réhabilitations faites par les bailleurs sociaux (OPAC, Logement Français...) et la création de logements sociaux (Passage Ménilmontant, 47 rue de l'Orillon...)

-Dans le cadre du protocole d'accord signé avec le Logement Français, un certain nombre d'aménagements ont été réalisés. Par ailleurs, après une première phase d'installation effective d'associations dans des locaux du Logement Français : Belleville Insolite, Demain en Main, Ombre en Lumière, FARI, puis celle en 2003 de la crèche « Petit concept », la concertation avec le bailleur s'est poursuivie sur un projet de local commun résidentiel (LCR) mis à disposition d'associations, selon des créneaux horaires déterminés. Il est actuellement géré par la Régie de quartier (entretien et mise à disposition des clés) et un comité d'attribution des créneaux horaires (composé d'associations, de l'amicale des locataires et du bailleur).

Les travaux concernant la sécurisation du patrimoine (parking, passage traversant) et la résidentialisation de l'ensemble Desargues/Orillon/Morand ont été réalisés.

- Enfin, de nombreux travaux de voirie ont été réalisés sur ce secteur (quartier vert, piste cyclable, recalibrage de voies...).

#### Equipements et structures réalisés et en cours

##### *- Les projets réalisés :*

- ✓ Le square Jules Verne
- ✓ L'école maternelle Piver
- ✓ Le gymnase Maurice Berlemont
- ✓ La crèche Petit Concept
- ✓ L' Antenne Jeunes
- ✓ La Maison à la Clé
- ✓ Le bureau de poste Belleville
- ✓ Le centre de ressources dédié à la langue française (école Parmentier)
- ✓ La Régie de Quartier
- ✓ Pôle Fontaine O Livres
- ✓ L' Espace Public Numérique porté par le Centre social Le Picoulet

##### *- Les projets en cours :*

- ✓ La Maison des Métallos
- ✓ Création d'un centre de ressources petite enfance (passage Piver)
- ✓ Mobilien 96
- ✓ Réaménagement de la Place Jean-Pierre Timbaud

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

#### Habitat/ Logement /Cadre de vie:

- la réhabilitation progressive de l'habitat insalubre via les diverses opérations effectuées et en cours, la mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité, la réalisation de nombreux équipements et

structures ont permis l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain du secteur. Cependant, cette dynamique doit se poursuivre notamment pour le traitement des hôtels meublés et certains immeubles très dégradés.

#### Insertion sociale et professionnelle/Développement économique:

- Mise en place de réunions d'informations, de rencontres, de visites professionnelles (une trentaine) afin de sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat en partenariat avec les structures d'accueil des jeunes et les secteurs professionnels. Réalisation d'un diagnostic sur les problématiques d'accès à l'emploi des jeunes diplômés

- Coordination avec les différents acteurs des formations d'alphabétisation afin d'optimiser l'offre et faciliter l'accès aux formations. Organisation de sessions de bilans et de 3 stages dans le quartier. Réalisation du "Guide des formations linguistiques 1<sup>ère</sup>me".

- Mise en place d'une formation expérimentale en collaboration avec Equipe Saint Vincent, le SAFIP et le Picoulet à destination des femmes en alphabétisation visant la sensibilisation à la vie professionnelle.

- Le partenariat avec le foyer Sonacotra s'est développé peu à peu (prise de contact, confiance, présence au sein du foyer). Il est important en 2007 qu'il aboutisse à la mise en place de projets répondant aux besoins.

- Mise en réseau des professionnels du social sur les questions d'habitat, d'amélioration, de sécurité, de gestion du logement, démarches, via des réunions d'information, d'ateliers et de formation des partenaires (une dizaine déjà effectuées) afin de favoriser l'autonomie des habitants dans la prise en charge de leur situation de logement.

- Coordination des structures sociales afin d'assurer l'accueil notamment l'été

Bien que la thématique de l'emploi/insertion a été fortement investie, il semble prioritaire de développer davantage les actions d'insertion sociale et professionnelle au regard des différents indicateurs sociaux du secteur.

#### Education, jeunesse, sport:

- Les actions et la coordination menées dans le cadre de la parentalité, de l'accompagnement à la scolarité et de l'offre de loisirs notamment de proximité est un point fort sur ce secteur (VVV, CLAS, Campagne infos/loisirs chaque année, mise en place de rencontres/discussion sur des thèmes relatifs aux préoccupations des parents...)

- Réalisation du Calendrier des Astuces offert aux familles du quartier

- Réalisation du guide de l'école élémentaire afin d'améliorer la lisibilité de l'école et de faciliter l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant.

- Accompagnement dans la création et le fonctionnement de différents équipements (Square, Gymnase, AJ)

- Mise en œuvre de l'équipe de réussite éducative.

#### Ingénierie, coordination, développement local:

La Politique de la Ville a aidé à la mise en place de nouvelles pratiques et services sur le secteur (réalisation et dynamique autour du projet de quartier, le travail en réseau, la culture de la transversalité et la coordination des acteurs autour d'actions communes)

- Important partenariat et réseau établis avec l'EDL et entre les partenaires associatifs et institutionnels

- Les nombreux diagnostics réalisés permettant une connaissance fine du territoire et l'adaptation de réponses au regard aux besoins identifiés localement.

- Au-delà de la mobilisation, certaines activités, initialement portées par l'EDL, sont reprises en main par des structures du quartier : réalisation de la brochure info-loisirs par l'Antenne Jeunes, organisation des projections cinéma par Belleville en Vue ;

- L'accompagnement et l'émergence de nombreux projets et équipements: régie de quartier, pôle Fontaine O Livres...

- L'aide à l'installation d'associations dans des locaux vacants (plus d'une dizaine) et le développement/soutien associatif

- L'aide à la création de nombreux postes/ emploi (adultes relais, emploi tremplin...)

- Difficulté de mutualisation des locaux et d'installation de nouvelles structures et équipements face à la pénurie dans le quartier,

- Difficulté à mobiliser, de façon pérenne, les dispositifs ou financements de droit commun

- Manque de mutualisation et échanges de pratiques

### Culture et Santé

- Mise en réseau des différents partenaires
- Coordination, développement et soutien des différentes actions culturelles et de santé sur le secteur
- Réalisation d'un guide sur ces deux thèmes afin de permettre une meilleure connaissance des structures, de l'offre et faciliter l'accès aux habitants.

### Communication/ Participation des habitants/ Interculturalité

- o La réalisation de nombreux outils de communication (guides, annuaire des partenaires...)
- o Difficulté de mesurer l'impact de ces outils de communication
- La participation des habitants reste complexe à mettre en place, même si sur certaines thématiques ou actions, des évolutions sont notables : GUP, FSIH ( plus de 30 projets réalisés), ateliers logement...
- Mise en place de conférences/ Débats (25 environ) dans le cadre de l'interculturalité aubur de thèmes tels que l'autorité, la justice, la rapport à l'argent, l'école...

### **I - Caractéristiques du quartier**

Compte tenu notamment des difficultés économiques de ce micro-quartier, la Ville a souhaité qu'il bénéficie du dispositif et des mesures politiques de la ville, dans le cadre du Contrat de ville 2000-2006. Elle a missionné le Cabinet d'études MAPS afin d'établir un diagnostic social et urbain sur ce périmètre. Ce diagnostic a conclu que le micro-quartier était un quartier Politique de la ville atypique : « d'une part la faible concentration des difficultés sociales et d'autre part l'échelle beaucoup plus vaste des problématiques économiques remettent en question la pertinence opérationnelle d'une procédure Politique de la Ville ».

Rappel de quelques chiffres clés :

- 5% logements sociaux
- 15,7% de jeunes de moins de 20 ans
- 16% de personnes de plus de 60 ans
- 5,2% de familles mono-parentales
- taux de chômage élevé : 16,7%
- 35% des actifs avec bac + 2 (ou plus)
- 60% des actifs sont des cadres supérieurs et professions intermédiaires

### **II - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000-2006 et des actions entreprises**

Les actions menées sur le micro-quartier ont été validées en amont lors des comités techniques dans l'objectif de répondre aux préconisations faites par le diagnostic MAPS.

#### **1) Les problématiques de développement économique et de commerces**

##### **a) Le Fonds de Revitalisation Economique**

Ce fonds qui visait la revitalisation économiques des quartiers en Zone Urbaine Sensible et en Politique de la ville a été mobilisé par certaines entreprises d'au plus 10 salariés du secteur pour l'aide à la réalisation d'investissement et l'aide au démarrage des créateurs d'entreprise.

Un commerçant et une petite entreprise ont obtenu l'aide à la réalisation et à l'investissement. Deux commerçants ont obtenu une prime pour l'aide au démarrage. De plus, cette action a permis de mieux connaître les besoins des commerçants, artisans... du quartier.

##### **b) Action avec l'ADDEL**

Dans le cadre d'un travail partenarial avec l'ADDEL (Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale) et faisant suite au besoin d'information sur les lieux ressources et dispositifs destinés aux commerçants et artisans repérés lors de l'enquête de Gestion Urbaine de Proximité éalisé en 2004, une douzaine de commerçants et/ou artisans ont pu échanger sur les différentes problématiques qu'ils rencontrent. A l'issue de la réunion, tous ont pu prendre rendezvous avec un ou plusieurs partenaires présents susceptibles de répondre à leurs attentes (cession de commerce, formation, conseil pour le recrutement, recherche de locaux...).

##### **c) Collaboration avec la SEMAEST**

En décembre 2003, la Ville de Paris a décidé d'intervenir sur le tissu commercial de certains quartiers de Paris en votant en Conseil de Paris une Convention Publique d'Aménagement dont l'opérateur est la SEMAEST. Cette convention vise à définir des actions spécifiques en faveur de la sauvegarde ou de la restauration de la diversité commerciale dans certains secteurs de la Capitale fortement touchés par une réduction de la diversité des activités économiques et des commerces de proximité. C'est le cas dans le 11<sup>ème</sup> pour le quartier Fontaine-au-Roi et celui de Sedaine Popincourt dont fait partie le micro-quartier Ternaux-Jacquard.

Dans ce dernier quartier confronté à l'expansion du commerce de textile de gros, l'objectif principal est de favoriser le retour d'activités économiques de proximité : commerces, artisanat, professions

libérales, nouvelles technologies... Pour mener à bien cette mission, la Ville de Paris a délégué à la SEMAEST son droit de préemption urbain.

Ainsi, la SEMAEST peut procéder à toute acquisition foncière ou immobilière de locaux mis à la vente mais aussi louer, cette fois uniquement à l'amiable, des locaux mis en location.

Ensuite, elle peut mettre en œuvre toute action nécessaire à la gestion, à l'entretien et à la mise en valeur des locaux acquis ou loués, puis procéder à la revente à terme des acquisitions et des réalisations effectuées. Le plan d'intervention de la SEMAEST porte sur un programme de 15000 m<sup>2</sup> sur trois ans. Les baux achetés ou loués sur la période 2004-2007 devront être éventuellement réhabilités, puis loués à des commerçants et des artisans, et enfin cédés le cas échéant à leurs occupants entre 2009 et 2013.

Dans ce cadre, le micro-quartier Ternaux/Jacquard (précisément les rues Pasteur, Folie Méricourt et l'Avenue Parmentier) fait l'objet d'une attention particulière de la SEMAEST

Au-delà des commerces installés dans le cadre de la CPA SEMAEST, plusieurs structures se sont installées sur le quartier, notamment l'association ASTROLAB (coopérative d'activité et d'emploi favorisant la création d'activité), la Boutique Tamandua, Atelier d'expositions affiches/photos...

## 2) Amélioration du cadre de vie : la Gestion Urbaine de Proximité

Lors du Comité Technique du 15 mai 2003, les membres ont acté le principe de réaliser une enquête de gestion urbaine de proximité pour recueillir le ressenti sur la qualité de vie des habitants et des acteurs exerçant une activité sur le micro quartier. La méthodologie choisie était basée sur l'utilisation d'un guide d'entretien en direction d'un panel représentatif des 3700 habitants, commerçants, associations... du site.

Ainsi, le thème de la qualité de vie a été appréhendé dans sa globalité à travers 9 items :

- La propreté des espaces privés, à l'intérieur et aux abords de l'habitat;
- La propreté du quartier (au sens des espaces publics) :
- Les commerces ;
- Les services à la population ;
- Les transports et les déplacements ;
- La sécurité ;
- L'éclairage public/ la voirie/ espaces publics ;
- Les relations de voisinage/ambiance/la vie associative ;
- Le sentiment général et vos propositions.

Cette enquête a permis de recueillir le ressenti sur la qualité de vie et d'identifier les différents dysfonctionnements à traiter :

- En ce qui concerne le développement économique et les commerces : cet axe a été considéré comme prioritaire sur le quartier ; la première demande formulée a été de conforter et favoriser l'installation de commerces de proximité comme par exemple une librairie rue de la Folie Méricourt. Cette demande avait été relayée à la SEMAEST pour étude de faisabilité et les locaux à vendre de cette rue ont été signalés à cet effet.

- En ce qui concerne la voirie et la sécurité :

- ✓ Un parc à vélos a été créé au 4 rue Jacquard afin de remplacer celui situé au 13 de la rue Ternaux qui était sous utilisé car peu visible
- ✓ L'angle de la Cité Popincourt a été comblé afin de réduire les dépôts d'encombrants
- ✓ La DVD a procédé à l'installation définitive d'une chaîne à l'entrée de la Cité Popincourt afin d'éviter le stationnement de véhicules
- ✓ Les services de Police ont procédé à une opération de retrait de véhicules ventouses et une opération anti-traffic de drogues a été menée. Lors de la réunion plénière du CSPDA du 14 mars 2006, les services de Police ont signalé que quelques tentatives de reprise du trafic de stupéfiants ont été constatées, mais rien de comparable au précédent trafic.

- Enfin, dans le domaine de l'habitat dégradé, plusieurs immeubles sont pris en compte :

- ✓ Le 19 rue Pasteur a été réhabilité par L'OPAC. A la fin de l'opération 27 PLUS, 9 PLI, 2 locaux commerciaux et 4 locaux d'activité sont être disponibles.

- ✓ La SAGECO a racheté à France Télécom l'immeuble allant du 4 au 10 de la rue Ternaux. Cette opération d'acquisition/amélioration concernait 66 logements (53 PLUS et 13 PLAI)
- ✓ Le 18 de la Cité Popincourt (Deux immeubles de 32 logements en copropriété privée) fait l'objet d'un arrêté de péril (05/2002, d'un arrêté d'insalubrité (11/2001) et d'une interdiction d'habitation (03/2002). Ces deux immeubles sont intégrés pour suivi et traitement dans la Convention Publique d'Aménagement de la SIEMP.

3) Lutter contre le sentiment de dépossession des habitants : l'animation de quartier et la communication

Le diagnostic MAPS a fait état de l'émergence d'un fort sentiment de « dépossession » ressenti par les habitants du micro-quartier du fait des dynamiques socio-urbaines à l'œuvre dans certains arrondissements de Paris. En effet, sur ce secteur, les mutations sociales rapides induites notamment par une forte migration résidentielle, l'embourgeoisement récent et le développement de l'activité textile de gros sont autant de facteurs explicatifs de ce sentiment et du changement d'identité du quartier. Ce sentiment a été fortement exprimé lors de l'enquête de GUP.

a) *Une première fête de quartier*

Le 13 décembre 2003, une fête de quartier a été organisée à l'initiative d'un collectif d'habitants en partenariat avec le Conseil de Quartier République/Saint-Ambroise et les commerçants. Cette action festive a eu lieu grâce à une aide financière attribuée dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives d'Habitants (FSIH).

b) *La campagne information loisirs*

Une campagne information/loisirs a été menée chaque mois de juin depuis 2003 sur Ternaux dans l'objectif de communiquer sur l'offre d'activités dans sa diversité (CAF, Caisse des Ecoles, VVV, Activités associatives...). Ainsi, les enfants et jeunes du quartier ont eu la possibilité de connaître des activités sportives, culturelles correspondant à leurs attentes pendant la période estivale par le biais de fiches et affiches qui ont été distribuées aux chefs d'établissement des écoles Pihet et Beslay mais aussi aux commerçants et à quelques habitants ressources du quartier.

c) *La gazette du quartier*

A l'image de ce qui se fait sur la majorité des quartiers Politique de la Ville, un support de communication « Le Bien Commun » (même nom que celui de Fontaine-au-Roi) destiné au secteur a été réalisé. Plusieurs numéros destinés à tous les partenaires institutionnels, les élus, les commerçants et les habitants repérés du quartier sont déjà parus.

En conclusion, il est important de noter que la Politique de la Ville en presque trois ans d'intervention a concouru à améliorer :

- o la confiance des habitants et commerçants envers les services publics via l'explication de procédures, des missions et pratiques des différents intervenants tant de l'Etat que de la Ville de Paris ;
- o Une opérationnalité plus rapide du fait de l'échelle du quartier et de la mise en place du comité technique ;
- o La participation des habitants étant donné la faible présence du secteur associatif ; ceci a permis dans le même temps l'amorce d'une certaine autonomie.
- o La connaissance des aides ou dispositifs de financement (FRE, VVV, Appel à projet PV, FSIH).

### **I - Caractéristiques du quartier**

Le territoire Politique de la Ville compte :

- 3 secteurs d'intervention (Olympiades, Baudricourt, Villa Este/Vénétie) dont l'un inscrit dans le cadre du GPRU (dalle des Olympiades);
- 18 665 habitants (RGP 99), soit près de 11% de la population de l'arrondissement.

Le territoire en Politique de la Ville présente 3 caractéristiques majeures :

- 1- un urbanisme qui n'est que partiellement adapté aux usages. La configuration même des lieux est source de multiples dysfonctionnements et des difficultés liées à l'entretien des espaces sont de plus en plus manifestes. Ces éléments conduisent au développement d'un mal être permanent exprimé par les habitants, l'image du quartier devenant de plus en plus négative à leurs yeux. Le sentiment d'insécurité et d'inconfort est donc très présent,
- 2- un déficit important en terme d'offre de services et équipements publics de proximité au regard des besoins sociaux et attentes spécifiques identifiés. Plus particulièrement, il apparaît que deux « segments » de la population constituent, en raison de leur forte présence sur le quartier, une « cible » privilégiée dans le cadre des interventions à mener :
  - la population jeune, les moins de 25 ans pesant pour 30% de la population totale (INSEE-RGP 1999),
  - la population d'origine étrangère, notamment asiatique (difficultés d'accès aux droits et à l'emploi), celle-ci étant de l'ordre de près de 50% dans certains secteurs (Villa d'Este et Vénétie).
- 3- depuis 1990, un réel mouvement de fragilisation sociale est à l'œuvre. Alors qu'en 1990, le secteur des Olympiades présentait un profil social nettement supérieur à la moyenne des quartiers politique de la ville parisiens, en 1999, la grande majorité des indicateurs et des constats des partenaires de terrain indiquent une relative dégradation: une arrivée récente de populations en difficulté sociale et une fragilisation de la situation des occupants du logement social, une évolution de la structure socio-économique des propriétaires occupants qui fait apparaître un net recul des CSP supérieures, un taux de chômage très important pour certaines catégories de la population et la persistance d'un « noyau dur » de demandeurs d'emploi de longue durée, des freins à l'intégration pour les populations d'origine étrangère, une augmentation très sensible des familles monoparentales, la présence importante d'une population en grande précarité.

Parmi, l'ensemble de ces quartiers, les secteurs Villa d'Este et place de Vénétie se détachent nettement des Olympiades et Baudricourt :

- la structure propre des CSP (57 % d'employés et ouvriers), tout comme le poids plus important de personnes non diplômées (37%) à Villa d'Este - Place de Vénétie expliquent le « décrochage » du quartier en Politique de la Ville dans son ensemble,
- le taux de chômage est bien plus élevé que dans les autres quartiers avec 23 % et 14,5 % respectivement pour Villa d'Este et Place de Vénétie (11 % pour les Olympiades et 13 % pour Baudricourt) et se caractérise par un nombre très important de chômeurs de longue durée qui représentent 58 % du total.

### **II - Bilan des transformations urbaine et des équipements créés**

Les transformations urbaines :

- réalisation des études dalles : diagnostic urbain, modalités d'intervention, accès, schéma directeur
- intervention sur le stadium (DUP, CPA/SEMAPA, désamiantage et études en cours)
- recalibrage rues Nationale, Baudricourt et Tolbiac
- aménagements jardins des Dunes
- schéma directeur Masséna
- études copropriétés verticales de la dalle et du secteur Masséna

Les équipements/services municipaux et associatifs créés et/ou développés :

EQUIPEMENT/SERVICE	OUVERTURE
E P N 13.1	Septembre 04
EDL	Novembre 02
Régie de quartiers TELA 13	Octobre 04
agrandissement Antenne Jeunes	Décembre 06
Centre social 13 pour Tous implantation dalle	Décembre 06
Centre social 13 pour Tous implantation Vénétie	Novembre 07
PAD	Novembre 07
Bus des avocats Vénétie	Septembre 05
Crèche Olympiades	Courant 08
Gymnase Stadium	Courant 08
Equipe correspondants de nuit	Septembre 06
3 locaux destinés à la médiation sociale Olympiades (200 m <sup>2</sup> )	03 et 04
2 locaux destinés à la médiation sociale Vénétie (100 m <sup>2</sup> )	05 et 06

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000-2006 et des actions entreprises**

#### **1- Amélioration du cadre de vie**

Les 3 ou 4 principales actions :

- 660 K€ sont apportés chaque année à l'ASIGN pour la gestion de la dalle,
- des démarches GUP ont été engagées : 50 gestionnaires impliqués (bailleurs, copropriétés, services ville...) et plus de 100 réponses apportées depuis mi2004 (32 réunions),
- un service de correspondants de nuit a été mis en place pendant l'été 2006.

La GUP a généré de nouvelles pratiques (réel partenariat et meilleure connaissance entre gestionnaire, dynamique concrète entre services gestionnaires et usagers) et de nouveaux acteurs (régie de quartier, correspondants de nuit) permettant la résolution des petits dysfonctionnements de façon plus réactive et pertinente. L'aspect et l'entretien en général de ces quartiers s'en sont trouvés nettement améliorés. Néanmoins :

- concernant en particulier la dalle, de nombreux « petits dysfonctionnements » appellent des réponses structurelles qui n'ont pu être apportées,
- cette démarche n'a pu être mise en œuvre sur les quartiers Villa d'Este et Vénétie.

#### **2- Compléter et renforcer les dispositifs d'accompagnement social de proximité**

Les 4 principales actions :

- un centre social est créé, en s'appuyant sur une trentaine d'habitants qui, pendant 2 années, ont travaillé à l'émergence de cet équipement,
- 3 associations ont été consolidées et assument des fonctions de médiation sociale entre les populations et les services publics, notamment services sociaux,
- un PAD est en cours de création et s'appuie sur la dynamique née de l'implantation du bus solidarité du barreau de Paris qui rencontre une demande importante,
- des rencontres thématiques, des formations et outils à l'usage des professionnels ont aidé ceux-ci à se qualifier et contribué à un réel renforcement du partenariat.

Les actions de la Politique de la Ville ont permis un maillage plus intense des professionnels à l'échelle des quartiers et contribué à rapprocher les populations exprimant des besoins et les services publics. Des outils de proximité en devenir (centre social, PAD...) permettront de renforcer ce travail. Les habitants de ces quartiers ont un accès plus aisé qu'auparavant à l'information et aux droits. Néanmoins :

- le travail sur certains secteurs est plus lent car les freins plus importants. C'est le cas de Villa d'Este et Vénétie, lieu de résidence principale des populations d'origine asiatique,
- le bilan en terme d'interventions sur les questions du logement est maigre : seuls des rapprochements entre bailleurs et services sociaux ont eu lieu.

### 3- Renforcer le soutien éducatif et développer l'offre de services en direction des jeunes

Les 4 principales actions :

- un lieu ressources en direction des jeunes est en cours de constitution (septembre 06) avec l'agrandissement de l'AJ Olympiades (de 18 m<sup>2</sup> à 140, de 2 à 4 salariés),
- chaque année, la politique de la ville finance des actions d'accompagnement à la scolarité : 7 structures en 2006 ont ainsi suivi 350 jeunes et une formation de 5 jours pour 40 salariés et bénévoles a été organisée,
- 1/3 des actions financées dans le cadre de la politique de la ville servent annuellement au renforcement de l'offre de loisirs de proximité (notamment en direction des 11/18 ans) et s'inscrivent dans le cadre de la prévention des conduites à risque (santé, délinquance).

Les efforts portés en direction des partenaires éducatifs ont permis, en lien étroit avec l'Education Nationale, d'aider au développement et à la qualification des actions d'accompagnement à la scolarité. De fait, une prise en charge plus importante et de meilleure qualité (plus d'enfants mieux accompagnés) existe sur le secteur et laisse penser qu'elle contribue à lutter contre l'échec scolaire. Par ailleurs, les interventions associatives au sein de certains collèges et le resserrement des liens entre ces mêmes établissements et les travailleurs sociaux facilitent un travail collectif et d'accompagnements individuels des jeunes les plus en difficulté. Néanmoins :

- peu de réponses satisfaisantes ont été apportées aux questions d'orientations fin de 3<sup>ème</sup>,
- bien que la couverture des quartiers par les acteurs soit à ce jour satisfaisante, les relations avec la population jeune de Vénétie et Villa d'Este restent encore trop peu développées.

### 4- Faciliter l'accès à l'emploi en ciblant les personnes les plus en difficulté

Les 4 principales actions :

- une régie de quartier est créée en 2005 et accueille 25 postes,
- 6 chantiers d'insertion conduits ont accueilli 90 personnes dont la moitié a retrouvé un emploi et/ou une formation qualifiante,
- 1000 personnes bénéficient chaque année de formation pour une meilleure maîtrise du français, ces formations étant proposées par des organismes implantés localement,
- un EPN, accueille 1000 visiteurs par an dont 40% de demandeurs d'emplois.

L'appui de la Politique de la Ville a aidé à créer et étoffer une offre en postes d'insertion inexistante avant 2002, ainsi qu'à mieux couvrir la très forte demande en formation pour la maîtrise du français. De fait, les personnes les plus éloignées de l'emploi résidant sur ces secteurs disposent à ce jour d'outils pour leur (ré-)insertion professionnelle. Néanmoins :

- cette offre d'insertion, de par les secteurs d'activités dans lesquels elle s'inscrit (bâtiment, nettoyage), ne répond pas en tout point aux profils de toutes les personnes en grande difficulté (notamment un public d'artistes)
- des difficultés réelles existent pour rapprocher offre d'emplois émanant de Paris Rive Gauche avec les demandes d'emplois des habitants des quartiers en Politique de la Ville.

### 5- Renforcer les dynamiques d'acteurs à l'échelle de chacun des quartiers

Les 4 principales actions :

- un référentiel des compétences, recensant 210 fiches, a été édité,
- les initiatives locales ont été fortement appuyées : 15 associations d'habitants (dont un tiers portées par des jeunes) accompagnées depuis leur création, des manifestations de quartier en augmentation chaque année (repas, vide-greniers, voyages à la mer...)
- 1150 m<sup>2</sup> ont été créés ou mobilisés en faveur des associations et services de proximité depuis 2002 portant à 1620, le nombre de m<sup>2</sup> sociaux globalement disponibles,
- en 2005, 260 K€, de subventions mobilisés dans le cadre de la Politique de la Ville, ont financé 41 projets portés par 21 associations.

La vie et la dynamique sociale se sont considérablement développées. Le travail mené avec certains partenaires (bailleurs sociaux, conseil de quartier, mairie du 13<sup>ème</sup>) a porté ses fruits en facilitant l'étoffement du tissu associatif. D'une simple participation à la réalisation de fêtes, de plus en plus d'habitants s'impliquent aujourd'hui sur des projets de long terme. Néanmoins, subsistent des difficultés pour associer les personnes d'origine étrangère et le travail avec les jeunes restent encore très insuffisant malgré de concrètes avancées.

D'une manière générale, la Politique de la Ville a aidé à la mise en place de nouvelles pratiques et services au sein des quartiers. Ces apports ont permis des avancées concrètes sur les secteurs de la dalle des Olympiades et Baudricourt. Par contre, l'impact sur les quartiers Massena, Villa d'Este et Vénétie, bien que réel (meilleur accès à la maîtrise du français et aux droits en général) reste toutefois limité. Différents éléments explicatifs peuvent être apportés :

- la quasi-totalité des services ont été physiquement implantés sur la dalle,
- les difficultés de vie des habitants, notamment celles liées au logement, restent plus importantes,
- la présence importante de la population d'origine asiatique, mal connue des services publics, rend le travail complexe à conduire.

### **I - Caractéristiques du quartier**

Le territoire Politique de la Ville des Portes du Sud compte :

- 4 secteurs d'intervention (Brillat Savarin/A. Mouchez, Paul Bourget, Bédier Porte d'Ivry, Chevaleret) dont l'un inscrit dans le cadre du GPRU (Bédier Porte d'Ivry).
- 15 784 habitants (RGP 99) soit environ 9% de la population de l'arrondissement.

Ce territoire est inscrit comme quartier Politique de la Ville au contrat de Ville 2000-2006. Le quartier Paul Bourget a été ajouté lors d'un avenant en 2003.

Les quartiers des Portes du Sud sont discontinus et ont chacun leur propre identité.

**1 - sur le plan démographique et social**, des disparités existent entre les territoires. Si les quartiers Bédier-Porte d'Ivry et Paul Bourget se caractérisent par une proportion importante de personnes âgées isolées et à faible niveau de revenus, ainsi que par un fort taux d'inactifs, les quartiers Brillat Savarin/Amiral Mouchez et Chevaleret comptent une population jeune importante (24% de moins de 20 ans à Chevaleret, 25% à B. Savarin/Mouchez), connaissant de réelles difficultés d'insertion professionnelle, et une part notable de familles monoparentales (39% à Chevaleret; 27% à B. Savarin/Mouchez),

**2 - sur le plan urbain**, l'ensemble des quartiers partage la caractéristique d'être excentré, éloigné des équipements publics et de la vie économique de l'arrondissement Manquant de lien avec la ville, la situation urbaine de ces quartiers donne à leurs habitants un fort sentiment d'isolement. D'autre part, plusieurs caractéristiques communes unissent le territoire : l'importance de l'habitat social (80% d'ensembles sociaux sur les Portes du Sud), la forte représentation parmi la population des catégories ouvriers/employés (entre 45% et 66% des CSP selon les quartiers), un taux élevé d'allocataires du RMI (7,9% sur les Portes du Sud, pour 5,2% sur le 13<sup>ème</sup>), ainsi qu'un pourcentage de retards scolaires en primaire significatif (19,4% sur les Portes du Sud pour 11% dans le 13<sup>ème</sup>),

**3 - plus spécifiquement** le quartier Amiral Mouchez/Brillat Savarin a la particularité de s'inscrire dans un environnement immédiat très contrasté, connaissant peu de difficultés économiques et sociales et mettant ces secteurs en situation de décrochage. Ainsi, les données issues du bailleur social de l'Amiral Mouchez (ensemble de 1000 habitants représentant ¼ de l'IRIS concerné) font apparaître des données sensiblement différentes de celles prises à l'échelle de l'IRIS: 25% de chômage (12,5% à l'échelle de l'IRIS), 8% d'allocataires du RMI (6,3% à l'échelle de l'IRIS) et un revenu moyen mensuel/habitant de 481€.

### **II - Bilan des transformations urbaine et des équipements créés**

- Transformations urbaines sur Bédier-Porte d'Ivry :
  - Réaménagement de la Place du Dr. Yersin
  - Qualification des voies
  - Réaménagement de l'avenue de la Porte de Vitry
  - Réhabilitation du parc Bédier/OPAC
  - Construction immeuble neuf avenue Claude Régaud (en cours)
  - Réaménagement des espaces extérieurs du groupe Dupuy de Lôme/OPAC (en cours)
- Transformations urbaines à Amiral Mouchez :
  - Réhabilitation de l'ensemble Mouchez/OPAC
- sur Paul Bourget :
  - Réaménagement des espaces verts, implantation de petits mobiliers et résolution des dysfonctionnements de voirie.
- Les équipements/services municipaux et associatifs créés et/ou développés dans le cadre de la Politique de la Ville :

EQUIPEMENT/SERVICE	OUVERTURE
Café associatif à Bédier	Juil. 04
Antenne Jeunes Bédier	Été 06
Jardins partagés (Bédier)	Été 05
Déplacement-extension du centre social CAF (Bédier)	2007
Extension-restructuration de la crèche Masséna	En cours
Rénovation des groupes scolaires Levassor/F. Nohain	2004/2006
Amélioration du stade Boutroux	2003
EDL/tour T2 (60 m <sup>2</sup> ) (Bédier)	Juil. 02
Structure de proximité A. Mouchez (30 m <sup>2</sup> )	Fév. 2005
Antenne Jeunes Fontaine à Mulard (Brillat – Savarin)	Sept 04
50 m <sup>2</sup> de locaux associatifs pour la Boutique pédagogique	Dec. 04
150 m <sup>2</sup> de locaux associatifs à B. Savarin (Espace Bièvre)	Oct.03
100 m <sup>2</sup> de locaux associatifs (parentalité et insertion professionnelle) interquartiers	Sept. 02
100 m <sup>2</sup> de locaux associatifs à Chevaleret (acc. scolarité et linguistique)	2003
250 m <sup>2</sup> de locaux associatifs Paul Bourget (espace Léon Bollée)	2004
Réaménagement centre social CAF Chevaleret	2004

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

#### **1. Amélioration du cadre de vie**

Les 3 ou 4 principales actions :

- une démarche GUP est engagée à Bédier : 20 partenaires impliqués (bailleurs, services de la ville, équipements, habitants), plus de 50 réponses apportées depuis juin 2004 (30 réunions),
- la qualité des espaces extérieurs de l'ensemble Paul Bourget (éclairage, voirie, mobiliers) et de l'ensemble SEMIDEP à Chevaleret a été et/ou sera améliorée,
- une cellule de veille existe depuis 2 ans à Bédier pour travailler à l'accompagnement des commerces de proximité (valorisation des vitrines, veille sur la reprise d'activités).

La GUP, en permettant à des acteurs de travailler en réseau, a permis d'apporter des réponses concrètes et réactives aux nombreuses difficultés présentes (nombre d'épaves importantes, salissures, tags...). L'aspect et l'entretien en général de ce quartier s'en sont trouvés améliorés. Cette démarche, au sein du quartier Bédier-Porte d'Ivry est à prolonger à l'heure où les aménagements lourds s'engagent et vont rendre difficile les usages dans ce quartier. Néanmoins, la participation des habitants à cette démarche reste encore trop peu développée.

#### **2. Compléter et renforcer les dispositifs d'accompagnement social de proximité :**

Les principales actions :

- 4 associations ont été consolidées dans leur fonction de médiation sociale entre les populations et les services publics (5 postes d'adultes relais créés), et un groupe de travail « PST logement » a, outre le fait de contribuer à rapprocher les partenaires de terrain, conduit à l'émergence d'initiatives intéressantes.
- un programme de prévention et d'accompagnement des personnes âgées à Bédier a été mis en place en appui du Point Paris Emeraude : 100 personnes par an sont ainsi reçues en permanence,
- une structure de soutien à la dynamique sociale créée fin 2005 sur le secteur Mouchez, constituant pour les habitants un relais des services publics absents du quartier,
- un café associatif à Bédier créé avec les partenaires du quartier. Cet équipement est destiné à favoriser les échanges entre habitants et le développement des activités associatives,

Les efforts de la Politique de la Ville porté prioritairement sur les secteurs qui étaient parmi les plus démunis en terme de réponses sociales (Bédier, Bourget et Mouchez) et son action a visé à faire émerger et mobiliser des moyens pour répondre aux attentes des habitants. Concernant Chevaleret et Brillat-Savarin, quartiers au sein desquels des relais étaient actifs, le travail de la politique de la ville a surtout aidé à un meilleur maillage entre ces acteurs relais et les services publics. De fait, les habitants de ces quartiers disposent à ce jour d'une proximité plus importante avec les dispositifs d'accompagnement social. Néanmoins :

- a. à Bédier, les transformations urbaines, avec des impacts attendus sur le peuplement, vont conduire à modifier la configuration sociale et urbaine de ce quartier. Les réponses en terme d'accompagnement social nécessiteront d'être renforcées dans les années à venir,
- b. à Mouchez, la présence d'importantes difficultés sociales et le déficit en structures de proximité (commerces, associations...) conduisent à prolonger les efforts actuellement en cours pour l'émergence de relais,
- c. à Paul Bourget, l'absence de m<sup>2</sup> sociaux constitue un frein important à la démarche d'accompagnement sur un secteur où les besoins sont parmi les plus importants du 13<sup>e</sup>.

### 3. Renforcer le soutien éducatif et développer l'offre de service en direction des jeunes :

Les principales actions :

- a.- chaque année, la Politique de la Ville finance des actions d'accompagnement à la scolarité : en 2006, 650 jeunes ont été suivis par 11 structures locales et 40 salariés et bénévoles ont bénéficié d'une formation de 5 jours. Par ailleurs, un travail spécifique a été mené avec les acteurs socio-éducatifs autour du passage CM2-6ème, visant à améliorer l'accompagnement des jeunes et de leurs familles,
- b.- l'offre de loisirs de proximité a été accrue par le financement annuel de la Politique de la Ville (1/3 des actions financées servant à renforcer cette offre) et par la création d'un dispositif d'animation hebdomadaire en pied d'immeubles à Chevaleret : 4 associations mobilisées et une cinquantaine d'enfants et adolescents en errance touchée,
- c.- 2 lieux ressources en direction des jeunes créés ou restructurés : l'Antenne Jeunes Fontaine à Mulard et celle de Bédier (190 m<sup>2</sup> et 6 salariés au total).

Le réel partenariat engagé avec l'Education Nationale auprès des acteurs éducatifs a permis d'améliorer qualitativement et quantitativement les actions d'accompagnement à la scolarité et de construire un accompagnement collectif autour des classes charnières passant par un renforcement du maillage des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré. Aussi, le travail mené autour de l'animation de l'espace public, dans le cadre du PST, a permis d'apporter des réponses innovantes pour une prise en compte d'un public ne fréquentant pas l'offre de loisirs habituelle. Néanmoins :

- d.- peu de réponses satisfaisantes ont été apportées aux questions d'orientation fin de 3ème
- e.- les liens avec les familles restent un thème de travail à approfondir,
- f.- des réponses, notamment en terme d'accompagnement vers l'emploi, sont à rechercher pour une partie de la population jeune de Bédier et Brillat-Savarin qui rencontre des difficultés à s'insérer.

### 4. Faciliter l'accès à l'emploi en ciblant les personnes les plus en difficulté :

Les principales actions :

- une boutique pédagogique s'est implantée fin 2004 : cette structure offre une formation aux métiers de la vente en direction des publics de faible niveau de qualification (2 chantiers d'insertion 40 personnes touchées),
- un travail d'information et de sensibilisation sur les emplois d'aide à domicile a été conduit en lien avec la maison de l'Emploi du 13ème et les organismes de formation locaux auprès de 30 personnes,
- 200 personnes bénéficient chaque année de formations linguistiques menées par des associations locales.

Le travail engagé dans ce domaine, bien que prometteur, a été difficile à conduire (à l'image des actions conduites dans le cadre des emplois familiaux) et suivi de peu de résultats :

- les tentatives pour rapprocher offres d'emplois émanant de Paris Rive Gauche et demandeurs habitant les quartiers (notamment Chevaleret limitrophe de la ZAC) n'ont pas abouti,
- l'insertion professionnelle des jeunes reste une priorité d'action très importante.

De fait, le chômage au sein de ces quartiers reste à un niveau globalement élevé.

##### 5. Renforcer les dynamiques d'acteurs à l'échelle de chacun des quartiers :

Les principales actions :

- un référentiel des compétences, recensant 210 fiches, a été édité,
- les initiatives locales ont été fortement appuyées : en accompagnant la création d'une vingtaine de postes associatifs, en générant des manifestations de quartier inexistantes auparavant, en créant un Fonds d'Aide aux Initiatives des Habitants (50 micro projets financés en 3 ans , 24 K€ mobilisés),
- près de 1000 m<sup>2</sup> mis à disposition d'associations locales et d'équipements publics,
- en 2005, 340 K€ ont été versés pour le financement de 94 projets conduits par 39 associations.

Les dynamiques d'acteurs engagées sont à intensité variable selon les quartiers considérés. Les secteurs Chevaleret et Brillat-Savarin, bénéficiant d'un tissu associatif dense, ont vu les liens sociaux se développer et se renforcer en leur sein. Par contre, ces dynamiques restent encore à approfondir sur les secteurs Paul Bourget, Bédier et A. Mouchez. Pour ces quartiers, une réflexion et un travail sont à conduire afin de mobiliser les habitants qui jusqu'à présent se sont montrés « massivement indifférents » aux changements qui surviennent dans leur quartier (transformations urbaines, émergence d'équipements). Pour certains secteurs, un fort sentiment d'insécurité renforce un repli sur soi grandissant de la part des habitants.

La Politique de la Ville a permis de mutualiser les efforts des différents opérateurs sur le territoire notamment au travers :

- du maillage local, créé ou renforcé, qui s'est mué en véritable réseau opérationnel d'acteurs,
- de réponses construites en écho aux besoins identifiés localement.

Le territoire se trouve aujourd'hui dans une phase charnière.

Si les premiers jalons d'une amélioration de la vie dans ces quartiers ont été posés, la Politique de la Ville doit encore poursuivre son action et consolider les réponses apportées, en prenant en compte 2 données :

- certains quartiers - les plus affectés de l'arrondissement - (Paul Bourget, Chevaleret et Mouchez) ont connu ces dernières années un accroissement de leurs difficultés appelant un renfort d'intervention en direction de deux publics cibles : les familles, chez lesquelles la part de foyers monoparentaux a augmenté, et les populations jeunes.
- les importantes transformations urbaines à l'œuvre (ZAC Bédier, ZAC Rungis, ZAC Rive Gauche, Tramway...) représentent autant de chances de développement que de risques de décrochage pour ces territoires et impliquent un accompagnement social dans la durée.

### **I - Caractéristiques du quartier**

Ce quartier d'une superficie de 115 ha se situe dans la partie sud-ouest du 14<sup>ème</sup> arrondissement entre les voies de chemin de fer de Montparnasse, le périphérique, la rue Didot et la rue du Château. Il regroupe 37 000 habitants.

Il a été inscrit en périmètre Politique de la Ville dans le cadre de la signature du Contrat de Ville 2000-2006. Depuis 2002, la partie sud du quartier est inscrite en Grand Projet de Renouvellement Urbain (63 ha) et concerne 19 000 habitants.

Ce quartier est constitué de plusieurs sous-ensembles caractérisés par leur localisation, leur morphologie, le statut de leur habitat et leur composition sociale.

L'habitat est diversifié et composé de trois grandes catégories de logements :

- les petits immeubles et maisons de rue situés au Nord
- les habitats collectifs locatifs (HBM)
- les HLM constitués de tours et de barres

On dénombre 48% de logements sociaux sur le territoire politique de la ville. Leur répartition marque certaines parties du territoire avec une forte concentration au sud du Bd Brune et dans le triangle délimité par les rues Vercingétorix, Raymond-Losserand et Alésia, et plus au nord dans le quartier du Moulin de la Vierge et l'ensemble de l'Eure. Ce quartier est également marqué par des coupures urbaines dues aux artères de circulation (périphérique, boulevard des Maréchaux,) aux emprises des hôpitaux et aux îlots d'immeubles qui forment une barrière au centre du quartier.

Dans ce vaste quartier caractérisé par une mixité sociale importante :

Le taux de chômage est de 12% à l'échelle du quartier avec un pourcentage plus important au sud du Boulevard Brune (43%) et dans les ensembles de logements sociaux.

La population percevant des aides (RMI) est de 5% en moyenne mais certains secteurs (sud du Bd Brune et ouest de la rue de l'Ouest) présentent des chiffres deux fois supérieurs à la moyenne parisienne, soit 11%.

La part de population vivant sous le seuil de pauvreté est de 12% et la part des jeunes non diplômés est de 15%.

Le quartier se caractérise par une part importante de familles monoparentales : 35%. Concernant l'éducation, on note 17,8% d'élèves en retard scolaire. Il présente la spécificité d'avoir une population de « seniors » surreprésentée : 22% de plus de 60 ans.

Le quartier en GPRU a fait l'objet d'un projet de territoire avec un plan d'action social, économique et urbain en cours de réalisation. Ce projet de territoire a été voté au Conseil de Paris en février 2004. Il prévoit de redynamiser le quartier et d'améliorer l'accompagnement social, d'améliorer les ensembles de logements sociaux, de désenclaver et requalifier l'espace public, d'offrir des équipements adaptés aux besoins, de changer le paysage avec une plus grande présence végétale, de favoriser l'insertion, d'élaborer un projet social en phase avec les transformations urbaines.

### **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

A partir de l'analyse du territoire, des enjeux prioritaires se sont dégagés sur des domaines d'intervention transversaux: urbain, social, économique. Ainsi, des projets structurants comme la couverture du périphérique, le tramway, la transformation du site hospitalier de Broussais, constituent des éléments moteurs pour l'avenir du quartier.

#### **1) Sur le sud du quartier : Requalification de l'espace public et création d'équipements à la Porte de Vanves (en cours)**

Il est prévu de créer un cœur de quartier Porte de Vanves. En effet, la Porte de Vanves souffre d'importantes nuisances à cause de sa situation à la fois enclavée dans le quartier et lieu de transit automobile entre Paris et la Banlieue.

- *la couverture du périphérique*

La construction d'une dalle de couverture permettra de réaliser une porte urbaine et paysagée avec l'aménagement d'un jardin public et de créer un lieu d'animation et d'activités. Les premiers travaux ont démarré en septembre 2005. La concertation est en cours. Elle permettra de préciser le programme du jardin de couverture et de l'espace sportif: pelouses, jardins thématiques ou partagés en terrasse, aires de jeux...Un étude est menée sur la relation entre cet ouvrage et le square Julia Bartet qui se trouvera en prolongement.

- *la construction d'un centre social, d'un équipement petite enfance et de locaux d'activités, après démolition du centre commercial désaffecté*

Cet équipement permettra de créer une dynamique dans ce quartier dépourvu de lieux et de services pour les habitants souffrant d'isolement.

Le travail de mobilisation des habitants pour le centre social est engagé afin de préparer le portage associatif qui assurera le fonctionnement et les activités conformes aux attentes des habitants. L'équipement sera livré en 2007.

- *l'aménagement de la rue et du square Maurice Noguès*

A proximité du futur équipement cité ci-dessus et de la couverture du périphérique, ce site fera le lien entre les deux projets. En impasse actuellement avec du stationnement sauvage et des nuisances sonores, il est prévu un réaménagement avec renforcement de la présence végétale, création d'un mail et de quelques places de parking. Ce projet a fait l'objet de plusieurs concertations avec les habitants.

- *La réouverture de la rue Prévost-Paradol*

La partie sud de cette rue est fermée depuis longtemps. Afin de remettre ce passage en service pour plus de transparence dans ce secteur enclavé, un mail piéton planté d'arbres sera aménagé en concertation avec les riverains. Les travaux démarrent en 2006.

- *La restructuration du centre d'animation Marc Sangnier*

D'importants travaux de transformation de cet équipement sont en cours afin de l'ouvrir plus largement aux habitants du quartier. Fin des travaux en 2007

## 2) Sur l'ensemble du périmètre GPRU :

De nombreuses transformations et améliorations prévues dans le projet de territoire ont vu le jour ou sont en cours de réalisation.

### *Réalisés :*

- l'installation du siège de la Croix-Rouge Française sur le site de l'hôpital Broussais. Les travaux se sont achevés début 2006.
- construction d'un nouveau centre d'animation rue Vercingétorix ouvert depuis l'été 2004
- La réalisation de jardins partagés gérés par une association sur un terrain à Auguste Renoir. Ouverts au printemps 2004.
- Amélioration des espaces extérieurs autour des logements de l'ensemble des Jonquilles par le Logement Français. Réalisé en 2004.

### *En cours :*

- La transformation en hôtel d'activités économiques de 6000 m<sup>2</sup> de l'ancienne sous-station EDF situé rue Raymond Losserand. Ce projet est un enjeu essentiel pour l'amélioration du quartier en terme d'emploi et de dynamique économique. Il a permis également de mettre en oeuvre des clauses d'insertion qui pourront bénéficier aux habitants du quartier. Les travaux sont en cours. La livraison est prévue en 2007.
- La réhabilitation des logements SAGECO rue Vercingétorix (Palulos). Fin des travaux en 2007.
- L'aménagement des espaces extérieurs et résidentialisation dans la cité du 156 rue Raymond Losserand par l'OPAC. Après une enquête, des réunions de concertation et une exposition, les travaux démarrent mi-2006.
- Les aménagements de voirie et de circulation de la rue Raymond Losserand. Travaux prévus en 2006.

*Prévus :*

- La reconstruction des écoles Alain Fournier prévue de 2007 à 2009.
- La reconversion en internat de l'ancien lycée rue des Camélias. Etudes techniques en cours.
- La suite de la transformation en site multi activités de l'espace de l'hôpital Broussais :
  - o amélioration de la desserte de voirie et espaces paysagers : travaux en 2007 et 2008.
  - o création d'une résidence pour personnes âgées
  - o création d'un équipement culturel

De plus, la construction du TRAMWAY sur le boulevard des Maréchaux sud apportera à ce quartier une qualité environnementale qui ne pourra que favoriser le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

*Concernant les associations :*

Sur l'ensemble du quartier, des associations ont bénéficié de l'attribution de locaux tout au long des années du contrat de ville ainsi que de travaux de restructuration et d'amélioration pour celles qui disposaient de locaux en mauvais état.

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

Parallèlement, une dynamique sociale, économique et culturelle est développée sur l'ensemble du quartier. En fonction des objectifs retenus dans le projet de territoire, de nombreuses actions ont été mises en place et nécessitent un suivi par l'équipe de Développement Local.

- *Le centre social : un outil essentiel à la dynamisation du secteur de la porte de Varves*

Ce futur équipement sera situé au cœur du quartier entre la couverture du périphérique et le boulevard des Maréchaux. Il sera construit pour fin 2007. La Chef de projet et l'équipe de développement local ont engagé le travail de mobilisation des habitants, des associations, et des acteurs locaux sur ce projet. Cela a permis d'amener ceux-ci à faire des propositions de configuration et d'aménagement des locaux, de définir une méthodologie concertée pour élaborer le projet social. Ce travail se fait avec l'aide de la Fédération des centres sociaux, de la CAF, de la DASES. De plus, une association issue des habitants intéressés par le projet s'est constituée en juin 2004 et regroupe une cinquantaine d'adhérents. Le travail d'émergence est en cours et fait partie des enjeux prioritaires de développement local du quartier.

*Emploi, insertion socioprofessionnelle et développement économique*

L'équipe Emploi Insertion, en place depuis 2003, a assuré un accompagnement des publics les plus en difficultés vers les structures de droit commun : les adultes dont une grande partie de femmes sont principalement bénéficiaires de ce dispositif.

Le Forum Emploi lancé en 2003 par la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration et la maison du développement économique et de l'emploi du 14<sup>ème</sup> a été reconduit chaque année et le public du quartier a bénéficié d'une information accrue et relayée par les acteurs locaux.

L'équipe de développement local en partenariat avec la CCI a suscité la création d'une association de commerçants rue Raymond Losserand qui lance une dynamique pour mettre en place des actions de mise en valeur du commerce dans ce quartier : fêtes de fin d'année, vide grenier.

La création d'une Régie de Quartier est en cours d'étude avec le CNLRQ. Un travail de mobilisation des acteurs est en place et la première étape sur le périmètre social et d'activités, sur la recherche d'activités et sur la participation des habitants a permis de conclure en la faisabilité d'un tel projet.

*Suivi de la gestion urbaine de proximité*

Cette démarche a démarré en 2003 et fait l'objet d'un tableau de bord de suivi en relation avec tous les services concernés. Des marches exploratoires avec les habitants se sont déroulées sur l'ensemble du territoire Politique de la ville pour repérer les dysfonctionnements et ont permis d'identifier les problèmes ainsi que les améliorations apportées par les services ; ainsi des nuisances ont pu être résolues.

On peut citer par exemple :

- Déplacement des terminus des bus 95 et 191 en raison de la gêne subie par les riverains
- Réfection d'une dalle située à l'entrée de l'immeuble de l'OPAC rue d'Alésia qui causait de nombreuses chutes
- Recalage des dalles de sol sur la place Losserand-Suisses
- Protection par des plots de la cabine téléphonique du 17 rue Didot
- Actions de sensibilisation à la propreté et au tri sélectif (opération coup de poing)
- amélioration de la propreté de la Place Losserand-Suisses, installation de sanitaires gratuits dans le square Alésia Ridder, vigilance sur la propreté du site du marché aux puces,...

#### *Education - Loisirs - Sports - Culture*

Un diagnostic sur l'éducation a été réalisé afin de mieux cibler les besoins dans ce domaine et plus particulièrement en matière d'accompagnement scolaire et de travailler avec les partenaires de l'éducation nationale. Un groupe de travail sur l'accompagnement scolaire réunit les associations et travailleurs sociaux et permet aux intervenants dans ce domaine d'échanger et de se coordonner. Ce groupe a engagé un travail avec l'éducation nationale, les écoles du quartier politique de la ville, pour que les projets d'école intègrent ce dispositif.

Le nouveau Centre d'Animation de la rue Vercingétorix a ouvert ses portes et propose ses activités en direction de tous les publics.

Des fêtes de quartier sont organisées par les associations (Porte de Vanves, Thermopyles) et le théâtre 14 est ouvert l'été pour les familles du quartier.

La compagnie C. HUBEAU réalise maintenant chaque année un spectacle à partir d'interview d'habitants « cabaret feuilleton » qui est présenté sur des sites différents du quartier Politique de la Ville.

#### *Prévention sociale et santé*

Un diagnostic santé a été réalisé et des actions telles que des sessions de prévention contre l'alcool auprès des jeunes avec l'association Vie Livre, des parcours du bus info santé ont été menées.

A partir du constat de la présence d'un grand nombre de personnes âgées sur le quartier, un travail partenarial avec les travailleurs sociaux, des associations, les bailleurs sociaux, a permis de déboucher sur des actions d'information auprès des gardiens d'immeubles et une session d'information sur l'accès aux droits pour aider les personnes isolées à être mieux orientées et informées des démarches administratives.

Des actions de sensibilisation à l'économie d'énergie des locataires du 156 rue Raymond Losserand et du 10 Bd Brune ont eu lieu avec la participation de la CAF, la DASES, l'OPAC, EDF/GDF, l'amicale des locataires.

## **15<sup>ème</sup> arrondissement : quartier Les Périchaux**

Le quartier « les Périchaux » a été rattaché aux douze premiers quartiers figurant dans le contrat de ville 2000-2006, fin décembre 2002, comme micro quartier. Le bilan qui suit couvre donc la période 2003-2006.

### **I - Caractéristiques du quartier**

Le site des Périchaux regroupe, cinq immeubles propriétés de l'OPAC, à savoir 1031 logements, auxquels il convient d'ajouter des logements plus anciens pour arriver au total de 1352 ménages qui résident dans ce quartier (INSEE Recensement 1999).

Il est délimité, au nord, par la voie ferrée dite de « Petite Ceinture », au sud par le boulevard Lefebvre (Maréchaux), à l'est par la rue Brancion et à l'ouest par la rue de Dantzig.

Situé au sud-est du XV<sup>ème</sup> arrondissement, en limite du XIV<sup>ème</sup> arrondissement et à toute proximité de la Porte de Vanves, il bénéficie d'une inscription urbaine assez exceptionnelle : au nord, au-delà de la Petite Ceinture, avec le parc Georges Brassens, le théâtre Sylvia Montfort et le marché aux livres. Au sud, il va prochainement bénéficier de l'arrivée du tramway. Par ailleurs, le sud du boulevard Lefebvre est bien doté en équipements (square Calmette, Centre Sportif de la Plaine, Centre d'Animation Brancion,...).

C'est aussi un site exceptionnel par sa superficie, plus de 5 ha. Le contraste existant entre des immeubles très imposants (R+16) et les HBM ou logements plus anciens, est saisissant. La densité de population est très importante (528 habitants/ha) malgré d'importants espaces extérieurs. Pour comparaison la moyenne parisienne est de 202 habitants/ha.

L'ensemble géré par l'OPAC est composé de 5 immeubles datant des années 1960 : ce sont trois immeubles HLM qui regroupent 823 logements et deux immeubles ILN qui eux regroupent 208 logements. Construite dans les années 60, la Cité a d'abord accueilli des familles d'ouvriers, d'employés et de cadres moyens.

Au fur et à mesure des années, la population a vieilli, 30% des habitants qui résident dans l'ensemble de logements OPAC ont plus de 60 ans. De nouvelles familles sont arrivées et avec elles, des enfants, et parfois des modes de vie antagoniques de celui des personnes âgées qui aspirent le plus souvent au calme, au repos, à la tranquillité.

Dans ce quartier, des signes avant coureurs de difficultés plus profondes sont perceptibles «aux Périchaux ». On observe, en effet, un isolement chez les personnes âgées. La présence croissante de jeunes et d'enfants, nécessite de porter une attention particulière aux loisirs des jeunes et aux activités extra - scolaires. Des personnes de générations et de cultures différentes cohabitent dans ce quartier sans forcément se connaître.

C'est le constat de ces difficultés qui a conduit la Ville de Paris et les élus d'arrondissement à demander, fin 2002, le rattachement de ce quartier aux douze premiers quartiers figurant au Contrat de Ville 2000-2006. La Ville de Paris a confié une étude à un cabinet qui a rendu ses conclusions en février 2003.

A la suite d'un atelier d'échanges sur les conclusions de cette étude, trois axes prioritaires ont été dégagés :

- améliorer le lien social en développant des projets communs à vocation intergénérationnelle et interculturelle,
- conjuguer l'amélioration des modes d'habiter avec l'accès à l'emploi des femmes au chômage, notamment dans le secteur des services de proximité et d'aide à domicile.
- proposer une valorisation de l'espace de la cité avec une intervention ciblée sur les espaces verts, les espaces de jeux et les lieux de proximités.

### **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

1. Devenir d'un ancien terrain de basket situé au nord de la barre principale  
L'ancien terrain de basket fait partie des espaces de la cité à valoriser. Il a été aménagé entre deux « barres » de logements sur un terrain qui appartient à l'OPAC. Ce lieu semble aujourd'hui l'objet d'aspirations contradictoires de la part des habitants. Les anciens et les locataires qui résident juste au-dessus du terrain se plaignent des nuisances sonores et voudraient voir cet espace complètement requalifié. Les jeunes qui l'utilisent pour jouer au ballon voudraient qu'il soit aménagé en un espace de jeu « digne de ce nom ».

Le travail mené au cours des ateliers urbains, dans le cadre d'une étude réalisée par un cabinet, a conduit à des propositions concrètes :

- la création d'un lieu intergénérationnel sur la dalle (à déterminer jardin partagé, serre...)
- l'implantation d'un espace de jeu pour les jeunes au niveau du boulevard Lefebvre (Point à voir avec l'OPAC car l'espace pressenti est propriété du bailleur)

2. Maison des associations, Maison de services publics, Point d'accès au droit (PAD)  
L'avenant au Contrat de Ville 2000/2006 prévoit l'implantation de cinq points d'accès au droit, en partenariat avec la Région, l'Etat et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit. Le cinquième PAD sera localisé sur le site politique de la ville « les Périchaux ».

L'OPAC de Paris a libéré des locaux situés 66, rue Dantzig dans le 15<sup>ème</sup> arr. 600 m2 de bureaux qui accueillait jusqu'alors l'antenne locale OPAC vont être requalifiés pour héberger trois nouvelles structures : une maison des associations, une maison de services publics et un point d'accès au droit. L'ouverture de ces équipements est envisagée fin 2006.

3. Structure de proximité à vocation intergénérationnelle  
Le déménagement du bureau de proximité OPAC, situé au centre de la barre principale, a offert l'opportunité d'un local de 130 m2 au cœur du quartier. La DPVI et l'OPAC propose que le travail de réflexion déjà engagé sur l'aide à la personne, l'insertion professionnelle des femmes dans les métiers de l'aide à la personne et le lien intergénérationnel/interculturel trouve une traduction concrète par l'ancrage en pied d'immeuble d'une structure portée par l'Entraide à la personne.

Ce projet vise à améliorer l'accompagnement social des personnes tout en favorisant le lien entre les habitants du quartier.

En effet, près de 30% de la population a plus de 60 ans. L'enquête de proximité réalisée en mai 2004 a confirmé le besoin d'aide à domicile pour les locataires les plus âgés notamment pour l'entretien du domicile et le lavage/repassage du linge.

Il s'agit aussi de mettre en lien ce projet avec la réflexion d'ensemble sur les espaces extérieurs de la cité. Dans les propositions d'évolution du terrain de basket, il y a l'aménagement d'un jardin partagé (ou d'une serre) conçu comme un espace d'activité intergénérationnelle. L'animation de cet espace pourrait ainsi s'inscrire dans le cadre du projet d'activité de cette structure.

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

1. Favoriser l'accès à l'emploi des femmes au chômage, notamment dans le secteur des services de proximité et de l'aide à la personne.

Considérant le taux de chômage des femmes et le vieillissement de la population des Périchaux, une dynamique sur le thème de l'insertion sociale et professionnelle des femmes dans les métiers de l'aide à la personne et des services de proximité a été initiée par l'équipe de projet Politique de la Ville.

- Des réalisations concrètes adaptées aux besoins en découlent:
  - a. Depuis le 4 octobre 2004, l'Equipe Saint Vincent « ALPHA 15 » assure en partenariat avec la CAF et les services sociaux des cours d'alphabétisation à visée sociale. Quinze femmes résidentes du quartier « les Périchaux » suivent ces cours. Pour que l'activité soit accessible aux mères de famille qui ont des enfants non scolarisés, une femme employée par Proxim'service est chargée de la garde des enfants. Les bénéficiaires

sont des femmes d'origine étrangère (africaine, pakistanaise, maghrébine...) pour lesquelles l'insertion sociale et professionnelle passe par l'apprentissage de la langue.

b. La mise en place d'un réseau local des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle qui a organisé une demi-journée d'information sur les métiers de proximité en juin 2004 dans les locaux du foyer pour personnes âgées (CAS-VP) situés au cœur de la cité. Vingt-cinq femmes résidentes du quartier ont participé à cette information. Elles feront ainsi l'objet d'un suivi plus personnalisé.

► Chantier école - Espaces verts

L'OPAC de PARIS a lancé en mars 2006 un chantier - école pour des travaux d'espaces verts dans le quartier « les Périchaux ». Il est prévu de réaliser des travaux d'hiver : taille, bêchage, dernières feuilles et plantations. L'objectif est aussi de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes de moins de 26 ans dans le secteur Jardins Espaces Verts. L'encadrement et la formation de ces stagiaires ont été confiés à Interface Formation, association qui oeuvre dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté.

2. Une dynamique nouvelle commence à se construire aux Périchaux

Grâce aux partenariats locaux, des projets d'animation collective impliquant les habitants et les associations ont été développés sur le quartier.

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville ont ainsi contribué à améliorer le lien social. Plusieurs associations en ont bénéficié : la Cie Catherine HUBEAU, Afrique Partenaires Services, la MJC Brancion, le Laboratoire d'Expression Artistique et la Cie des hommes. Notons que le pôle social de la Direction Territoriale Sud-Ouest de l'OPAC est très impliqué sur ces actions collectives.

Deux manifestations festives programmées dans le cadre des actions « Politique de la Ville » et de « Paris Quartier d'été » les 1 et 15 juillet 2005, ont été une réussite. Le succès remporté par ces deux soirées est révélateur de réelles attentes et d'un vrai potentiel d'animation dans ce quartier. Ces projets sont reconduits pour l'été 2006.

### **I- Caractéristiques du quartier**

Le quartier Porte de Clichy Porte de Saint-Ouen a été classé en Zone urbaine sensible (ZUS) par le décret n°96 - 1156 du 26 décembre 1996. La ZUS contourne plusieurs emprises situées le long du périphérique et occupées par le cimetière des Batignolles, le foyer des migrants St Just, le Bd du Bois le Prêtre et les terrains situés de part et d'autre de ce Boulevard: (la tour et la crèche Bois le Prêtre à l'ouest, la barre Borel et les terrains occupés par les TAM à l'est). La ZUS évite également l'îlot St Ange Porte de Saint-Ouen.

Le contrat 2000-2006 a inscrit le quartier Porte de Clichy Porte de St Ouen comme « quartier Politique de la Ville » et laissé place à une acception plus souple de la notion de quartier. Ainsi, depuis 2000, la Politique de la Ville prend en compte l'ensemble du périmètre situé entre périphérique et petite ceinture de part et d'autre du Bd Bessières.

L'avenant au Contrat de Ville signé le 20 mars 2002 a inscrit le site de la Porte Pouchet parmi les 11 secteurs concernés par le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU).

Ce secteur était en partie hors ZUS. Mais la Ville de Paris a obtenu une dérogation au titre de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 : l'ensemble du secteur GPRU Porte Pouchet est désormais retenu au titre du programme national de rénovation urbaine.

Le site GPRU a été longtemps perçu comme une limite délaissée de la ville. Une large majorité des habitants le juge vide, triste, inquiétant et offrant peu d'intérêt en dehors d'un logement social. L'abandon de certains espaces, l'absence quasi-totale d'animation, la faiblesse de la vie collective alimentent cette impression de vivre à l'écart de la ville. Composé majoritairement d'ouvriers et d'employés, le secteur GPRU se caractérise également par la prédominance des jeunes et des personnes âgées (36% de plus de 60 ans et 28% de moins de 20 ans).

Les difficultés d'insertion scolaires, sociales et professionnelles situent le quartier au dessus de la moyenne des quartiers Politique de la Ville parisiens, notamment sur le plan du niveau de formation (la part des publics sans qualification atteint 34% dans le secteur GPRU) et sur le plan des résultats scolaires (les élèves du REP 7 ont eu les plus mauvais résultats de l'Académie aux évaluations CE2 et 6<sup>ème</sup> de septembre 2003).

- Le quartier Politique de la Ville se caractérise par une homogénéité sociale importante : 60,9% des actifs sont ouvriers ou employés pour 35,2% en moyenne dans les secteurs Politique de la Ville. Les difficultés du quartier concernent à la fois l'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Les retards scolaires s'élèvent à 29% en CE2 dans le Réseau d'Education Prioritaire 7 (REP 7) comparés à 21% dans les REP parisiens. La proportion de la population couverte par les minima sociaux atteint 9,3% et 10,3% dans le secteur GPRU pour une moyenne de 5% à Paris. Le taux de chômage est de 18,6% pour 12% en moyenne à Paris. A ces difficultés s'ajoutent la présence à proximité du quartier d'hôtels et de meublés jouant un rôle de logement social de fait.
- La vie du quartier est marquée par l'émergence de clivages au sein de la population et par un sentiment d'insécurité. La mixité sociale étant faible, les clivages à l'œuvre ne sont pas liés aux catégories socio professionnelles mais plutôt à l'origine des habitants et à leur âge. Le quartier compte à la fois une forte proportion de jeunes (25,9% de moins de 25 ans) et de personnes âgées (23% des habitants ont plus de 65ans). Le sentiment d'insécurité est lié à l'absence d'animation et au manque de contrôle sur certains espaces.
- Les acteurs locaux du quartier ne sont pas encore en mesure de réagir face à ces difficultés. En effet, l'accompagnement de proximité doit être renforcé et la vie collective s'amorce juste par les actions engagées. L'importance des besoins se fait particulièrement sentir dans les domaines de l'insertion, de l'accompagnement scolaire, de la jeunesse. La faiblesse de la vie sociale et collective est illustrée par un tissu commercial peu dense (pour 1000 habitants, on compte 2 commerces de proximité dans le quartier contre 6 dans le 17<sup>ème</sup> et à Paris) ainsi que par le nombre relativement faible d'associations d'habitants.

- Le quartier cependant n'a pas basculé dans une situation de violence urbaine. Par ailleurs, compte tenu de la forte proportion de logements HLM, les habitants les plus démunis ont généralement accès à l'APL, ce qui limite le nombre de situations de grande précarité.
- La plupart des habitants du quartier y sont installés depuis longtemps, ne sont pas isolés socialement et sont très sensibles aux améliorations touchant le site.

Un projet de quartier avait été élaboré en 2000 avec une soixantaine d'acteurs locaux. Le projet de territoire a été voté au Conseil de Paris le 13 décembre 2004 ; Il est le fruit d'une large concertation et d'une très étroite articulation urbain /social. Plus de 200 intervenants ont activement participé à son élaboration. Une centaine d'interlocuteurs se sont mobilisés en interne à la Ville. Une centaine de partenaires externes à la Ville se sont également fortement investis dans l'élaboration du projet : représentants de l'Etat, de la Région, des bailleurs, des communes limitrophes et d'une quarantaine d'associations.

Le projet de territoire comporte sur le plan urbain une restructuration profonde du secteur avec des reconstructions/démolitions de logements et de services et équipements municipaux et la création d'un vaste espace public à vocation intercommunale. Il porte également sur la création d'un pôle de développement économique. Le volet social du projet poursuit 3 objectifs principaux :

- centrer le projet social sur l'éducation des enfants et la formation des adultes
- rehausser la qualité du cadre de vie et son animation
- accompagner les habitants dans les transformations urbaines.

A plus long terme une ambition fédératrice anime ce volet social : la construction d'un équipement de transmission des savoirs.

## **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

Les investissements réalisés dans le quartier représentent un volume de plus de 10 millions d'euros et sont notamment :

des réalisations et des études ciblées sur le secteur de la Porte Pouchet:

- amélioration de la voirie (abords des écoles, trottoirs, éclairage public...) pour remettre le quartier « à niveaux »
- travaux de requalification du square Emile Borel (installation d'une aire de jeux pour les enfants, dépose des structures métalliques, suppression d'un local poubelle grillagé... :
- réflexions et études engagées pour lancer des opérations d'envergure, marchés d'études de définitions simultanées

des équipements nouveaux et des travaux d'amélioration au sein de la ZUS et du secteur GPRU :

- *Equipements petite enfance* : création de la halte garderie de Cefia rue Jacques Kellner (2000). Création de la halte garderie rue Berzélius. Création d'une Maison de l'enfance.
- *Equipements scolaires* : élimination des peintures au plomb, réfection de sol de cour, mise aux normes de sécurité et modernisation des écoles primaires, restructuration programmée de la cuisine et du restaurant du groupe scolaire Bessières.
- *Equipements sportifs* : travaux stade Biancotto en 2001 (25 000 euros), travaux dans les gymnases Lafay et Fragonard en 2003. Travaux dans le stade Pouchet (Max Roussié) en 2001 et en 2006 : création d'une salle de boxe prévue été 2006.
- *Equipements jeunesse* : travaux Antenne Jeunes Louis Loucheur en 2004 ; création d'une salle d'activités à l'intérieur de l'Antenne Jeunes en janvier 2006 ; centre d'animation : création d'une salle de théâtre.
- *Maison de la Justice et du Droit*: ouverture en 2001
- *Foyer des travailleurs migrants rue St Just* : réhabilitation en 2002
- *Espaces verts* : réfection de l'aire à ballon et remplacement des jeux square Jean Leclair en 2004/2005, remplacement des jeux square Boulay en 2006 et éclairage aux abords du jardin en 2005 ; réalisation du jardin Colonel Manhès en 2005 ; réalisation du jardin pédagogique partagé

en 2004 ; square Borel réinvesti : suppression des éléments métalliques en 2003, installation de jeux pour enfants en 2004, réfection des grilles de l'aire à ballons en 2005 ;

- *Equipe de développement local* : ouverture des locaux en 2002
- *Locaux associatifs* : aucun local associatif n'existait dans le quartier avant 2000. Depuis ont été installés :
  - une « maison de quartier » portée par CQFD, en 2000.
  - entre 2000- 2006 : 10 locaux associatifs : 9 attribués et un local partagé par 4 associations. Centre Kirikou, centre social Cefia, halte garderie L'île au Colibri, Association Générale des Familles, colline aux enfants,
  - un EPN, un atelier relais, un accueil jeunes au centre Cefia, ASI accès au droit sont prévus d'ici fin 2006.
- *Local GPRU tour Borel* : mise aux normes en 2006 (Opac). Mis à disposition de l'Eclaircie.
- *Structures d'insertion* : ouverture d'un cyber emploi en limite sud de la ZUS. Association intermédiaire Coup d' main.
- *Travaux de voirie* :
  - Modernisation de l'éclairage public dans plusieurs rues (ex: 2004/2005 : 360 000 euros Bd Bois le Prêtre ;
  - Aménagement d'un couloir de bus protégé av. de la Porte de Saint-Ouen,
  - Réfection des trottoirs de plusieurs rues (ex: 180 000 euros en 2004 dans le secteur GPRU).
  - Réfection de tapis de chaussée,
  - Amélioration de traversées piétonnes (ex Bd Bessières 2005/2006 : suppression des deux souterrains et création d'îlots de sécurisation; rue Toulouse Lautrec 60 000 euros en 2005)
  - Quartier vert Jonquière : travaux 2005/2006
  - Aménagement d'une placette

Des logements nouveaux ou réhabilités :

- 15, rue Saint-just, réhabilitation de 70 logements par France Habitation (Coût total: 2 520 000 € financement 2002)
- 6 passage Boulay : réalisation de 10 logements PLA par la RIVP (Coût total 1 295 000 € financement 1999)
- 94-102 rue de la Jonquière et 3-7 rue Paul Brousse : réalisation de 32 logements PLI par la RIVP (Coût total 4 880 000 € financement 1999)
- 104 rue de la Jonquière : réalisation de 4 logements PLAI par la Sonacotra (Coût total 900 000 € financement 2003).
- 83/87, rue Pouchet – Réhabilitation de 74 logements par l'OPAC - PALULOS –Coût total 2 600 000 € - financé en 1999 et achevé en août 2004

La Ville de Paris a participé au coût des travaux réalisés sur les logements sociaux à hauteur de 2 millions d'euros. Les investissements réalisés montrent la volonté de procéder à la rénovation de ce quartier. Les investissements de la Ville, de l'Etat et des bailleurs sur le quartier se sont fortement accrus à partir de 2003.

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

Sur chacun des 3 axes du Projet de Territoire :

#### **1) Un projet centré sur l'éducation et la formation :**

Diagnostic social : difficultés d'insertion scolaire et faiblesse du niveau de formation.

Depuis 2005, 40 jeunes du quartier en formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Depuis 2004, 5 nouvelles permanences de soutien scolaire ont été mises en place. En 2006, 350 enfants bénéficient de l'accompagnement scolaire mis en place (multiplication par dix du nombre d'enfants accueillis par rapport au démarrage de la Politique de la Ville); 50 enfants profitent du

dispositif Alem/Coup d pouce, 800 adolescents et plus d'une centaine d'adultes ont été impliqués dans le projet du quartier avec le théâtre de l'Odéon.

350 adultes ont bénéficié d'une formation alphabétisation en 2006 (100 en 2000, 240 en 2003).  
En moyenne 1500 habitants par an reçus aux permanences d'accès au droit mises en place à partir de 2000.

Création du collectif Pouchet sport en 2005 (400 adhérents) et formations AFPS. Création du FC Africa (tournois interfoyers migrants).

Contribution des structures à la mise en œuvre du projet de territoire : AJ (Grand prix du 17<sup>ème</sup>, cinéclub, découverte des capitales européennes et du patrimoine culturel français...), centre d'animation : semaines théâtre pour tous pluriannuelles pour des centaines d'habitants.

En 2006 ont été réalisés :

- les nouveaux locaux pour le centre social Cefia (soutien scolaire, alphabétisation)
- la création d'un atelier relais pour les collégiens en rupture scolaire
- le projet réussite éducative en 2006 : 6 projets pilotes proposés dans le 17<sup>ème</sup>
- l'ouverture d'un EPN, installation du Bus numérique de France Telecom, projet de portail informatique dédié au quartier.

## 2) Un projet d'amélioration de la qualité de vie

Le Diagnostic de la GUP a mis en évidence l'absence quasi-totale de vie sociale et d'animation.

L'action de l'équipe projet a conduit à mettre en œuvre :

- La GUP : mise à niveau entre 2003 et 2006 en investissements de requalification et en effectifs contribuant à la surveillance, à la propreté, mais aussi à l'animation. 40 actions réparties entre 6 services pilotes.
- La dynamisation de la vie associative (44 projets déposés en 2004 ; 80 en 2006).
- La mise en place du Fonds de participation des habitants (fin 2005).
- Le développement des activités VVV (de 100 jeunes en 2000 à 600 bénéficiaires en 2003 et 1300 en 2005).
- La création d'un jardin pédagogique partagé en 2004

## 3) Un projet d'accompagnement des transformations urbaines GPRU

Le diagnostic a mis en lumière les difficultés économiques et sentiment de délaissement des habitants des 3 immeubles ainsi que la difficulté du dialogue avec les locataires en l'absence d'amicale

Les actions réalisées sont les suivantes

- Création d'une amicale de locataires et d'une association de jeunes pour les 3 immeubles.
- 250 habitants accueillis dans les permanences d'information sur le projet;
- 500 personnes chaque année aux réunions publiques depuis 2003.
- Concertation sur la réhabilitation de la tour Bois le Prêtre
- accompagnement social spécifique des habitants du GPRU : permanences communes OPAC, Caf, SSD dans les immeubles du secteur Porte Pouchet à partir de l'automne 2006.
- rencontres de la mémoire : ateliers d'écriture et conférences, projet de son et lumière...

### **I- Caractéristiques du quartier**

Le quartier du 18<sup>ème</sup> arrondissement dit de « la Goutte d'Or » de 22 000 habitants est délimité par la rue Ordener au nord, les rues Stephenson et de Tombouctou à l'est, le boulevard de la Chapelle au sud et le boulevard Barbès à l'ouest.

Il constitue la partie sud du 71<sup>ème</sup> quartier administratif de Paris, qui s'étend au nord jusqu'à la limite de la commune de Saint-Denis. De forte densité, il représente 12% de la population du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce quartier est inscrit dans différentes classifications qui recoupent les mêmes périmètres :

- ✓ DSQ puis DSU depuis 1989
- ✓ Contrat de Ville dès 1995
- ✓ Zone Urbaine Sensible depuis 1996

Toutefois, dans ce périmètre, on peut identifier plusieurs opérations d'aménagement et de procédures de réhabilitation, correspondant à des zones plus restreintes :

- ✓ La Goutte d'Or Sud
- ✓ Le secteur Château Rouge
- ✓ Le secteur Emile Duployé

Quelques données clés permettent de caractériser succinctement ce quartier et ses habitants :

#### Au niveau démographique :

- ✓ 30,8% de la population a moins de 20 ans contre 25,2% dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et 25,9% à Paris.
- ✓ Des ménages en moyenne plus grands qu'à Paris, de taille moyenne de 1,97 personnes, ce qui est nettement supérieur à la moyenne parisienne (1,87).
- ✓ 27,8% de familles monoparentales.
- ✓ Une population étrangère importante dans le total de la population : 32,7%.

#### Au niveau social :

- ✓ En 2004, 12,4% de la population est allocataire du RMI soit un taux nettement supérieur au 18<sup>ème</sup> arrondissement (8,5%) et à Paris (5,4%)
- ✓ 27,2% des ménages de la Goutte d'Or vivent avec moins de 735 euros par mois en 2004.
- ✓ L'enquête triennale 2003 réalisée sur le patrimoine de l'OPAC à la Goutte d'Or soit 2577 habitants met en évidence que 55,1% sont allocataires de l'APL, ce qui représente le pourcentage le plus élevé sur le patrimoine OPAC de Paris sur les quartiers politiques de la ville.
- ✓ Un taux de chômage élevé et des situations d'emploi précaire importantes : le taux de chômage de la Goutte d'Or est le plus fort de tous les quartiers de la politique de la ville de Paris avec 23% au lieu de 17% dans le 18<sup>ème</sup> et 12% à Paris (données 2004). Ce pourcentage passe à plus de 30% si l'on prend uniquement en compte la tranche d'âge 15/24 ans.

#### Au niveau scolaire :

- ✓ Le réseau d'éducation prioritaire n°8 qui correspond globalement au périmètre politique de la ville figure parmi les 5 REP parisiens les plus défavorisés socialement; le pourcentage d'élèves dont le chef de famille appartient à une profession ou catégorie sociale favorisée à l'entrée en 6<sup>ème</sup> au collège Clemenceau est de 7% en 2003 contre 43,7% pour l'Académie.
- ✓ 26,6% des élèves de primaire ont un retard d'un an et plus au CE2, taux de 5 points supérieur à la moyenne des REP parisiens (source tableau de bord des REP, Académie de Paris, 2004)
- ✓ En CM2, 39,1% des élèves ont un retard d'un an et plus.
- ✓ Le pourcentage de non diplômés parmi les 15 ans et plus est de 28,6% (source RGP 1999)

Au titre du développement social urbain :

En 1995, l'inscription de la Goutte d'Or dans le Contrat de Ville prolonge les axes de la convention DSQ de 1991. En 2000, le quartier de la Goutte d'Or est toujours retenu dans le Contrat de Ville 2000/2006 avec comme axes stratégiques :

- Travailler à l'insertion et à l'intégration des populations du quartier

- Participer au développement économique et articuler celui-ci avec l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés
- Accompagner les opérations de requalification urbaine (Goutte d'Or Sud, Château Rouge et Emile Duployé)

En février 2006, un projet ZUS Goutte d'Or a été présenté au comité d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine avec pour enjeux :

- ✓ l'amélioration des conditions de logements par la production d'un offre de logements neufs et de qualité
- ✓ l'amélioration du cadre de vie par une intervention significative sur la qualité urbaine et l'espace public
- ✓ le développement d'une nouvelle attractivité du quartier notamment par une mixité de l'habitat et des usages dans le respect de sa diversité sociologique.
- ✓ la réduction de la précarité sociale notamment par une intervention en direction des familles.

## **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

Une intervention publique importante a été engagée en matière de résorption de l'habitat insalubre et de rénovation urbaine depuis le début des années 80. Aujourd'hui, plusieurs opérations publiques de requalification urbaine sont en cours d'achèvement ou de réalisation :

<b>Zones d'aménagement</b>	<b>Actions / procédures</b>	<b>Livraisons</b>
Goutte d'Or Sud	<p>1986 - 1993 : OPAH sur tout le périmètre avec un effort particulier sur la Goutte d'Or sud portant sur 470 immeubles</p> <p>1985 : arrêté de RHI et DUP au profit de l'OPAC</p> <p>1990 : prorogation de la DUP</p> <p>1993 : DUP complémentaire</p>	<p>246 immeubles ont fait l'objet de travaux sur parties communes dont 55 réhabilitations complètes</p> <p>480 logements mis aux normes de confort</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 850 logements sociaux neufs livrés (remplaçant 112 immeubles démolis)</li> <li>✓ 1800 logements mis aux normes de confort (92 immeubles réhabilités)</li> <li>✓ 12 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics : bibliothèque municipale, une école polyvalente et une école maternelle, une crèche, un gymnase, un terrain d'éducation physique.</li> <li>✓ 1200 places de stationnement</li> <li>✓ Bureau de poste</li> <li>✓ Un jardin Léon</li> <li>✓ Un pôle santé</li> <li>✓ des locaux associatifs</li> <li>✓ Implantation d'activités économiques en pieds d'immeubles : rue des gardes, installation de créateurs de mode dans des locaux OPAC.</li> </ul> <p><b>Objectif de livraison fin 2007 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un équipement musical à destination de jeunes amateurs ou en voie de professionnalisation</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le jardin Léon réaménagé (avec mise en place d'ateliers participatifs avec habitants usagers et riverains).</li> </ul>
Château Rouge	<p>1995 – 2001 : 2 OPAH portant sur un périmètre de 22 ha</p> <p>1998 : DUP 1</p> <p>2002 : DUP 2 (14 immeubles)</p> <p>2002 : CPA SEMAVIP</p>	<p>OPAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 13 immeubles réhabilités soit 50% des immeubles visés par l'OPAH</li> </ul> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 400 logements sociaux à livrer</li> <li>✓ 3500 m2 d'activité</li> <li>✓ requalification d'espace public</li> <li>✓ redynamisation économique</li> </ul>
Emile Duployé	<p>2000 : DUP</p> <p>2004 : DUP modificative</p>	<p>En cours, objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 151 logements sociaux</li> <li>✓ Ecole polyvalente de 10 classes, livrée,</li> <li>✓ une halte garderie</li> <li>✓ 400 M2 de commerces</li> <li>✓ requalification de voirie</li> </ul>
Tout secteur	2002 : CPA SIEMP sur résorption de l'habitat insalubre en secteur diffus	

Locaux associatifs et équipements attribués depuis 2000 :

Type d'équipement / thème	Association	Année de livraison
Espace public Numérique	Goutte d'Ordinateur	2001
Restaurant d'insertion Lectures Gourmandes	Le Relais puis Aurore	2001
Lieu d'accueil jeunes 12 / 16 ans	ADOS	2002
Halte garderie associative	Accueil Goutte d'Or	2002
Entreprise d'insertion	ENVIE	2003
Lieu culturel / compagnie théâtre	Graines de Soleil	2003
Point d'Accès au Droit	Ville / Droits D'urgence	2003
Lieu d'accueil et d'activités tout public	Accueil Laghouat	2003
Accueil et services Sécurité Sociale	CPAM	2003
Lieu accueil enfants 6/12 ans	Enfants de la Goutte d'Or	2004
Local Equipe de développement Local	Ville de Paris	2005
Bureau lutte contre le saturnisme	URACA	Objectif fin 2006
Lieu d'activités musicales	Atelier des trois Tambours	Objectif octobre 2006

Réimplantation centre social	Accueil Goutte d'Or	Objectif 2008
------------------------------	---------------------	---------------

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

Sans entreprendre un bilan détaillé des actions réalisées dans le quartier depuis la mise en œuvre du contrat 2000/2006, quelques points méritent d'être soulignés :

#### A. La prise en compte des besoins et des usages sociaux dans le projet urbain...

L'intervention urbaine et de réaménagement a trouvé une articulation importante avec l'action que mène la Ville à la Goutte d'Or en matière de politique de la Ville. L'action en ce sens a visé plusieurs domaines mais il nous est apparu important de mettre l'accent sur quelques axes de travail principaux conduits en 2004.

#### 1/ Une commission sociale qui permet de mieux coordonner, d'informer et de produire du lien social

Le besoin de coordination des actions à mettre en place autour du relogement des familles, mis en évidence en 2002, trouve aujourd'hui un cadre de réponse à travers le fonctionnement d'une commission sociale.

Comprenant autour de la SEMAVIP, de la DLH et du Secrétariat Général, des partenaires sociaux et médico-sociaux, elle est animée par l'équipe politique de la ville et permet un examen, à partir des situations individuelles de relogements présentées par la SEMAVIP, de la situation d'ensemble de la famille (connaissance ou non par le service social, identification des freins potentiels à l'acceptation d'un relogement, proposition d'intervention sur ces freins).

Cette commission est aussi un lieu d'informations précieux sur les processus d'intervention des différents acteurs autour du relogement ainsi qu'en matière de lutte contre le saturnisme.

Elle a également permis de susciter et de mettre des actions plus collectives comme des temps d'accueil des nouveaux habitants des logements livrés par l'OPAC.

Ce même type de démarche a été mis en place autour de la question de la lutte contre le saturnisme.

#### 2/ La recherche d'opportunités dans les opérations d'aménagement pour mieux répondre à des besoins de lien social dans le quartier :

L'association Accueil Goutte d'Or (AGO), agréée centre social, est implantée à la Goutte d'Or depuis près de 25 ans et y mène aujourd'hui de nombreuses actions en direction des habitants. L'éclatement actuel de ses activités, leur localisation dans le sud du quartier et la surface des locaux occupés constituent à ce jour des points de faiblesse pour le développement du projet du centre social.

C'est pourquoi, il a été proposé de réinstaller ce centre social dans des nouveaux locaux, 24/26/28 rue Laghouat. Ces locaux situés en rez de chaussée et premier étage d'immeubles de logements sociaux livrés dans le cadre de l'opération à Château Rouge. Une surface de plus de 300 m<sup>2</sup> est proposée et sera livrée en 2008.

#### 3/ Des coopérations engagées avec le bailleur principal autour du « mieux vivre ensemble »

Ces démarches engagées avec l'OPAC portent sur des entrées différentes :

- Mise en place d'actions pour et avec des locataires autour d'une meilleure maîtrise des charges électriques
- Groupe de travail avec des amicales de locataires et associations de quartier sur les problématiques du vivre ensemble et du rôle de l'OPAC
- Mise en place d'échanges avec les gardiens
- Réflexion autour de la perspective d'un lieu partagé entre amicales de locataires et associations dans le quartier.
- Accueil de nouveaux habitants
- Information sur les dispositifs de sécurisation mise en place dans le patrimoine social

#### 4/ Autour du square Léon : des démarches de participation des habitants et de recherche d'autres modes de gestion

L'apport de la Politique de la Ville se traduit aussi par une autre façon de penser les modes d'intervention sur l'espace public.

En témoigne le travail mis en place autour du square Léon en 2003 / 2004 tant :

- ✓ Sur la démarche de participation des habitants : production de propositions d'aménagement suscitées grâce à la mise en place d'ateliers de travail usagers et riverains.
- ✓ Sur le suivi de ce projet: une maîtrise d'ouvrage DPJEV mais une volonté de garantir un travail de cohérence par rapport aux propositions faites par la mise en place d'un comité de pilotage
- ✓ Sur la gestion du square : proposition d'une démarche visant à renforcer les moyens en jardinage et en entretien du square par un projet d'insertion par l'économie permettant à la Ville de recourir à l'octroi du Fonds Social Européen et de développer ainsi de nouveaux modes de montage et de co-financement de projets ville.

Dans le même esprit, le travail d'ateliers mis en place par la SEMAVIP avec les commerçants d'une part, puis avec les habitants d'autre part (mobilisés via un conseil de quartier) a permis de dégager avec eux des hypothèses de travaux de voirie sur les rues Dejean et Poulet.

#### 5/ Une évolution perceptible du peuplement

Le projet urbain et l'évolution du marché de l'immobilier parisien commencent à influencer sur le peuplement du quartier.

La part du logement social augmente peu à peu sous l'effet de l'intervention publique. Celle-ci amène à démolir un parc social de fait pour construire des logements sociaux, dont certains pour des catégories de populations nouvelles (étudiants, ménages entrant dans du logement social intermédiaire).

La démolition d'immeubles très dégradés conduit à une éviction des familles non éligibles à un relogement ainsi qu'au règlement de certaines situations particulièrement compliquées (squats par exemple).

Sous le coup de la pression immobilière parisienne, le reste du parc privé de la Goutte d'Or voit apparaître les prémices d'une gentrification (Etude Cyril MANDEL – Evolution du peuplement du parc privé : enquête sur les nouveaux propriétaires à la Goutte d'Or – Août 2005). Ce phénomène s'inscrit dans une tendance parisienne de conquête des quartiers populaires par les couches moyennes puis supérieures.

#### 6/ Et des tensions toujours très fortes sur l'espace public

Cette évolution conjuguée à des activités de toxicomanie, de prostitution, de ventes illicites, crée sur l'espace public des tensions qui sont importantes et délicates à réguler.

La question de la toxicomanie reste un sujet fondamental et préoccupant à la Goutte d'Or. La très forte présence de consommateurs de crack sur le périmètre de la Goutte d'Or renvoie à la triple question :

- de l'accueil, de l'accompagnement social et thérapeutique de ces personnes par des structures adéquates et de la question de la localisation de ces structures. Quel programme d'accompagnement social et sanitaire des usagers de drogue ? Dans le territoire ou hors le territoire ?
- de l'aspiration d'habitants à souhaiter un espace public plus régulé, plus sécurisé face à des situations d'occupation de la rue et de trafic rendant des « cohabitations » insupportables.
- de l'attractivité de l'économie parallèle pour certains jeunes du quartiers.

#### B. Le volet éducatif: de bonnes pratiques locales dans un cadre à consolider.

La mise en place du contrat éducatif local en 2000 a amené les intervenants de l'Education Nationale et en particulier les directeurs d'école et Principal de collège et les acteurs associatifs de l'accompagnement scolaire à s'inscrire dans des démarches régulières d'échanges et de travail. Ces démarches ont perduré au-delà des dispositifs et impliquent aujourd'hui l'Inspection de l'Education nationale de manière importante au-delà de collaborations avec des directeurs d'école.

Elles ont permis notamment :

- ✓ de renforcer l'échange d'informations écoles /acteurs de l'accompagnement à la scolarité
- ✓ de consolider des relations de travail entre écoles et associations (outils de liaison, partage de données)
- ✓ de renforcer les actions de formation des intervenants en accompagnement scolaire
- ✓ de développer les actions en direction des familles (remise individualisée des livrets scolaires dans toutes les écoles sur un temps banalisé)
- ✓ d'organiser des actions en direction des élèves (opération de découverte des métiers au collège « Raconte moi ton métier »).
- ✓ de s'interroger sur la relation écoles /parents et notamment sur la question de la lisibilité de l'école pour ces parents

Le cadre de travail pour la déclinaison locale de la réussite éducative dans le quartier est aujourd'hui posé. Il devrait permettre d'identifier de manière consensuelle et avec les responsables EN concernés :

- Un groupe d'environ 15/20 élèves pour lesquelles un ensemble de moyens ont déjà été mis en place et avec lesquelles des difficultés importantes persistent (comportement, signes de fragilisation scolaire, résultats),
- Une équipe pluridisciplinaire en charge d'accompagner ce dispositif.

L'inscription du collège Clemenceau et des écoles essentiellement de catégorie 5 dans un réseau ambition réussite devrait apporter des moyens renforcés aux établissements.

La part des moins de 20 représente ¼ de la population de la Goutte d'Or. Des équipements et associations de jeunesse existent et s'adressent à des enfants et jeunes allant globalement de 6 à 20 ans. Certaines de ces structures restent très peu accessibles à un large public jeune et leurs activités sont encore trop centrées sur des zones du quartier (sud en particulier) et trop peu en lien avec des ressources parisiennes plus larges (lieux culturels en particulier).

#### C. La formation, l'emploi, l'insertion professionnelle : mobiliser les publics, développer les formations et qualifier des opérateurs.

Avec un taux de chômage de 23.1%, l'intervention en matière d'accès à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'activité par l'économique reste fondamentale. Deux volets ont été particulièrement travaillés :

##### 1/ Les formations linguistiques

32.7 % des personnes habitant le quartier sont de nationalité étrangère en 1999. La Goutte d'Or reste un lieu d'accueil de primo arrivants. Nous constatons également que des personnes arrivées depuis longtemps n'entrent que maintenant dans des processus d'intégration sociale et professionnelle.

Le manque voire l'absence de maîtrise de la langue française est perçue comme l'un des freins principaux à l'emploi par les acteurs intervenant sur les questions d'insertion sociale et professionnelle.

L'offre de socialisation à composante langagière touche environ 300 apprenants du quartier. Malgré cette offre locale réelle et une mobilisation des associations sur cette question, la demande d'alphabétisation et de FLE exprimée auprès des structures associatives est loin d'être satisfaite.

Afin de mieux articuler offre de proximité et offre parisienne, de permettre une meilleure orientation des publics et donc une meilleure prise en charge, une coordination des intervenants associatifs a été mise en place et a à ce jour abouti à :

- l'organisation de formation de formateurs bénévoles,
- l'articulation du travail local en matière d'alphabétisation avec l'offre et le dispositif parisien de formation linguistique,
- l'ouverture de cours nouveaux et supplémentaires organisés dans le quartier
- la mise en place de compétences extérieures et communes en matière de pédagogie et d'accompagnement au changement de pratiques.

##### 2/ L'insertion par l'activité économique

Un accent particulier a été apportée sur le volet de l'activité par l'insertion économique : quatre entreprises d'insertion et une association intermédiaires ont été créées et accompagnées dans leur création dans le cadre de la politique de la ville depuis plusieurs années (ENVIE, Clair et Net, Euréka Services, Lectures Gourmandes, Les ateliers de la mode).

Ces structures ont généré de l'activité dans le quartier et offrent des postes ouverts à des habitants qui ont besoin d'un temps d'adaptation et de retour à l'emploi accompagné.

### 3/ Initiatives de rapprochement publics et offres d'emploi

Afin de favoriser le rapprochement du public demandeur d'emploi du quartier avec le marché de l'emploi, des actions ponctuelles ont été mises en place (partenariat avec DARTY dans le cadre d'une ouverture de magasin avec un engagement de regard particulier sur ces candidatures locales à compétences égales, participation aux forums de l'emploi, actions sur des emplois d'été pour des jeunes en quartier politique de la ville).

Ces initiatives ont eu des résultats quantitatifs très limités.

Plusieurs freins paraissent importants à mentionner :

- la mobilisation des publics demandeurs d'emplois du quartier. Les acteurs qui interviennent au plan local sont essentiellement des acteurs qui agissent sur l'insertion sociale, le besoin de qualifier des opérateurs en matière d'emploi et d'insertion est urgent.
- la mobilisation des dispositifs parisiens et nationaux en matière d'emploi au service des habitants du quartier est largement insuffisante.

Pour ces deux axes, le travail en lien avec le Plan Local d'Emploi et d'Insertion du 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> est notamment un moyen essentiel.

### D. L'action culturelle : concilier qualité artistique et intervention en direction des habitants.

La diversité de l'offre culturelle dans ce quartier a amené la politique de la ville à faire un travail important :

- ✓ De mise à plat de l'existant et d'apport de nouvelles ressources et de partenaires qualifiants pour les acteurs locaux (ARCADI, Paris Quartier d'Été, Agence du Court Métrage...)
- ✓ De mise en lien de ces acteurs, afin de mutualiser certaines informations et pratiques (ex : communication sur la programmation culturelle de l'été « Un été à la Goutte d'Or »),
- ✓ De mise en place de pratiques de travail commun entre catégories d'acteurs aux cultures professionnelles différentes (acteurs culturels et acteurs socioculturels),
- ✓ De valorisation et de travail sur la professionnalisation de certaines initiatives,
- ✓ D'aide à l'émergence de nouveaux projets.

La consolidation d'un pôle d'acteurs alliant exigence artistique et éducation populaire reste un enjeu important à travailler dans le cadre de cette thématique (par exemple, renforcement de la synergie Compagnie Graines de Soleil et Procréart).

### **I - Caractéristiques du quartier**

Un quartier vaste et hétérogène :

Un des quartier Politique de la Ville les plus vastes : 162 ha. Le territoire très étendu qui se compose d'entités territoriales avec des fonctionnements et des usages très contrastés. La lecture des données à l'IRIS indique une très forte hétérogénéité du territoire tant en terme de difficultés sociales que de logement.

Le ou les périmètre(s)

- Le quartier « La Chapelle / Porte d'Aubervilliers » est inscrit en tant que site prioritaire dans sa géographie actuelle depuis le contrat de ville 2000- 2006. Il est délimité au sud par le 10<sup>ème</sup> d'arrondissement et le métro aérien. A l'est, la rue d'Aubervilliers le sépare du 19<sup>ème</sup> arrondissement et au nord il s'étend au-delà du périphérique et comprend l'allée Valentin Abeille.
- Sa partie nord (Charles Hermite, Valentin Abeille et la porte de la Chapelle) est comprise dans le GPRU Nord- Est qui s'étend sur les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, entre la Porte de la Chapelle et la Porte de la Villette
- Seul le secteur Charles Hermite est en ZUS. Une cité qui a bénéficié des interventions publiques dans le cadre des DSU et DSQ
- Le quartier en terme de découpage administratif se divise en deux conseils de quartier et en deux Réseaux d'Education Prioritaire

Caractéristiques urbaines :

- Le quartier est fortement morcelé, par de vastes friches (RFF et SNCF), des zones d'activités économiques, des voies de grande circulation, de rues et d'impasses peu fréquentées
- Ce quartier est marqué par la succession de formes urbaines qui montre les différentes époques de son urbanisation du village du 19<sup>ème</sup> siècle à la création de la ZAC Evangile.
- Il se caractérise également par un habitat composite où se mêlent un parc privé ancien pouvant être dégradé au centre et au sud du quartier et un parc social qui se répartit entre une dizaine de bailleurs et plutôt situé au nord du quartier.

Caractéristiques démographiques et sociales :

- La population s'est accrue entre 1990 et 1999 soit 3460 habitants avec une augmentation des familles nombreuses : 8% soit le double de la moyenne du 18<sup>ème</sup> et de Paris.
- Le quartier est marqué par le phénomène de rajeunissement: 24,3% de moins de 20 ans.
- Une tradition d'accueil de la population migrante : 25% d'étrangers
- La structure sociale est marquée par l'importance des catégories socio- professionnelles modestes : 54,1% de CSP « ouvriers et employés » et 16,5% de cadres.
- Les revenus déclarés sur le quartier figurent parmi les plus bas de la capitale: 23% sous le seuil de bas revenu.
- Le taux de chômage est élevé : 19,1%. La population couverte par le RMI est de 7,8%.

### **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

Le quartier «La Chapelle-Porte d'Aubervilliers » a connu sur la période 2000-2006 des transformations urbaines. Ce secteur reste promis à des évolutions importantes. En effet il dispose de friches qui offrent un potentiel de développement. Dans sa partie nord des transformations urbaines sont en projet avec le GPRU des terrains du nord-est et dans sa partie centrale et sud les opérations de résorption de l'habitat insalubre et d'amélioration de l'habitat se poursuivent avec en outre l'implantation d'équipements structurants. L'intervention publique 2000- 2006 :

<u>Type d'intervention</u>	<u>Objectif</u>	<u>Echéancier</u>
<u>Amélioration de l'habitat</u>		
Opération Programmée d'amélioration de l'habitat	Cible 355 immeubles soit 9000 logements = travaux décidés dans 128 immeubles	2002- 2005
CPA SIEMP suivi des immeubles dégradés	Soutien à la copropriété et incitation aux travaux	Depuis mai 2002
Opération Programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement Urbain		De fin 2006 -pour 5 ans
<u>Déplacement</u>		
Navette	Côté 18 <sup>e</sup> relier les cités enclavées Charles Hermite et Valentin Abeille au centre du quartier	2006
Chemin piéton	Création cheminement piétons	2006
<u>Equipements</u>		
Marché de l'Olive	Aménagement du marché couvert	2006
EPN	Ouverture EPN à l'ENS (centre social)	2002
Jardin d'Eole (4ha)	Création d'un jardin de 4 ha	2006
PMI	Déplacement de la PMI dans des locaux adaptés	2006
Ecole Cugnot	Ouverture d'une école polyvalente	2002
Ecole Pajol	Ouverture d'une école polyvalente	2004
Collège Mayer	Ouverture d'un 2 <sup>e</sup> collège	2002
Equipe Emploi Insertion		2002-2005
Equipement culturel	Le grand parquet	2004
	La Reine Blanche	2005

Pôle associatif	Accueil de 6 associations « 37 Pajol »	2005
Régie de quartier	2 antennes nord et sud (bd Ney et Pajol)	2005
PIMMS	Sur le GPRU Nord- Est Porte d'Aubervilliers	2006

Les programmes des zones d'aménagement doivent se poursuivre sur la période 2007- 2009

Zones d'aménagement	Objectifs	Livraison
Ilot Caillé	145 logements Halte- garderie Commerces et activités Réfection de la rue Caillé	Livraison progressive jusqu'en 2009
Secteur Dupuy	Création d'une voie nouvelle 47 logements étudiants 50 logements Crèche (60 berceaux) 730m2 commerces /activités Jardin	Livraison jusqu'en 2009
ZAC Pajol	Immeuble d'activités/ locaux d'activités Bibliothèque Equipement sportif Collège IUT Auberge de jeunesse Forum paysager Espace de représentation	Livraison de 2009 à 2011
Impasse du gué	Réaménagement des abords et de l'impasse Réhabilitation et construction de logements sociaux Commerces ou activités	Travaux engagés livraison 2007
Stade des fillettes	Requalification du site et diversification des pratiques sportives	Livraison 2008
Espace jeune « Ch. Hermite »	Déplacement et agrandissement de l'équipement	Livraison 2008

**III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

Un premier travail de repérage des ressources, de maillage du partenariat et d'aide à l'émergence de projet a été nécessaire. Jusqu'en 2005 l'action de l'équipe politique de la ville a été plus particulièrement centrée sur le GPRU Nord- Est avec une intervention plus spécifique sur les cités enclavées du 18<sup>e</sup>.

#### La dynamisation de la vie locale

Un soutien au développement du tissu associatif en adéquation avec les besoins repérés qui s'est traduit par :

- une augmentation des financements dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville, VVV, CLAS...
- un travail autour des locaux associatifs auprès des bailleurs et de la ville: 14 locaux associatifs dont la création du pôle associatif au 37 Pajol.
- une coordination des partenaires locaux autour d'événement collectifs (forum associatif, emploi, fête de quartier)
- l'impulsion et l'accompagnement aux nouveaux projets : PIMMS, Régie de quartier
- une approche à l'échelle de sous quartier a souvent été nécessaire notamment sur Charles Hermite, la rue Jean Robert avec une mise en synergie de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs autour des problématiques spécifiques à ces secteurs (logements, enclavement...)

#### La prise en compte des besoins des habitants sur les sites en évolution

- Dans le cadre du secteur d'aménagement Nord–Est qui fait l'objet de projets à moyen et long terme, la volonté publique a consisté à apporter une amélioration du cadre de vie des habitants par la mise en place d'actions dites de proximité (aménagement, développement social, éducation, insertion...).
- La politique de la ville a permis la mise en adéquation des actions développées avec les besoins exprimés par les habitants via la « cellule de proximité ». Une instance est animée depuis 2005 par le chef de projet adjoint.
- Sur un quartier en mutation l'enjeu de la politique de la ville sur les trois années à venir est d'accompagner l'ensemble des transformations urbaines sur l'ensemble du périmètre, en organisant une concertation qui donne une vision du quartier, en accompagnant l'ancrage des nouveaux équipements.

#### Dans le champs de l'éducation et de la jeunesse

- Le travail de coordination des intervenants du champ de l'éducation et de la jeunesse entrepris par la Politique de la Ville a permis de développer les actions d'accompagnement à la scolarité, de la santé et de prévention.
- L'un des objectifs a été la mise en adéquation de l'offre et de la demande en accompagnement à la scolarité. le partenariat a été amorcé dans le cadre de l'élaboration du volet Politique de la Ville du Contrat de Réussite. Une démarche à la quelle ont été associés les acteurs du REP 9 du quartier. Trois axes de travail ont été retenus : développer l'accompagnement à la scolarité, renforcer le lien avec les parents et engager un travail sur l'orientation des élèves
- Cette coordination a été favorable pour initier la mise en place de la réussite éducative. Ainsi une vingtaine d'enfants seront suivis par une équipe pluri disciplinaire animé par l'équipe politique de la ville. L'accent sera mis sur la question de l'apprentissage auprès d'enfants de CE1 et de CM2 ayant des difficultés de comportement. Le suivi proposé sera étendu à l'ensemble de la fratrie.

#### Une coordination des intervenants sociaux

- Création d'une dynamique locale avec les partenaires sociaux (CAF, Service social polyvalent, CASVP, Education Nationale, bailleurs...) ayant permis de définir les priorités d'actions autour des impayés, de la gestion des énergies, du développement des liens avec les usagers. La mise en place d'une coordination permet l'accompagnement des projets collectifs et l'arrivée d'équipement tel que le PIMMS.
- A ce jour cette coordination a concerné principalement les secteurs de Charles Hermite et Valentin Abeille. Il conviendra de développer une telle coordination sur la partie centre et sud du quartier afin d'appréhender au mieux les questions liées au logement social de fait (logements relais, hôtels sociaux, foyers migrants, logements dégradés et insalubres...)

## **I - Caractéristiques du quartier**

Les caractéristiques sociales :

- une population jeune importante (24,9% de la population a moins de 20 ans) mais également de nombreuses personnes âgées (19,4 % de la population est âgée de 60 ans et plus)
- un logement exclusivement social et de petite taille (92,4% de logements sociaux et 60,6% de F3 sachant qu'il s'agit de petits F3 par rapport aux normes parisiennes)
- des indicateurs de revenus faibles et de nombreux allocataires de prestations sociales
- de bas niveaux scolaires et un taux de diplômés (BAC +2) des plus faibles de Paris (10,5% dans le quartier contre 38,5% à Paris et 25,5% en moyenne dans les quartiers parisiens de la politique de la ville)
- un taux de chômage élevé (22% en 1999 contre 17% dans le 18<sup>ème</sup> et 12% à Paris).

Les caractéristiques économiques :

- un nombre d'emplois important dans le quartier (1200 emplois exercés dans le quartier répartis entre une centaine d'établissements)
- un taux d'emploi de 1,16%
- un emploi public majoritaire
- les principales branches d'activité du secteur privé sont le commerce (30%), l'immobilier et le service aux entreprises (17%), les services collectifs sociaux (11%)
- une typologie commerciale très marquée par le commerce alimentaire de proximité
- des commerces en difficultés
- une concurrence commerciale importante à proximité (rue du Poteau,
- une activité économique liées aux Puces très importante mais qui ne profite pas à la population du quartier en termes d'emploi.

Par ailleurs, le diagnostic partagé réalisé en 2003 entre les habitants, les associations et les acteurs institutionnels met en avant les points suivants :

- un phénomène de précarisation sociale de la population: manque de mixité sociale, précarisation de certaines familles, lourdes difficultés sociales des familles arrivant, perte du lien social et tensions de voisinage, besoin d'une structure de santé ;
- une forte attente vis-à-vis de l'école : pour rénover les établissements scolaires et améliorer leur image, pour lutter contre l'échec scolaire, la déscolarisation des moins de 16 ans grandissante, et le phénomène d'évitement scolaire qui s'amplifie ;
- une situation de l'emploi préoccupante : un taux de chômage élevé, des chômeurs très éloignés de l'emploi et rencontrant de nombreuses difficultés sociales, le besoin d'une structure de proximité d'accompagnement vers l'emploi et d'un travail autour de l'emploi des jeunes ;
- un cadre de vie dégradé : nuisances des Puces, problème général de propreté sur les espaces publics et privés, nuisances liées à une forte présence de voitures à cette porte de Paris, des aménagements jugés de mauvaise qualité, présence de prostituées et de toxicomanes, la dangerosité du boulevard Ney ;
- un sentiment d'insécurité : fortement lié à la dégradation du cadre de vie (Puces, éclairage public, présence de prostituées et toxicomanes), mais aussi à une présence humaine (médiateurs et gardiens d'immeuble ou de square) et policière jugée insuffisante.
- Une offre culturelle limitée : besoin d'une salle polyvalente pouvant accueillir des manifestations culturelles et festives, besoin d'une structure d'animation pour les 16-25 ans, besoin d'ouvrir les centres sportifs au quartier, aider à l'accès des populations du quartier aux activités culturelles et de soutenir les initiatives culturelles de proximité.

## **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

### **1 Les équipements et services publics :**

- Le bureau de Poste Bichat et le 1<sup>er</sup> PIMMS de Paris (2004)

La surface d'accueil du public a doublé, les services postaux ont été modernisés, un Point d'information et de médiation multi-services dont l'objet est l'aide aux démarches administratives et la médiation avec les services publics a été implanté dans les locaux de la poste.

- L'occupation du terrain Binet (2002)

Dès 2002, le terrain Binet a été aménagé par la Ville afin d'y installer deux activités saisonnières :

- la Prévention Routière d'octobre à fin mars, le cirque Larue et Compagnie d'avril à fin septembre.
- la Prévention routière intervient auprès des scolaires pour les sensibiliser sur la sécurité routière.
- Larue et Compagnie propose des ateliers gratuits d'initiation aux arts du cirque pour les enfants ainsi que des spectacles pour tout public.

- Le Pôle associatif Flammarion (2003) Contenu : 3 locaux en pieds d'immeuble ont été aménagés et accueillent 6 associations et 2 amicales de locataires qui mènent des actions culturelles et de loisirs pour enfants, jeunes, adultes et personnes âgées.

- L'agrandissement du Café littéraire Le Petit Ney (2002 et 2003). En 2002 et 2003, la Ville, la Préfecture et le Conseil Régional ont financé une extension et une rénovation de cette association pour y développer ses activités de diffusion culturelle et d'animation de la vie de quartier.

- L'installation de l'association E-Génération (2005). Cette association gère un Espace public numérique/ Cyber-base et un Point d'accès à la téléformation (P@T). Le pôle EPN/Cyber-base s'organise autour de trois activités : un accès au public, une aide à l'insertion professionnelle et un support socio-média-Tic permettant aux associations et aux partenaires locaux de diffuser et de faire circuler leurs informations.

- La création d'un pôle pour les amicales (2005). Ce pôle créé au bas des immeubles de l'OPAC est un lieu qui permet aux amicales de mieux informer les habitants sur les questions de logement et de travailler ensemble sur des projets visant à créer du lien social entre les locataires.

## 2 Opérations publique de requalification urbaine :

<p>→ Renouveler les équipements et développer les services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- restructuration de l'équipement Binet avec création d'une salle polyvalente et d'un centre social</li> <li>- rénovation du bureau de Poste et implantation d'un Espace services publics</li> <li>- rénovation des établissements scolaires et universitaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ groupe scolaire Binet :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>rénovation et équipement</li> <li>extension (construction d'une salle de restauration et agrandissement de la cour)</li> </ul> </li> <li>▪ collège Utrillo / lycée Rabelais :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>amélioration de l'accès au collège Utrillo</li> <li>réflexion sur l'amélioration des bâtiments des collège et lycée</li> </ul> </li> <li>▪ université : rénovation globale</li> </ul> </li> <li>- aménagement du Pôle associatif Flammarion (locaux partagés)</li> <li>- restructuration des Bains douches</li> <li>- travaux sur les centres sportifs et ouverture à la pratique libre</li> </ul>	<p>2007</p> <p>2004</p> <p>2003-2004 2006-2007</p> <p>2005 depuis 2003</p> <p>à partir de 2005 septembre 2003</p> <p>2004</p> <p>2004</p>
<p>→ L'aménagement de la Porte de Clignancourt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement du Plateau : travaux et réorganisation de la concession. Pose de bornes infranchissables en dehors des jours de Pucés pour éviter l'utilisation en parking. Déplacement des marchands forains présents sur le trottoir ouest de l'avenue de la Porte de Clignancourt</li> <li>- Etude urbaine pour une transformation qualitative de l'avenue de la Porte de Clignancourt</li> </ul>	<p>2003</p> <p>2004/2005</p>

- Etude de revalorisation du pôle de vie étudiante autour de la rue Croisset	2004/2005
- Gare Ornano : une réflexion est engagée sur l'aménagement de cet espace autour d'un pôle touristique	après 2006
<b>→ Recomposer l'îlot Binet :</b>	
- Etude de faisabilité	2004/2007
- 1 <sup>ère</sup> tranche de travaux portant sur des équipements publics	2007
<b>→ Requalifier et diversifier la qualité de l'habitat et du logement :</b>	
- Opérations de requalification :	
▪ Groupe Flammarion : retournement des halls, fermeture des porches	2003/2004 livrés en 2002
▪ Groupe Ney : résidentialisation	2005/2006
▪ Groupe Clignancourt : résidentialisation	2005/2006
▪ Groupe Schneider : résidentialisation	après 2006
▪ Groupe Sembat : résidentialisation	après 2006
▪ Groupe Varenne : résidentialisation	après 2006
▪ Groupes Huchard, Brisson : résidentialisation	2003
▪ Groupe Ginette Neveu : réhabilitation	2003
▪ Groupe Lieutenant colonel Dax : réhabilitation	2003
Opération PALULOS sur le groupe Colonel Dax	2003
▪ Groupe Gérard de Nerval : réhabilitation	2005
- Devenir des tours le long du périphérique :	2003/2004
▪ étude sociale	2003/2004
▪ étude technique	2003/2004
▪ étude phonique périphérique	
- Création de nouveaux programmes de logements : étude	après 2006
<b>→ Mettre en valeur les qualités urbaines et paysagères :</b>	
- Travaux de voirie :	
▪ rue Ginette Neveu : espaces publics de voirie	2003/2004
▪ av de la Porte de Clignancourt	2003/2004
▪ intersections Labori/Fournière et Varenne/Ney	2003/2004
▪ mail Liebnez/ Belliard	2003/2004
▪ rue Henri Huchard	2004
▪ rue Jean Henri Fabre	2005/2006
▪ rue Arthur Ranc	2005/2006
▪ abords du square Marcel Sembat	2005/2006
- Amélioration de l'éclairage public :	
▪ Appel à projet DIV/EDF	2003/2004
▪ Mise en œuvre du plan lumière	2005/2006
- Requalification des squares :	
▪ Square Ginette Neveu	2003
▪ Square Marcel Sembat	2006
▪ Square Binet	2003/2004
- Aménagement de jardins pédagogiques	2003/2004
<b>→ Transports en commun et stationnement :</b>	
- Réflexion sur réorganisation des transports en commun	depuis 2003
- Etude sur le stationnement	2003
- Mise en place du stationnement payant	2004
-	

<p>→ Le franchissement du boulevard Ney:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude anticipant le Tramway des Maréchaux Nord</li> <li>- Aménagement des traversées piétonnes du boulevard Ney</li> </ul>	<p>2004 2002/2005</p>																
<p>→ Etablir des continuités urbaines sur les Portes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan d'actions sur les cinq traversées sous le périphérique visant à gommer les dysfonctionnements identifiés.</li> </ul>	<p>2004</p>																
<p>→ Restructurer le secteur Poissonniers et envisager des mutations foncières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de logements de la SAGECO <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition/ amélioration de 300 logements</li> </ul> </li> <li>- Etude sur le secteur additionnel Poissonniers (APUR)</li> <li>- Terrain RATP : Etude RATP de la valorisation du site dépôt de bus</li> <li>- Réflexion sur la mutation potentielle du terrain Ministère de la Défense</li> <li>- Etude de la restructuration urbaine des terrains SNCF</li> <li>- Opération privée sur le terrain de la Poste : SODEARIF/SAGI. Le programme proposé est le suivant:</li> </ul> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Résidence de tourisme</td> <td>250 logements</td> </tr> <tr> <td>Logements PLI</td> <td>42 logements</td> </tr> <tr> <td>Logements accession</td> <td>70 logements</td> </tr> <tr> <td>Résidence pour étudiants</td> <td>240 logements</td> </tr> <tr> <td>Résidence pour infirmières</td> <td>94 logements</td> </tr> <tr> <td>Hôtel industriel</td> <td>81 locaux</td> </tr> <tr> <td>Commerces</td> <td>5 locaux</td> </tr> <tr> <td>Crèche</td> <td>60 places</td> </tr> </table>	Résidence de tourisme	250 logements	Logements PLI	42 logements	Logements accession	70 logements	Résidence pour étudiants	240 logements	Résidence pour infirmières	94 logements	Hôtel industriel	81 locaux	Commerces	5 locaux	Crèche	60 places	
Résidence de tourisme	250 logements																
Logements PLI	42 logements																
Logements accession	70 logements																
Résidence pour étudiants	240 logements																
Résidence pour infirmières	94 logements																
Hôtel industriel	81 locaux																
Commerces	5 locaux																
Crèche	60 places																

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

#### **1 Participation des habitants**

Un des axes principaux du travail initié dans le cadre du Contrat de Ville et du GPRU a porté sur l'implication des habitants et/ou des associations qui les représentent dans les différents projets visant à améliorer leur cadre de vie.

La méthode adoptée pour élaborer les projets urbains a permis d'impliquer les habitants dans le processus de travail en offrant des temps de concertation privilégiés à plusieurs étapes comme par exemple :

- Au cours de l'élaboration du projet de quartier: un diagnostic partagé avec les habitants, les associations et les institutionnels pour élaborer le projet de territoire. Plus de 300 habitants ont contribué à l'élaboration du projet de territoire.
- Au cours de l'étude de l'opération Binet : La concertation a commencé avec les locataires de la tour située au bord du boulevard périphérique. Il s'agissait, en effet, dans un premier temps de mesurer leur adhésion à un projet de démolition de leur immeuble. Puis le débat s'est ouvert aux habitants riverains et aux associations sur l'organisation urbaine du quartier à terme (de fin 2004 à mi 2005);

Cette participation a permis non seulement de prendre en compte les besoins des habitants mais aussi de créer des liens entre eux et avec les représentants associatifs et institutionnels

#### **2 LE développement social**

En parallèle, la redynamisation de la vie de quartier s'est concrétisée par le développement du tissu associatif. Une dizaine d'associations se sont installées dans le quartier et ont bénéficié de moyens supplémentaires.

La prise en compte des besoins et des attentes des habitants a conduit à la mise en œuvre d'actions partenariales pour tenter d'y répondre :

- Accueil des nouveaux arrivants dans le quartier : élaboration d'un guide du nouvel arrivant et animation d'un groupe de travail interpartenarial sur la prévention sociale.
- Mise en place d'un groupe de travail sur le logement (économies d'énergies, etc.).

Le soutien éducatif constitue un des volets majeurs du développement social dans le quartier. Un partenariat avec l'Education Nationale a été impulsé visant l'amélioration des actions d'accompagnement scolaire présentes sur le quartier. Un groupe de travail réunit tous les deux mois les directeurs d'école, la coordonnatrice REP, les associations d'accompagnement scolaire et poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la communication en direction des enseignants et des familles (guide réalisé chaque année depuis 2003 et forum dans les écoles et collège),
- adapter les actions en fonction de la demande des publics (fait en 2004),
- former les accompagnateurs scolaires (2005),
- améliorer les relations entre école et association d'accompagnement scolaire (mise en place d'un cahier de liaison en 2005).

Des forums ont été organisés au sein des écoles pour permettre aux parents de rencontrer et discuter avec les associations et un guide de l'accompagnement scolaire à l'attention des partenaires et habitants du quartier a été édité par l'équipe de développement local pour rendre plus visible cette activité et pour un meilleur accès des familles. Des actions de formation ont eu lieu à l'attention des responsables de l'accompagnement à la scolarité.

Le partenariat initié travaille actuellement à la mise en place de la réussite éducative.

### 3 Développement économique, emploi et insertion

En ce qui concerne le volet économique, la priorité du quartier porte sur le renforcement du commerce de proximité et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Des actions ont été menées pour améliorer l'attractivité économique du quartier, pour maintenir les commerces en place et renforcer le tissu commercial.

Une Charte relative aux activités économiques et commerciales de la Porte Montmartre a été signée le 6 mars 2003 par la Ville de Paris et la Mairie du 18<sup>ème</sup>, l'OPAC, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Chambre des Métiers, et l'association des commerçants de la Porte Montmartre. Elle vise la définition d'une stratégie commune et à long terme de développement économique, à maintenir les commerces en place, à attirer des activités nouvelles, à embellir et animer le quartier, à prendre en compte les besoins des commerces dans l'aménagement urbain.

Cette charte a contribué à la prise de décision concertée entre les partenaires et à l'application de mesures concrètes, notamment :

- l'attribution concertée des locaux commerciaux au sein d'un comité de pilotage se réunissant très régulièrement.
- une baisse des loyers commerciaux à 100 euros le m<sup>2</sup> annuel sur les rues commerçantes, 80 euros pour les rues adjacentes et 60 euros pour les locaux dans les cours intérieures ;
- l'arrivée d'une grande enseigne du bricolage, au n°126 du boulevard Ney (Bricorama) avec laquelle des embauches locales ont été possibles (dans le quartier et dans le 18<sup>ème</sup>) ;
- la recherche d'une thématique commerciale à favoriser dans le quartier: devront être favorisées les activités en lien avec la maison (bricolage, décoration, équipements), l'artisanat, la restauration de qualité ;
- une opération de rénovation/sécurisation des devantures commerciales pour une trentaine de commerces. Les 1ers travaux ont démarré début juillet 2006.

Un travail de soutien et d'accompagnement est également effectué auprès de l'association des commerçants du Carré de la porte Montmartre.

La problématique de l'insertion professionnelle est apparue comme une priorité. Constatant que les jeunes ne se rendaient pas facilement à la Mission Locale, un groupe de travail Insertion professionnelle des jeunes a été mis en place pour permettre l'échange entre les professionnels de l'insertion, de l'emploi et de la jeunesse. Ce travail a notamment abouti au suivi des jeunes par les clubs de prévention et l'Antenne jeunes Brissou.

Une relative absence de structures d'insertion était aussi visible dans le quartier. Les actions de la politique de la ville ont facilité l'implantation d'associations telle que Défi Insertion ou l'association

intermédiaire Réagir. Cette dernière propose aux jeunes du quartier des missions dans le domaine des services à la personne, et a pu s'installer à proximité du quartier (au 19/21 rue Letort). L'association APC Recrutement, cabinet de ressources humaines spécialisé dans la diversité et la lutte contre les discriminations, est également sur le point de s'implanter dans le quartier et a déjà commencé à organiser des actions en direction des jeunes.

La thématique de l'emploi se décline à travers plusieurs actions :

- Participation annuelle au Forum pour l'emploi de la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement.
- Travail sur la pérennisation des emplois aidés au sein des associations du quartier.
- Accompagnement du projet d'embauches de proximité par Bricorama
- Travail sur l'implantation de référents du PLIE dans différentes structures (Défi-Insertion, Mission locale, Centre social) et préparation de la mise en œuvre des clauses d'insertion lors des chantiers prévus dans le cadre de la rénovation urbaine.

#### 4 La Gestion urbaine de proximité

Pour permettre une amélioration de la propreté et un mode d'entretien du quartier réactif et rapide, une démarche de gestion urbaine de proximité a été lancée, en 2003, dont la priorité de démarrage est d'assurer une coordination des directions de la Ville à l'échelle du quartier sur ces questions, entre-elles et en lien avec le bailleur social. Des réunions sont régulièrement organisées afin de balayer les problèmes identifiés (propreté, éclairage public...) et d'apporter des réponses appropriées. Les premiers résultats de cette démarche :

- passation d'un nouveau marché de nettoyage des Puces par la DPE depuis décembre 2003,
- réaménagement du plateau des Puces par la DVD entre août 2003 et mars 2004,
- clarification domaniale sur les voies du secteur Ranc, étude technique par la DVD pour une rétrocession dans le domaine public, définition d'un plan de rétrocession,
- mise en place d'une campagne annuelle de sensibilisation à la propreté
- actions de sensibilisation dans les cours des immeubles sur le tri sélectif
- mise en place d'ateliers sur le thème de la tranquillité pour coordonner les acteurs intervenant dans ce domaine, sensibiliser les gestionnaires d'équipements de proximité au phénomène de toxicomanie visible sur l'espace public et dans certains espaces privés.

**I - Caractéristiques du quartier**

Le quartier CCAK est classé en site de développement social urbain (DSU) depuis 1995. Ce même quartier a bénéficié d'un classement en ZUS en 1996.

Le contrat de Ville 2000-2006 a étendu ce premier périmètre au secteur Riquet. La cité Michelet est l'un des quartiers Politique de la Ville retenus au titre de l'avenant GPRU du contrat de Ville 2000-2006 signé au mois de mars 2002

Le quartier Curial – Cambrai – Alphonse Karr – Riquet se situe à l'ouest des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis. Il est bordé par la rue d'Aubervilliers et l'avenue de Flandres qui en constituent ses principales frontières. C'est un quartier d'habitat récent composé de plusieurs strates successives (19% des logements y ont été construits avant 1948, 70% entre 1949 et 1981 et 10% entre 1982 et 1989).

Les logements sociaux représentent près de 57% du nombre de résidences principales recensées sur le secteur, soit 21 points de plus que la moyenne observée dans l'ensemble des quartiers prioritaires. La population s'élève à 34 628 habitants. La part des jeunes de moins de 25 ans représente 33,2% de la population du site concerné pour 29,3% sur l'ensemble des quartiers prioritaires et 25,9% sur Paris.

Les indicateurs :

- a) Un taux de chômage élevé, des faibles niveaux de formation  
La part des chômeurs représente 17,7% de la population active contre 17% sur l'ensemble des quartiers prioritaires et 12% sur Paris.  
Le pourcentage des jeunes sans diplôme s'élève à 7,8% pour 6,9% sur l'ensemble des quartiers Politiques de la Ville et 3,9% sur Paris.  
Des faibles niveaux de ressources
  - Le quartier CCAKR comptait en 2001, 1002 allocataires du RMI.  
En 2004, le nombre des bénéficiaires du RMI est de 1320 allocataires, soit une évolution de 31,7%.  
Le nombre des ménages allocataires du RMI s'élève à 9,2% contre 8,8% sur l'ensemble des quartiers prioritaires et 5,4% sur Paris.
  - Le quartier CCAKR comptait également en 2001, 6773 foyers à bas revenus contre 7853 en 2004, soit une augmentation de 15,9%.
  - Le nombre de foyer vivant avec – de 735€ s'élève à 22,7% contre 19% sur les quartiers prioritaires et 10,8% sur Paris.
  - Le pourcentage des familles mono parentales est de 28,4%.
  
- b) Des retards scolaires et des problèmes de santé
  - 17 % du total des élèves des classes primaires connaissent un retard à l'école primaire contre 12,7% sur Paris.
  - En classe de CP, 44% des enfants ont des problèmes de caries dentaires.
  - Le collège situé sur le quartier Riquet ne compte que 40% de réussite à l'évaluation français pour la classe de 6<sup>ème</sup>, soit 60% des enfants rencontrant de sérieuses difficultés dans cette matière.

Un projet de territoire a été élaboré pour la « cité Michelet » qui fait partie des 11 sites retenus au titre de l'avenant GPRU. Il a été voté au Conseil de Paris.

**II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

1) Les opérations urbaines

TYPES D'OPERATIONS	PARTENAIRES	PROJET ACHEVE	PROJET EN COURS
--------------------	-------------	---------------	-----------------

<b>Requalification « cité Michelet »</b>	OPAC – Ville de Paris		
- Résidentialisation tours H.I.	Région – Préfecture	+	
- Résidentialisation des tours EF-AB.CD	« «		X
- Résidentialisation des tours restantes	« «		
- Pallulos (à l'étude)			
<b>Opération Alphonse Karr</b>	OPAC – Ville de Paris		X
	Région – Préfecture		
<b>Opération Flandre-Tanger-Maroc</b>	OPAC – Ville de Paris		X
	Région – Préfecture		
<b>Résidentialisation 156 Aubervilliers</b>	OPAC – Ville de Paris		
	Région – Préfecture		X
<b>Résidentialisation Tanger-Jumeau</b>	I.3F – Ville de Paris		
- 1 <sup>ère</sup> phase des travaux	Région – Préfecture	X	
- 2 <sup>ème</sup> phase des travaux Jumeau	« «		X

2) Les équipements municipaux

TYPE D'EQUIPEMENT	DIRECTION	LIVRE	EN COURS	DECIDE
<b><u>Cité Michelet</u></b>				
- Reconstruction PMI	DASES			X
- Reconstruction CAPP	DASES			X
- Création planning familial	DASES			X
- Agrandissement et rénovation de la halte crèche municipale	DASES			X
- Recondution du TEP	DJS			X
- Création de logement pour handicapés	DLH/OPAC REGION/PREFECTURE			X
- Restructuration du centre d'animation	DJS			X
- Implantation d'une AJI	DJS			X
- Reconstruction de l'école maternelle	DASCO			X
- Restructuration des 2 écoles Curial et du Gymnase	DASCO/DJS			X
- Création d'un jardin public	DPJEV			X
- Local de concertation	DU	X		
- Reconstruction du restaurant administratif (à l'étude)	DRH			
<b><u>Ensemble du quartier CCAKR</u></b>				
- Maison du développement Economique et de l'Emploi (MDEE)	DDEE	X		
- Espace Commerce et Artisanat (ECA)	DDEE	X		
- Espace Insertion	DASES	X		
<b><u>Projets Spécifiques</u></b>				
- Implantation de la gare Eole Evangile Cité Michelet				X

- Jardin d'Eole cour du Maroc	DPJEV		X	
- 104 Aubervilliers	DAC		X	

### 3) Les équipements associatifs

TYPE D'EQUIPEMENT	LIVRE	EN COURS	DECIDE
<b><u>Vie/Animation Locale</u></b>			
1) – Pépinière Mathis	X		
2) – Extension locaux EDL			X
<b><u>Emploi – Développement Eco</u></b>			
1) – Equipe Emploi Insertion (E.E.I).	X		
2) - Régie de quartier	X		
<b><u>Accès aux droits</u></b>			
1) – EPN Crimée (Michelet)	X		
2) – Cyber Base Riquet			X
3) – PAD	X		
4) – PIMM'S			X
<b><u>Petite Enfance</u></b>			
1) – Halte crèche (Cité Michelet)	X		
<b><u>Prévention sociale</u></b>			
1) – extension et regroupement des locaux d'espace 19 (Cité Michelet)			X
2) – Extension des locaux et rénovation de l'épicerie sociale			X
3) - Rénovation des locaux de L'ACASA			X

### III - **Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

L'opération de requalification de la Cité Michelet fait l'objet d'un mode spécifique de concertation des habitants. D'une part, des réunions publiques sont présidées par le Maire d'arrondissement et d'autre part des réunions par secteur de travaux sont animées par l'OPAC en lien avec la Ville. Un local de concertation a également été ouvert aux habitants pour accompagner ce projet. Le recours à un référendum local a aussi été utilisé. Une lettre d'information GPRU Michelet est adressée deux ou trois fois par an aux habitants.

#### - *Le développement économique, l'insertion par l'économique, l'emploi et la formation*

Dans ce domaine, de très nombreux moyens et actions ont été développés notamment à travers la mise en place de plusieurs structures publiques ou associatives visant à faciliter le retour à l'emploi des jeunes, des Rmistes et des chômeurs.

Sous l'égide de la Politique de la Ville, une dynamique locale autour de l'emploi réunissant les acteurs de l'insertion socio professionnelle et le service public de l'emploi a été créée.

La mise en place récente du PLIE 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> arrondissement permet également de répondre largement aux préoccupations d'emploi des publics des quartiers (accueil de 1500 bénéficiaires / AN).

La conjugaison de ces différentes mesures a ainsi permis de lutter contre l'exclusion socio professionnelle présente à hauteur de 17,7% sur le quartier CCAKR en apportant les réponses locales et concrètes (E.E.I. / Régie de quartier/Forum pour l'Emploi).

La création de locaux d'activités à l'échelle du quartier est revanche assez peu développée.

- *La prévention sociale et la santé*

De nombreux moyens humains ou matériels ont déjà été attribués ou le seront prochainement aux professionnels de ce secteur pour favoriser l'insertion sociale des publics en difficulté (Les clubs de Prévention et les centres sociaux ont bénéficié de recrutements de personnels spécialisés et plusieurs postes d'adultes relais ont été financés).

De nombreuses actions ont été conduites autour de la petite enfance, notamment sur l'accès précoce à la lecture et sur l'ouverture ou la rénovation de haltes crèches associatives ou municipales.

Pour lutter contre la fracture numérique un EPN a été créé, un centre de planning familial sera prochainement installé pour favoriser l'accès des femmes à l'information sur la contraception et la sexualité.

Ces différentes mesures favorisent effectivement l'autonomie et l'insertion sociale des habitants du quartier mais elles devront être largement soutenues et consolidées dans le cadre du prochain contrat de Ville pour lutter contre une précarité socio économique croissante sur le quartier. Les questions de santé demeurent le point faible, bien qu'un diagnostic «Santé » ait été réalisé par l'équipe Politique de la Ville en concertation avec les acteurs médico-sociaux qui laisse transparaître l'urgence de la présence et du traitement des problèmes de santé mentale.

- *La sécurité et la prévention de la délinquance*

Sur ces questions, l'action de la Politique a permis d'initier quelques interventions autour de la toxicomanie, de la parentalité et de l'accompagnement des projets VVV. Un groupe de travail « Sécurité » est animé par la Politique de la Ville et un partenariat s'est engagé avec le GPIS.

La création d'un Point d'Accès au Droit, la réimplantation prochaine de l'Antenne Jeune au sein du centre d'animation. L'intervention de la Politique de la Ville sur cette thématique demeure modeste mais pourrait se renforcer avec la mise en place du CSPDA;

- *L'éducation, les loisirs, la culture et le sport*

Depuis 2000, la question de l'éducation constitue une difficulté malgré un fort investissement. Les changements fréquents de dispositifs et d'interlocuteurs locaux au sein de l'éducation nationale n'ont pas permis d'installer une réelle dynamique sur le territoire. Pourtant, des actions adaptées aux besoins du quartier ont été réalisées ainsi que la restructuration ou la reconstruction de plusieurs écoles.

Cela concerne notamment, l'action de lutte contre la déscolarisation conduite entre le club de prévention MCV et le collège Michelet ainsi que la formation des bénévoles à l'accompagnement scolaire.

La mise en place prochaine des Equipes de Réussite Educative devrait permettre de resserrer le partenariat entre les acteurs locaux autour d'un diagnostic partagé et des préconisations d'actions.

En ce qui concerne l'accès aux loisirs et aux sports, la restructuration d'équipements tels que le centre d'animation, le gymnase et le TEP amélioreront la qualité et l'accessibilité à ces équipements.

L'accès à la culture n'a pas été développé.

- *La qualité de vie urbaine et le logement*

Les efforts et les moyens mis en œuvre autour des opérations urbaines ont été très importants. La mise en place de la gestion urbaine de proximité a permis d'améliorer la vie quotidienne des habitants et d'accompagner le projet urbain. La mise à disposition de locaux associatifs par les bailleurs sociaux a permis de renforcer la vie associative, le lien social et les services aux habitants.

- *L'animation locale et le soutien à la vie associative.*

Le soutien à la vie associative et à l'animation locale a constitué un axe fort et permanent du contrat de ville 2000-2006. L'implantation de nouvelles structures, l'implication des bailleurs sociaux et des pouvoirs publics dans ce domaine ont permis de renforcer le lien social, les actions en direction de la jeunesse.

**I - Caractéristiques du quartier**

Le quartier Danube-solidarité est situé à l'ouest du 19<sup>e</sup> arrondissement dans le quartier Amérique. Avec une population de 5342 habitants, le quartier héberge majoritairement une population issue des classes populaires. Ceci s'explique par la typologie de l'habitat. En effet, les trois quarts des logements relèvent du parc social, partagés entre plusieurs groupes d'époques et de formes différentes. Le taux de chômage y est très élevé et les situations de précarité liées à l'emploi sont très fréquentes. De ce fait, l'essentiel de la population est en relation avec les services sociaux.

Le quartier a été classé en politique de la ville en 2002 au titre de l'avenant GPRU du Contrat de ville 2000-2006 comme **micro-quartier** politique de la ville. Cette classification nouvelle avait pour objectif de traiter les territoires, la plupart du temps des petites cités, trop densément peuplées, du parc social et qui connaissent non seulement des problèmes d'emploi et de formation mais aussi de délinquance et de toxicomanie et qui sont en situation de décrochage avec leur environnement immédiat.

Un projet de quartier a été réalisé en 2005. Il a associé les partenaires locaux aussi bien associatifs qu'institutionnels. Il a été validé en Groupe de Pilotage Local le 13 décembre 2005.

**TABLEAU DES CHIFFRES CLES**

	<b>Danube-Solidarité</b>
Population	<b>5342</b>
Taux de chômage	<b>21.8%</b>
Part de la population étrangère	<b>18.6%</b>
Situation de précarité	<b>43.2%</b>
Part des familles mono-parentales	<b>40.1%</b>
Part des logements sociaux	<b>75%</b>
Part des moins de 20 ans	<b>31.1%</b>
Elèves en retard à l'école primaire	<b>23.5%</b>

**II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

Alors que le quartier ne présentait aucun caractère attractif pour les populations non-résidentes en 2002 (aucun équipement, commerce ou axe de circulation ne justifiait de fréquenter ou même de traverser le quartier), des transformations conséquentes y ont été réalisées depuis la mise en place de la politique de la ville en février 2003. Plusieurs équipements d'ampleur ont été rénovés ou ont vu le jour.

L'intervention de la politique de la ville s'est opérée grâce à deux leviers :

- le levier financier en permettant de financer les travaux des équipements et des locaux associatifs
- le levier d'ingénierie de projet en accompagnant l'émergence de ces nouveaux acteurs. A l'image de l'accompagnement à la création du Centre social et culturel Danube pour lequel la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration a mis à disposition ses compétences, en partenariat avec la fédération des centres sociaux, pour soutenir les habitants du quartier qui ont initié et ont développé le projet.

**Structures mises en place ou à venir :**

- Création d'une école maternelle
- Rénovation de la crèche et création d'une halte garderie
- Futur Centre d'animation (ouverture prévue fin 2006).
- Bureau de proximité de l'OPAC : installation sur place des personnels chargés de la gestion locative des différents groupes du quartier
- Centre social et culturel Danube : alphabétisation, accompagnement scolaire, organisation de la fête de quartier, aide aux démarches administratives, permanences emploi et de la Caisse d'allocation familiale

- Chantier Héroid : création d'une crèche, d'une MAPAD, de logements et d'un jardin partagé
- Installation d'associations :
  - Femmes de la terre : accès aux droits, écrivain public, violences faites aux femmes
  - FC Solitaires : activités sportives
  - Latitudes sport et culture : activités sportives et culturelles
  - Atellanes : activités audiovisuelles et musicales
  - Fabrication Maison : graphisme

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

Un diagnostic socio-urbain réalisé à la fin de l'année 2002 faisait ressortir les constats suivants :  
 « Le quartier Danube-Solidarité est dans une dynamique de paupérisation et de précarisation de la population. Cette précarité généralisée se traduit par de nombreux problèmes de santé et, notamment, de nombreux cas de dépressifs chroniques. Le quartier est en rupture avec son environnement et est replié sur lui-même. Aucun équipement, commerce ou axe de circulation ne justifie de fréquenter ou même de traverser le quartier ».

Presque quatre ans plus tard, on peut affirmer que la politique de la ville a joué un vrai rôle de développement des potentiels qui étaient jusque là sous-évalués. Le quartier se révèle finalement peuplé de personnes pleines de ressources que l'on retrouve au sein d'associations locales ou du Centre social et culturel Danube. Cet équipement phare du quartier qui compte désormais plus de 180 adhérents et est porté de manière volontariste par des habitants offre l'espace d'accueil de proximité qui manquait auparavant. Ainsi grâce à des permanences spécialisées d'accès au droit, de nombreuses situations sociales ont pu être améliorées, des personnes totalement isolées ont pu trouver un lieu d'écoute. L'accès aux loisirs a été renforcé par la mise à disposition par la CAF de séjours de vacances pour les enfants et les familles et l'organisation de sorties ou d'activités sur le quartier. Le futur Centre d'Animation qui doit ouvrir à la rentrée 2006 viendra compléter l'offre existante.

Alors que le quartier, ne proposait aucune activité collective, plusieurs associations financées par la politique de la ville donnent désormais aux habitants des raisons de sortir de leur repli et d'entamer des démarches d'insertion sociale ou professionnelle. Ainsi des permanences de recherche d'emploi, animées par un conseiller professionnel de Projets 19, se tiennent deux fois par semaine sur le quartier dans des structures locales. Un projet spécifique destiné aux chefs de familles mono-parentales permet à 25 femmes du quartier de se voir accompagner dans leur démarche de recherche d'emploi et de modes de gardes petite enfance. Cependant les chiffres du chômage et de la précarité restent très élevés et la question de la fréquentation du service public de l'emploi encore à développer.

De manière générale on peut souligner un climat très positif entre les partenaires qu'ils soient associatifs ou institutionnels qui apprécient le travail de coordination effectué par la politique de la ville. A ce titre, le partenariat renforcé avec l'OPAC permet de grandes avancées. En effet, ce secteur, longtemps laissé de côté a été classé en projet de territoire, ce qui a un impact direct sur la vie quotidienne des habitants au travers des réaménagements prévus dans les différents groupes. Par ailleurs, ceci a facilité le travail de coordination des interventions de l'OPAC et des services de la ville animé par la politique dans le cadre de la mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité. L'implication totale de la Mairie du 19<sup>e</sup> dans la conduite du projet participe aussi largement à la réussite de celui-ci.

Toutefois, une population a été trop peu prise en compte dans les actions de la politique de la ville, ce sont les personnes âgées isolées qui sont très nombreuses sur le quartier. La plupart ont des revenus très faibles et participent actuellement peu aux activités proposées.

Par ailleurs, faute de moyens humains pour entamer un travail sur l'éducation, cette thématique a été traitée de manière superficielle au moyen du développement de l'offre d'accompagnement scolaire. La question de la tranquillité publique qui est un vrai problème aux yeux des habitants n'a pas non plus fait l'objet d'actions spécifiques.

Ce bilan ne serait pas complet sans le ressenti des habitants. Une enquête en porte à porte réalisée au printemps 2005 auprès de tous les foyers du quartier et qui a permis de recueillir l'avis de près de la moitié d'entre eux fait ressortir les constats suivants :

- Plus de la moitié des habitants n'aiment pas leur quartier
- S'ils ont constaté des changements depuis deux ou trois ans ce sont plutôt des changements négatifs (plus sale, plus d'insécurité...).
- Seul 10% des personnes disent fréquenter une association sur le quartier et les connaissent peu.
- Malgré tout 61% sont optimistes sur l'avenir de leur quartier.

Tout ceci interroge l'impact des actions menées par la politique de la ville sur les principaux intéressés à savoir les habitants. La communication sur ce qui est entrepris et ce qui existe est donc un enjeu fort pour les années à venir.

### **I - Caractéristiques du quartier**

Les classifications

1995 : Le secteur de Belleville ainsi que l'ensemble immobilier «Au 140 » tous deux classés ZUS sont inscrits en Politique de la Ville.

1996 : le secteur Belleville et "le 140" sont inscrits en ZUS.

2000 : Extension du périmètre Politique de la Ville avec la prise en compte des secteurs Amandiers, Piat-Faucheur-Envierges et Mare-Cascades ; Retrait du secteur « Au 140 » pour lequel il est toutefois mentionné dans le Contrat de Ville que la poursuite d'un travail pourra se faire en relation avec l'équipe de développement local.

? 2005 (sept) : Approbation du projet de territoire Belleville/Amandiers au Conseil de Paris.

- Tout le territoire est en REP (Rep 17 et Rep 18)

Les indicateurs :

•Revenus/emploi

- Population à bas revenus : 19,8% en 2004 contre 17,4% en 2002 (*sources CAF*).

- Foyers fiscaux non imposables : 42,7% en 2001 (*sources Centre des impôts*).

- Locataires de l'OPAC ayant des revenus inférieurs à 80% des plafonds : 83,1% en 2003 (*sources OPAC enquête triennale*).

- Taux de chômage : 17,3% en 1999 (*sources INSEE*).

- Allocataires RMI : 8,9% en 2004 (*sources CAF*).

•Habitat

- Logements sociaux (SRU) : 36,2% en 2003 (*sources INSEE actualisées*).

- Logements sans confort : 9,5% en 1999 (*sources INSEE*).

•Education/Qualification

- Population sans diplômes : 20,2% en 1999 (*sources INSEE*).

- Elèves en retard à l'école primaire : 18,1% en 2002 (*sources Ville de Paris/DASCO*).

•Situation familiale

- Familles monoparentales : 27,2% en 1999 (*sources INSEE*).

•Santé

Selon une étude Inserm réalisée en 2003 sur un échantillon de 100 personnes des quartiers Politique de la Ville du 20<sup>ème</sup> :

- près d'une personne enquêtée sur quatre ne se sent pas en bonne santé.

- plus de la moitié des enquêtés sont atteints au moins d'une maladie grave ou chronique

- 29% des personnes enquêtées présentent des symptômes de dépression dont près d'un tiers des jeunes de 18 à 24 ans.

#### Le quartier Belleville Amandiers en 2006 : éléments de constat et d'analyse

Les inégalités sociales persistent sur ce quartier qui connaît un clivage de plus en plus important entre des populations peu favorisées socialement (populations présentes dans l'habitat social et dans l'habitat privé dégradé) et une population nouvelle plus aisée qui s'installe progressivement.

En outre, le secteur de Belleville, qui joue depuis longtemps un rôle d'accueil de nouvelles vagues d'immigration, est particulièrement concerné par l'arrivée continue d'une population migrante sans papiers (en particulier d'origine chinoise) qui vit dans l'habitat privé dégradé dans des conditions de grande précarité.

#### *Une population vulnérable qui se pérennise.*

Depuis les années 2000, une partie de la population vulnérable du quartier (conditions sociales et économiques fragiles, chômage, RMI...) reste dans les logements sociaux (qui constituent 36,2% des logements) ainsi que dans l'habitat privé dégradé.

L'OPAC souligne la très faible rotation des ménages de son parc social sur le quartier. Cette tendance risque de se confirmer étant donné l'impossibilité pour des gens peu fortunés de se loger à Paris.

Malgré les rénovations réalisées par L'OPAC, la SIEMP confirme l'existence de logements encore très insalubres.

Des ménages vivent dans des conditions de grande précarité. Selon l'observatoire des quartiers réalisé en 2004, Belleville a deux fois plus de logements insalubres que le reste de Paris. Ces observations sur le Bas Belleville rejoignent les diagnostics des professionnels des services de polyvalence. En effet, ce quartier continue d'accueillir une population particulièrement pauvre et « captive », avec de nouveaux migrants. Belleville Amandiers compte 4 foyers de travailleurs migrants (dont trois nécessitent une réhabilitation), dans lesquels vivent plus de 1000 personnes particulièrement précaires.

Les hôtels meublés (tels les hôtels Dénoyez et Lémon dans le bas Belleville) restent nombreux (17) et ne désertent pas.

#### *Un quartier qui attire une nouvelle population plus aisée*

Des transformations urbaines récentes ont marqué le territoire avec en particulier la rénovation du Bas Belleville. Les opérations de réhabilitation du bâti privé ont contribué à l'augmentation de la valeur immobilière (phénomène général sur tout Paris) ce qui entraîne des transformations dans la composition socio professionnelle du quartier.

Les classes moyennes rencontrent des difficultés à se maintenir sur le quartier (au vu des hausses immobilières) et laissent progressivement la place à des personnes aux revenus plus élevés.

L'enjeu actuel est donc de faire cohabiter sur le même quartier des catégories socioprofessionnelles bien distinctes.

➤ En résumé, Belleville-Amandiers a une spécificité de quartier central et historique populaire. Il est composé d'une juxtaposition de lieux d'habitats vieillis et souvent insalubres (accueillant les populations les plus fragiles des nouvelles vagues de migrants), du parc social (pour les autres) et de réhabilitations réussies (propriétaires ou locataires plus fortunés).

➤ Ces évolutions peuvent induire :

? Une diminution probable des écarts socio-économiques (en se basant sur les moyennes) entre ce quartier et le reste des quartiers de Paris de par l'arrivée de catégories sociales plus aisées.

? Un renforcement des inégalités infra territoriales : ces inégalités risquent de se renforcer avec des poches de précarité et de relégation, comme la Cité Piat, le Bas Belleville, les foyers pour l'immigration nouvelle et le 140 Ménilmontant, les autres espaces augmentant leur attractivité économique (devant le parc de Belleville, autour de l'église de Ménilmontant).

Si l'on étudie plus finement la situation des sous secteurs, tels que les quartiers qui ne sont pas en ZUS, ou le « 140 » en ZUS mais sorti du Contrat de Ville, un certain nombre de critères (témoignages des travailleurs sociaux et de l'OPAC, enquête triennale de L'OPAC, faits de délinquance dans le quartier Piat, centre social à remonter aux Amandiers, requalification commerciale à poursuivre en lien avec la mission SEMAEST, réhabilitations de foyers de travailleurs migrants à suivre, ...) posent la question de la poursuite d'une action publique soutenue.

## **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

Sur le plan urbain et environnemental, l'équipe politique de la Ville a été impliquée dans les suivis des OPAH de Belleville et de Ménilmontant et s'est associée dans un partenariat avec les services de la Ville et les bailleurs sociaux (dont L'OPAC) sur des projets de rénovation (ancien relais des Postes), de requalification de terrain à usage sportif (Square Luquet), de requalification d'espaces publics (Amandiers) et d'opérations d'aménagements urbains (qui restent à venir telles que PiatFaucheur-Envierges et Couronnes).

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

#### **Ce que l'action de la Politique de la Ville a permis**

La qualification du quartier en Politique de la Ville a permis de consolider les structures existantes et d'en développer de nouvelles pour compenser les inégalités présentes sur le secteur.

Leurs objectifs concernent autant le secteur loisirs culture, le maintien du lien social, la santé, les NTIC, le domaine humanitaire que l'insertion professionnelle. Ils s'inscrivent en complémentarité des dispositifs de droit commun et viennent renforcer les actions des pouvoirs publics.

La présence d'une équipe de développement local bien identifiée par les acteurs, implantée en cœur de quartier, a permis de construire une dynamique de projets qui soude le partenariat, donne de la cohérence aux actions, renforce la présence publique dans les quartiers, développe le maillage associatif et inscrit le développement social et urbain dans une démarche continue et de long terme.

Ainsi, sur le plan de l'emploi et de l'insertion, l'évolution des acteurs a été particulièrement significative : de deux structures d'insertion présentes sur le quartier en 1996 en partie grâce à la Politique de la Ville (la Régie de quartier des Amandines et l'entreprise d'insertion ANTINEA), on dénombre en 2006 une quinzaine de structures dont certaines sont issues directement d'une impulsion ou d'un accompagnement par la Politique de la Ville (TMD, CEMEA, PIE ex EEI, Antenne Mission locale Paris-Est, ...).

Grâce en particulier à l'animation d'un Groupe de Travail Emploi qui rassemble de nombreux partenaires (de l'insertion, de la prévention et du social) ont pu être développés les montages de chantiers d'insertion et de chantiers école CEMEA/SMOM, TMD, Mission AGIRE Edf Gdf, centre social Elisabeth), des parcours d'aide à la définition de projets professionnels (Quadra, ASSFAM SPE), des actions de remobilisation des publics en difficulté (Fort de Café) ainsi que des actions visant à développer un partenariat avec les entreprises (Action 20<sup>ème</sup>, pépinière d'entreprises Soleillet, forum emploi).

La Politique de la Ville a également fortement contribué à la création d'emplois jeunes et d'adultes relais puisque en 2003, plus de 100 emplois aidés étaient recensés dans les associations (hors champ culturel).

Sur le plan du développement économique, la Politique de la Ville est à l'initiative de la Convention Publique d'Aménagement confiée à la SEMAEST en 2003 pour intervenir sur la requalification commerciale du quartier (plus de 2000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux sont maîtrisés par la SEMAEST à la date de janvier 2006) et de la création d'une bourse des locaux aujourd'hui gérée par l'Espace Commerce Artisanat.

Un accompagnement des commerçants a également été commencé avec notamment un soutien apporté aux associations de commerçants.

Sur le plan de l'éducation et de la jeunesse, le maillage associatif s'est renforcé avec l'accompagnement à la création de nouvelles structures (Maison des Sources, Maison des jeux, Céméa), la dynamisation des structures intervenant dans le champ de l'accompagnement scolaire (coordination, mise en place de formations), le développement d'actions de prévention (mise en place de mesures de réparation, diffusion d'une plaquette sur les mesures AEMO) et le soutien apporté aux centres sociaux (le relais, Archipélia, Elisabeth, centre social des Amandiers) qui ont rencontré pour certains de grandes difficultés.

Sur le plan de la santé, la création d'un poste dédié à cette thématique a permis d'impulser une dynamique favorisant la naissance d'un réseau d'acteurs, le développement d'actions de prévention et d'accès aux soins, la mise en place d'une démarche de santé participative avec l'Institut Renaudot et l'installation de deux associations AMSK et SEMAPHORE qui interviennent dans le champ de la santé mentale.

Sur le plan de l'accès aux droits et de la médiation interculturelle, la mise en place de permanences sociales et d'accès aux droits a été encouragée (Aspic, ACB) ainsi que le développement d'actions dans le champ de la médiation avec les institutions (AMI, Femmes relais XX<sup>ème</sup>).

Sur le plan culturel, un travail a été engagé qui vise à soutenir l'accès à la culture et aux pratiques culturelles en favorisant les projets en direction des publics les plus éloignés des sphères culturelles (interventions de compagnies de théâtre à l'école ou dans les centres sociaux avec TAMERANTONG, TEATRO PAZZO et La Vitrine des Artistes, activités d'arts plastiques ouvertes au plus grand nombre avec Traces, sensibilisation au cinéma avec Belleville en Vues, élaboration de collaborations avec le Théâtre de la Colline, édition d'un guide culturel).

Enfin, sur le plan de la participation des habitants, ont été développées des initiatives visant à permettre aux habitants d'être acteurs au sein des projets (Fonds d'Aide aux Initiatives des Habitants, expérience de cartographie sociale avec le centre social ARCHIPELIA, collaboration entre un lycée professionnel Etienne Dolet et l'association Quartiers du Monde, recueils de parole avec Eclats de voix et Canal Marches, évaluation par des stagiaires d'une action menée à Fort de Café, soutien aux adultes relais de femmes relais 20<sup>ème</sup>, lancement d'une démarche de santé participative avec l'Institut Renaudot)

Depuis 2000, ce sont plus d'une dizaine de structures associatives qui ont été accompagnées par la Politique de la Ville dans leur installation sur le quartier :

2000 : la Maison des Sources (*lieu d'accueil enfants/parents*)

2001 : le centre social des Amandiers / Espace Dynamique Insertion (*insertion des jeunes*)

2002 : le centre social Archipélia

2003 : l'AMI (*Médiation Interculturelle*) / Le café social Ayyem Zamen (*accueil vieux migrants*)

2005 : la Maison des jeux Strata'j'm (*jeux*) / AMSK (*santé mentale*) / Sémaphore (*santé mentale*) / Eclats de Voix (*récits de vie/mémoire*)

2006 : Téatro Pazzo (*théâtre*) / Céméa (*insertion/accompagnement scolaire*)

(*en cours*) : Canal Marches (*collecte de paroles/ vidéo*) / Belleville en Vues (*cinéma itinérant*)

#### Les difficultés rencontrées et les limites de l'action de la Politique de la Ville

Un certain nombre de projets inscrits dans le Contrat de Ville 2000-2006 ont rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre pour des raisons diverses.

Il s'agit à titre d'exemples, du problème de trafic de stupéfiants persistant dans le quartier Piat, des difficultés pour pérenniser l'ouverture au quartier de l'équipement de La Forge, de la fermeture d'un centre social (Amandiers), de la place de la Politique de la Ville dans les projets urbains des bailleurs et des retraits de financements (EEI).

Les projets mis en œuvre sur ce quartier répondent à des objectifs territorialisés, partagés par les pouvoirs publics et les acteurs associatifs. De ce fait, on retrouve dans leurs déclinaisons des initiatives novatrices et expérimentales en lien étroit avec des problématiques très locales mais qui ne sont que très rarement reprises en compte par les politiques de droit commun.

### **I - Caractéristiques du quartier**

Les quartiers Saint-Blaise, Tour du Pin, Félix Terrier et Fougères sont des nouveaux quartiers du Contrat de Ville 2000-2006. Cette géographie prioritaire a évolué en 2003 suite à l'inscription de ces quartiers en Grand Projet de Renouvellement Urbain. Aujourd'hui, le périmètre élargi compte 27 000 habitants comprenant le GPRU Saint-Blaise, le GPRU Porte de Montreuil et le micro quartier des Fougères liés au GPRU Porte de Lilas. Le GPRU Saint Blaise a obtenu une dérogation dite article 6 par l'ANRU, et figure dans le programme national de rénovation urbaine.

Entre le Paris constitué et les communes limitrophes en mutation accélérée, les quartiers Saint Blaise Porte de Montreuil se caractérisent par leur caractère «d'entre deux» et peu qualitatif pour les habitants. D'une situation périphérique, ce territoire pourrait devenir un espace intégré à part entière tant à Paris qu'aux villes voisines. Il connaît un fort potentiel de projet: tramway, coulée verte, ceinture verte, marché aux puces, mais aussi des zones interstitielles dont les potentiels sont considérables tant au plan économique que du cadre de vie des habitants. Il s'agit surtout de donner un futur à un paysage existant, dont l'identité et le passé restent à révéler.

Ce sont des quartiers d'habitat récent (53% des logements y ont été construits entre 1949 et 1999) avec 53% de logements sociaux (36% en moyenne pour les quartiers de la politique de la ville). Ils se caractérisent par leur densité deux fois plus importante que dans la capitale, et plus encore Saint Blaise qui est l'un des quartiers les plus denses de Paris. Il faut noter l'importante représentation des familles, dont un tiers de familles monoparentales, et des populations jeunes (32% de moins de 25 ans), notamment à Saint Blaise. A contrario, la Porte de Montreuil compte une représentation élevée de populations âgées (22%).

Enfin, une part plus importante d'habitants connaissant des difficultés en matière de réussite scolaire, de maîtrise de la langue française, d'accès à l'emploi - 7% de chômeurs contre 12% à Paris (INSEE 99) et plus encore parmi les 20-24 ans (24%) et les plus de 50 ans (58%) - mais aussi d'accès aux soins (cf. enquête Inserm), aux services sociaux et aux droits, et ce malgré la présence d'équipements de proximité et d'association proposant des services aux habitants.

Pour améliorer l'insertion urbaine et sociale de ces quartier deux projets de territoire ont été réalisés, l'un pour le secteur Porte de Montreuil (voté le 22 et 23 septembre 2003), l'autre pour le secteur Saint Blaise (approuvé par le Conseil de Paris dans sa séance des 10 et 11 mai 2005). Ces projets donnent un cadre de référence pour les projets urbains et pour l'action de la Politique de la Ville.

### **II - Bilan des transformations urbaines et des équipements créés**

Les orientations du Contrat de Ville pour le quartier Saint-Blaise étaient axées sur la nécessité de développer les projets en faveur de l'insertion sociale des jeunes et de leur famille: actions en faveur de l'enfant, développement culturel et sportif, soutien à la fonction parentale et lutte contre la délinquance et la toxicomanie.

Au titre du Contrat de Ville puis du GPRU qui a élargi les cibles d'intervention sur le quartier Saint Blaise, Porte de Montreuil et Fougères, plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ont été initiées :

- résidentialisation du groupe immobilier Patrice de la Tour du Pin (SAGI/OPAC)
- réalisation d'une enquête sociale auprès des locataires de deux immeubles (ASTRIA) de la dalle Vitruve pour interroger leur devenir (démolition ou réhabilitation pour l'un des bâtiments, conditions de la réhabilitation pour l'autre bâtiment) dans le cadre du projet de réaménagement de l'îlot Cardeurs Vitruve
- réhabilitation du groupe immobilier Duclos
- réfection des rues Saint Blaise et Duclos ainsi que Lagny au niveau de la Porte de Montreuil

De même, plusieurs équipements à vocation sociale ou de loisirs ont été créés ou sont en cours de livraison :

- ouverture d'une antenne de la Mission Locale 19/20 en 2003
- mise en place d'une régie de quartier Saint Blaise Charonne en 2004
- création en 2005 d'un centre social à Saint Blaise à partir d'une mobilisation habitante
- ouverture d'un relais d'assistante maternelle au centre social Croix Saint Simon qui fait suite à un chantier d'insertion pour la formation d'Assistentes Maternelles
- mise en place d'un PAD et d'un PIMMS, cité Champagne en février 2006
- lancement d'une étude pour la programmation d'un espace dédié à la lecture valorisant les petites scènes du quartier dans l'actuelle Bibliothèque Saint Blaise et le dédale
- préfiguration d'un usage pour une friche au cœur de la rue Saint Blaise: convention d'occupation des Ateliers d'Architecture Autogérés qui sont en charge d'élaborer la programmation de la friche à partir d'une mobilisation des habitants
- appel à projet pour identifier le futur porteur d'un Espace Public Numérique.

Des améliorations des équipements existants ont été impulsées permettant d'améliorer leur état et les conditions d'accueil des usagers, tels l'AJI Davout, l'école Duclos, les crèches rue de Lagny ou rue des Orteaux ou encore des équipements sportifs de la ceinture verte.

Pour les associations, plusieurs locaux ont été mis à leur disposition ou ont pu faire l'objet d'amélioration permettant ainsi de remailler le quartier en services de proximité : accompagnement scolaire (AJE), activités culturelles (Ménil musiques, théâtre des Cardeurs,...), loisirs jeunes (Plus loin), locaux inter associatifs des Fougères, etc...

Il faut également noter les actions permettant d'améliorer l'adéquation entre les services de proximité et l'offre proposée par les services publics, équipements et associations du quartier et les besoins des habitants telles que :

- mise en place et animation d'une plate forme d'accompagnement scolaire pour adapter l'offre des services existants, développer de nouveaux projets locaux et qualifier notamment les professionnels de l'accompagnement scolaire en lien avec les partenaires de l'Education Nationale et l'ensemble de professionnels de la jeunesse
- amélioration de l'accès aux équipements sportifs de la ceinture verte des associations du quartier
- mise en place d'une cellule de veille en matière de propreté et de tranquillité dans le cadre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité signée à l'automne 2004
- préfiguration d'un Atelier Santé Ville et développement d'actions de prévention santé

Enfin, pour mobiliser les habitants et favoriser le lien social, une série d'actions d'animation et démocratie locale ont été initiées :

- mise en place des Journées du patrimoine sur les quartiers Saint Blaise Porte de Montreuil pour valoriser les ressources de ces quartiers et mobiliser les habitants autour des projets GPRU
- information et soutien à l'animation des deux quartiers : festival de théâtre, fêtes de quartier, repas de voisins, forum associatifs, journée info loisirs, journée info Vacances, etc.

Un effort de mobilisation des acteurs économiques en faveur de l'emploi de proximité s'est progressivement mis en place avec :

- la mise en œuvre de chantier d'insertion : autour de la création d'un studio d'enregistrement à l'espace Saint Blaise, de la petite enfance (garde d'enfants) avec le centre social de la croix Saint Simon
- la réalisation d'une étude sur le tissu économique des deux quartiers Saint Blaise Porte de Montreuil
- une démarche de développement d'un réseau d'entreprises du bâtiment autour du développement durable
- la mise en place d'un chantier école construction bois
- le redéploiement du projet des Jardins de Béton sur le quartier du Clos
- l'engagement d'une démarche pour la requalification de la façade commerciale de la rue Saint Blaise

### **III - Bilan qualitatif de l'évolution du quartier pendant la période 2000 2006 et des actions entreprises**

Au cours de la période 2003-2006, si le cadre de vie a pu être ponctuellement renouvelé, l'action de la politique de la ville a surtout permis de définir à partir d'un diagnostic étayé un projet de développement d'ensemble de ces quartiers, de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et personnes ressources pour adapter leurs actions aux besoins du quartier et amorcer une dynamique de projets sur ces territoires : nouveaux équipements, nouveaux dispositifs, réaménagement ponctuels, réhabilitation et résidentialisation de groupes immobiliers sociaux.

Le projet de renouvellement urbain et social d'ensemble reste donc pour sa plus grande part à mettre en œuvre. Seule, cette dynamique permettra d'apporter des réponses durables aux problèmes sociaux, qui demeurent importants, comme en témoignent les indicateurs de précarité : une plus grande part de ménages en situation de « pauvreté » (16% à Saint Blaise, 19% Porte de Montreuil et 22% à Fougères), un nombre de familles plus élevé (7,3% à Saint Blaise, 8,4% Porte de Montreuil, 13% sur les Fougères), une sur-représentation des retards scolaires (20%), des sans diplôme (20%) et de familles monoparentales (30% à Saint Blaise et 40% Porte de Montreuil).

Fort de ce constat, il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée au titre des Grands Projets de Renouvellement Urbain de Saint Blaise et de la Porte de Montreuil.

Il s'agit donc, parallèlement aux projets de requalification et de rénovation du cadre de vie, des logements, des espaces et équipements publics, de :

- redonner une identité et une attractivité à ces quartiers par une valorisation des petites scènes de théâtres, le développement de nouveaux usages de proximité ou d'envergure métropolitaine (sportif, culturels, ludiques, promenades) mais aussi une mise en valeur du patrimoine commun (journée du patrimoine, ...)
- poursuivre l'amélioration du cadre de vie et redonner un usage aux espaces délaissés ou fermés, tels les parkings Vitruve
- faire des ressources économiques un levier pour le développement de l'emploi et de l'insertion, à partir de la dynamique de projet urbain (construction, paysage, récupération de matériaux), des entreprises déjà présentes (conception de jeu vidéo, entreprises culturelles) mais aussi un levier d'amélioration de la qualité de vie des habitants ou usagers du quartier (commerces, services aux entreprises, services à la personne)
- faire du développement local un levier pour l'insertion des habitants les plus en difficultés (plateforme d'accompagnement scolaire, réussite éducative, insertion emploi, santé, insertion des familles...)

## 5 - Bilan du pilotage et de l'ingénierie

### 5.1 Le pilotage

Le contrat a prévu un dispositif de pilotage à la fois central et local.

Au niveau central la direction de projet s'est réunie régulièrement 1 à 2 fois par an. Les directions de projet ont permis un échange régulier entre les partenaires sur l'exécution du contrat, les ajustements de territoire avec notamment la prise en compte des micro-quartiers et les engagements financiers de chacun notamment sur les subventions aux associations.

Le comité de pilotage annuel ne s'est réuni qu'une fois en six ans. On peut le regretter dans la mesure où cette instance aurait pu servir de lieu d'échange et d'orientation partenarial à partir de 2004 au moment où l'Etat a changé en profondeur ses orientations en matière de Politique de la Ville.

La participation de la Politique de la ville aux instances partenariales spécialisées (CODAC, CODEF, CDEN, CDI, FSL,...) n'a pas ou peu été effective. En revanche, la Politique de la Ville a été associée étroitement aux dispositifs ville vie vacances et contrat local d'accompagnement à la scolarité ainsi qu'aux instances de pilotage des centres sociaux et de la prévention spécialisée. La politique de la ville a été associée à la préparation des contrats de sécurité d'arrondissement.

Deux types de réunions étaient prévues au niveau local. Il s'agit des Commissions Locales de Concertation et des Groupes de Pilotage Locaux.

Les commissions locales de concertation ont été réunies régulièrement sur l'ensemble des quartiers. Elles sont présidées par le Préfet, le Maire d'arrondissement et par L'adjointe au Maire de Paris chargée de la Politique de la Ville ; leur place dans l'ensemble des dispositifs de concertation parisien, a considérablement évolué depuis trois ans. La volonté de la municipalité d'ouvrir à la concertation les choix stratégiques en matière d'aménagement et d'implantation d'équipements, la mise en œuvre de la procédure du plan local d'urbanisme et l'application de la loi de démocratie de proximité de mars 2002 qui s'est traduite par la création des conseils de quartier, ont ouvert et diversifié le champ de la concertation à Paris.

Dans ce cadre, l'organisation de ces commissions locales de concertation a été aménagée en 2005, en leur donnant un objet plus précis, une réelle dimension d'échanges entre tous les partenaires et de formaliser une orientation à l'issue de la réunion. Cette réorganisation a partiellement réussi à donner à ces commissions une réelle dimension de concertation. Par ailleurs sur les quartiers et en particulier sur les quartiers du grand projet de renouvellement urbain et au delà des procédures mentionnées plus haut, la Ville a considérablement élargi le champ et les formes de concertation auprès des habitants sur des sujets globaux comme les projets de territoire ou sur des sujets plus ciblés comme les constructions démolitions ou les implantations d'équipement. Le bilan de ces instances est donc contrasté mais une réunion annuelle de bilan d'échange et de perspective est demandée par l'ensemble des partenaires notamment associatifs.

Les groupes de pilotage locaux imaginés pour suivre de près les actions conduites sur le quartier et devant se réunir trois fois par an ; ils ont rempli différemment cette mission. Leur réunion régulière n'a été effective que dans les 11<sup>ème</sup>, le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> arrondissements en raison notamment d'une volonté forte des maires d'arrondissement. Si la nécessité d'un pilotage local s'avère nécessaire, il conviendra d'en revoir la forme et la composition pour lui rendre une certaine efficacité.

## 5.2 L'ingénierie : les équipes de développement local

Le Contrat de Ville 2000-2006 précise que le fonctionnement des équipes locales (salaires, moyens de fonctionnement) sera pris en charge paritairement par la Ville et l'Etat qui confieront ces missions de développement local à des associations. Cette option de gestion associative des équipes a été confirmée en 2003 lors du renouvellement des conventions avec les associations gestionnaires.

12 équipes de développement local sont actuellement gérées par 6 associations différentes. 35 agents de développement local travaillent actuellement dans les quartiers. La part de l'Etat représente environ 44% du montant global. La Ville prend seule à sa charge les loyers des locaux des EDL ainsi que certains renforts en personnel qui n'ont pas été convenus avec l'Etat (10<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> Olympiades, 20<sup>ème</sup> Belleville).

Les missions des équipes définies dans les conventions sont, sous la responsabilité opérationnelle du chef de projet, d'élaborer et d'impulser des actions nouvelles à partir d'un diagnostic, des problématiques et des potentialités du quartier en fédérant les différents acteurs autour d'objectifs communs en coordonnant leurs interventions autour d'un projet global cohérent.

Initialement centré sur le développement et l'appui à la vie associative des quartiers, le rôle des équipes de développement local s'est considérablement étoffé depuis 2001. La mise en place du grand projet de renouvellement urbain a impulsé un élargissement de leurs actions à la fois vers la prise en compte des demandes des habitants des quartiers, notamment lors des concertations engagées par la Ville, mais aussi avec les directions de l'administration municipale notamment dans la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité.

On peut estimer que le bilan des actions des équipes de développement local est positif et que leurs interventions n'ont cessé de s'amplifier et de s'approfondir au fur et à mesure que la Politique de la Ville prenait sa place à Paris. La pérennisation de leur intervention semble essentielle pour le futur contrat.

## 6 - Bilan financier

Les engagements financiers des signataires du Contrat de Ville 2000-2006 étaient les suivants :

Ville et Département de Paris *	213 430 000 €
Etat*	144 830 000 €
Région Ile-de-France*	101 840 000 €
FASILD	44 820 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>504 920 000 €</b>

\*dont environ 70 M€ pour la couverture du périphérique

Les annexes financières au contrat donnent des détails de répartition par thème pour chaque signataire mais ne donne pas avec précision les engagements financiers pour les différentes actions mentionnées ni de détail entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement.

Les engagements du contrat initial ont été complétés par les avenants signés en 2002 concernant le grand projet de renouvellement urbain ainsi que les nouveaux dispositifs de médiation et d'intégration (adultes-relais, espaces publics numériques et point d'accès au droit). Ainsi le coût du grand projet de renouvellement urbain a été estimé à 273 millions d'euros en investissement urbain et social et 173 millions d'euros au titre de la requalification de l'habitat, soit un montant total de 446 millions. La Ville s'est engagée pour des dépenses d'investissement de l'ordre de 230 millions et l'Etat pour un effort en fonctionnement et en investissement de 47,5 millions.

**Les engagements globaux des partenaires étaient donc de 948 millions et ceux de la Ville de 443 millions.** (Ces engagements sont antérieurs à la mise en place de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et des demandes que la Ville a pu y présenter).

### 6.1 L'effort de la collectivité parisienne.

Depuis 2004, afin de préciser l'effort de la collectivité parisienne en matière de Politique de la Ville, un document appelé « bleu budgétaire » est présenté au Conseil de Paris au moment du vote du budget au mois de décembre. Ces documents mettent en évidence les engagements suivants :

Années	Fonctionnement	Investissement	Total
2000*	53 044 491	37 992 059	91 036 550
2001*	60 278 307	42 449 229	102 727 536
2002*	68 498 077	47 429 307	115 927 384
2003	77 838 724	52 993 640	130 832 364
2004	88 405 688	59 206 483	147 612 171
2005	145 386 771	34 388 081	179 774 852
2006	188 905 684	69 870 262	258 775 946
<b>total</b>	<b>682 357 742</b>	<b>344 329 061</b>	<b>1 026 686 803</b>

\* estimation

Ces dépenses représentent l'ensemble de l'effort de la Ville de Paris et du Département au bénéfice des quartiers. Au-delà des crédits et des moyens dégagés sur le budget propre de la Délégation à la Politique de la Ville et de l'Intégration, c'est l'ensemble des directions et

des services de la collectivité parisienne qui concourent à la Politique de la Ville à travers le renforcement des moyens de droit commun.

La répartition de ces crédits par thèmes à partir de 2004 est la suivante :

Thèmes	fonctionnement			Investissement			total
	2004	2005	2006*	2004	2005	2006	
Lien social	4 177 466	4 084 469	4 269 708	707 420	414 367	4 403 842	18 057 272
Education	1 214 018	2 659 714	1 630 721	1 939 145	4 721 847	2 764 700	14 930 145
Emploi et développement, éco,	7 650 196	9 624 686	10 926 526	1 800 000	1 703 711	1 481 000	33 186 119
Habitat cadre de vie	52 390 000	98 468 480	142 868 300	45 000 000	12 024 492	17 764 538	368 515 810
Santé	1 210 010	1 510 298	1 622 063	0	0	0	4 342 371
Prévention sécurité	13 877 223	18 020 011	18 445 201	0	0	0	50 342 435
Jeunesse et sports	2 334 545	3 244 226	3 632 134	9 759 918	9 468 403	17 993 682	46 432 908
Culture	302 095	1 714 611	990 926	0	6 055 261	25 462 500	34 525 393
Ingénierie	5 250 135	6 060 276	4 200 108	0	0	0	15 510 519
<b>total</b>	<b>88 405 688</b>	<b>145 386 771</b>	<b>188 905 684</b>	<b>59 206 483</b>	<b>34 388 081</b>	<b>69 870 262</b>	<b>586 162 969</b>

La répartition de ces crédits par quartier est la suivante :

Quartiers	Fonctionnement			Investissement			total
	2004	2005	2006*	2004	2005	2006	
10 <sup>ème</sup>	5 625 643	5 563 961	7 482 510	2 961 000	60 261	3 886 120	25 579 495
11 <sup>ème</sup>	2 338 187	3 964 250	20 841 812	2 112 000	3 898 381	9 120 436	42 275 066
13 <sup>ème</sup> portes du sud	2 260 340	2 522 880	3 371 313	1 803 976	2 852 303	3 998 566	16 809 378
13 <sup>ème</sup> olympiades	592 895	3 770 494	1 030 169	139 147	1 393 242	2 656 045	9 581 992
14 <sup>ème</sup>	1 399 109	3 642 349	5 871 262	1 864 592	4 473 381	3 627 802	20 878 495
17 <sup>ème</sup>	838 958	822 454	1 043 744	36 000	433 000	373 030	3 547 186
18 <sup>ème</sup> Clignancourt	6 463 738	21 260 850	3 365 046	5 998 315	5 700 147	2 619 852	45 408 248
18 <sup>ème</sup> Goutte d'Or	8 293 270	14 401 318	51 125 605	6 671 000	473 247	4 678 074	85 642 514
18 <sup>ème</sup> Chapelle	3 304 861	15 619 149	21 368 709	1 752 600	1 414 673	1 025 445	44 485 437
19 <sup>ème</sup>	3 344 244	9 682 380	13 532 391	2 893 477	5 833 614	20 876 866	56 162 972
20 <sup>ème</sup> Belleville	3 123 717	7 184 960	6 501 648	2 496 000	1 245 438	3 599 291	24 151 054
20 <sup>ème</sup> St Blaise	1 869 713	2 525 030	2 261 243	5 115 579	2 256 778	2 392 768	16 421 111
multisites	48 951 013	54 191 886	51 110 232	25 362 797	4 588 426	11 015 967	195 220 321
<b>total</b>	<b>88 405 688</b>	<b>145 151 961</b>	<b>188 905 684</b>	<b>59 206 483</b>	<b>34 622 891</b>	<b>69 870 262</b>	<b>586 162 969</b>

## 6.2 L'effort de l'Etat.

L'effort de l'Etat a été au total de 165 M€ sur la durée du contrat de ville pour un objectif initial de 116 M€(hors couverture du périphérique).

Cet effort se répartit de la façon suivante :

Programme	Sous-programme	Objectif	Réalisé fin 2006 en M€	Réalisé en %
Amélioration du cadre de vie et urbanisme	Habitat / Logement	15,25 M€ + 5 M€ (avenant 2002)	59,060 M€	291 %
Investissements	Equipements publics et associatifs *	5,335 M€ + 22 M€ (avenant 2002) *	5,725 M€ (CP) * (+ reliquat AP à solder pour 1,083 M€)	107 % *
Emploi-Formation Développement économique	Interventions de la DDTEFP	7,62 M€	18,537 M€	243 %
Justice/Prévention de la délinquance	Accès au droit (CDAD)	1,525 M€	0,721 M€	47 %
	Protection judiciaire de la jeunesse	1,525 M€	non communiqué	
	Programme Ville Vie Vacances (VVV)	2,59 M€	2,636 M€	101 %
	Fonds d'intervention pour la ville (FIV) **	(1,525 M€) **	** (cf commentaire ci-dessous)	
Prévention sociale Santé	Interventions de la D.A.S.S.	25,91 M€	25,922 M€	100 %
Education, Culture et Sport	Education Nationale	3,05 M€	6,713 M€	219 %
	Jeunesse et sports	5,335 M€	3,346 M€	65 %
	Affaires culturelles	0,762 M€	0,616 M€	81 %
Soutien aux actions des quartiers et équipes de développement local Actions de l'Etat	Fonds d'intervention pour la ville (FIV) **	10 M€ + 5,5 M€ (avenant 2002) (+ 1,525 M€) **	20,154 M€ ** + 15,174 M€ (adultes relais) ***	207 % **
	non précisé	3,5 M€	5,710 M€ (MILDT) 0,490 M€ (drt des femmes)	177 %
<b>TOTAL</b>		83,927 M€ + 32,5 M€ (avenant 2002)  <b>= 116,427 M€</b>	<b>164,804 M€</b>	<b>141 %</b>

\* L'avenant 2002 portant exclusivement sur le financement du GPRU (grand projet de renouvellement urbain) parisien, l'investissement complémentaire de 22 M€ qui, à ce titre, avait été mis à la charge de la DIV fait partie à présent des compétences de l'ANRU et n'a

donc pas été pris en compte dans le taux d'exécution de cette ligne. Il a par contre été maintenu dans la totalisation générale des engagements à la charge de l'Etat.

\*\* Les dépenses relatives à la prévention de la délinquance pour les actions autres que VVV n'ayant pas été différenciées de celles consacrées aux interventions générales de proximité dans les quartiers, le bilan doit être considéré pour les deux lignes confondues.

\*\*\* Par rapport à l'objectif de 500 postes adultes relais, 580 conventions individuelles ont effectivement été signées sur la durée du contrat de ville (total cumulé au 31 décembre 2006).